

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

*Société de financement
des infrastructures
locales*

Québec 

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2025

Dépôt légal – Septembre 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 2368-2493 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2025

La présidence de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

À titre de responsable de l'application de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (chapitre S-11.0102) et conformément aux dispositions de cette loi, je vous transmets le *Rapport annuel d'activité de la Société de financement des infrastructures locales du Québec* pour l'exercice clos le 31 mars 2025, accompagné des états financiers couvrant la même période.

Ce rapport rend compte des activités et des réalisations de l'entité au cours de la dernière année et commente les résultats atteints.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EG', written in a cursive style.

Eric Girard
Québec, le 1^{er} août 2025

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
390, boulevard Charest Est, bureau 826
Québec (Québec) G1K 3H4

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le 20^e rapport annuel d'activité de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

En 2024-2025, la SOFIL et ses partenaires ont permis la réalisation de plus de 2 400 projets sur l'ensemble du territoire québécois, ce qui représente des investissements de plus de 840 millions de dollars effectués par les municipalités et les organismes de transport en commun dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec.

Ce rapport brosse un portrait général de la SOFIL et fait état de ses activités et de ses réalisations au cours de l'année 2024-2025. De plus, il inclut et commente les états financiers de l'entité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration,



Marc Grandisson
Québec, le 3 juillet 2025

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu de la Société de financement des infrastructures locales du Québec	1
Message du président du conseil d'administration.....	5
Revue de l'année 2024-2025	7
Suivi du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec	11
Revue financière 2024-2025	25
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025	33
Gouvernance	55
Exigences législatives	61
Annexe A – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Infrastructures de transport en commun.....	67
Annexe B – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec – Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.....	73

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une société mandataire de l'État constituée le 17 décembre 2004 en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec¹.

❑ Offre de service adaptée à la réalité de chaque municipalité et de chaque organisme municipal

La mission de l'organisation est de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux en vue de réaliser des projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun. La SOFIL peut également verser une aide financière pour la réalisation d'autres projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Pour accomplir sa mission, la SOFIL confie la gestion de ses opérations au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au ministère des Finances (MFQ) et au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Cela lui permet de recourir à l'expertise présente au sein de ces ministères, particulièrement en matière de gestion de programmes et de gestion financière.

❑ Appui financier stable, prévisible et durable pour les gouvernements de proximité

La gouvernance de la SOFIL s'inscrit dans une approche de partenariat Québec-Municipalités. La SOFIL vise à apporter une source de financement stable, prévisible et de long terme aux gouvernements de proximité que sont les municipalités et les organismes municipaux. Cette approche permet au gouvernement de systématiser ses interventions dans le domaine des infrastructures locales et de compléter l'apport financier des municipalités et des organismes municipaux.

❑ Programmes d'aide conçus exclusivement pour le milieu municipal

La clientèle de la SOFIL est composée exclusivement des municipalités et des organismes municipaux tels que définis à l'article 6 de sa loi constitutive. Les organismes municipaux incluent les municipalités régionales de comté, les communautés métropolitaines, les régies intermunicipales, l'Administration régionale Kativik ainsi que les sociétés de transport en commun, exo, les régies municipales et intermunicipales de transport et les regroupements de municipalités autorisés.

¹ RLRQ, chapitre S-11.0102.

❑ Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec

La SOFIL administre, par l'entremise d'ententes de service, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)² et le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-MAMH 2024-2028)³, ses principaux programmes d'aide financière. Dans le cadre de ces programmes, la SOFIL a contribué à hauteur de plus de 668,7 millions de dollars en 2024-2025 à des projets d'infrastructures municipaux, soit :

- près de 604,7 millions de dollars pour des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;
- près de 64,1 millions de dollars pour des projets d'infrastructures de transport en commun.

❑ Sources de revenu

Pour assurer le financement de l'aide financière versée aux municipalités et aux organismes municipaux, la SOFIL dispose de quatre sources de revenu, dont la valeur totale a atteint 790,4 millions de dollars en 2024-2025.

Conformément à la Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada⁴ et aux modalités de l'Entente administrative relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2024-2034, la SOFIL reçoit des transferts du gouvernement fédéral par l'entremise du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC). Ce fonds est devenu permanent en 2011. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les revenus de transferts fédéraux ont atteint 531,6 millions de dollars, soit la valeur des sommes en provenance du gouvernement fédéral qui ont été versées aux municipalités et aux organismes municipaux pendant cette période pour le financement de leurs projets d'infrastructures.

La SOFIL a aussi comptabilisé un revenu de 55,0 millions de dollars provenant du gouvernement du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Un montant de 7,9 millions de dollars concerne la valeur des travaux réalisés au comptant reliés à la bonification ponctuelle annoncée et versée par le MAMH au cours de l'exercice 2021-2022⁵. Une somme de 47,1 millions de dollars en provenance du MAMH a aussi été comptabilisée. Il est à noter que les contributions du MAMH sont désormais versées à la SOFIL dans le cadre du programme TECQ-MAMH 2024-2028. Par la suite, la SOFIL verse l'ensemble des sommes reçues au bénéficiaire final.

² Le programme TECQ permet de financer des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, ainsi que de transport en commun, autant au MAMH qu'au MTMD, pour les années 2005-2009, 2010-2014, 2014-2019 et 2019-2024.

³ Le programme TECQ-MAMH 2024-2028 permet de financer des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures uniquement pour le MAMH au cours de la période 2024-2028.

⁴ L.C. 2011, chapitre 24.

⁵ En juillet 2021, le MAMH a annoncé une bonification ponctuelle de 495,8 millions de dollars de la contribution du gouvernement du Québec à l'enveloppe d'aide financière du programme TECQ, dont un montant de 85,7 millions de dollars a été attribué pour le versement au comptant à des projets d'investissements pour les années 2021-2022 à 2024-2025.

De plus, la SOFIL bénéficie d'une part importante des sommes provenant des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée⁶, soit le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition. Ces droits sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec, pour ensuite être versés à la SOFIL. La part des droits qui a bénéficié à la SOFIL représente 105,4 millions de dollars pour le dernier exercice.

Finalement, la SOFIL a généré des intérêts de 98,4 millions de dollars en 2024-2025, provenant des placements effectués à partir des transferts reportés du FDCC, du MAMH et des recettes des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée non décaissés. Les intérêts générés permettent de bonifier l'aide financière offerte par la SOFIL aux municipalités et aux organismes municipaux.

Sources de revenu de la Société de financement des infrastructures locales du Québec



(1) Les revenus provenant du gouvernement du Québec concernent un transfert du MFQ au cours de l'exercice 2021-2022 qui vise à financer les paiements au comptant à la suite de la bonification de juillet 2021 du MAMH et qui est comptabilisé annuellement selon les normes sur les paiements de transferts. Ces revenus comprennent aussi des contributions du MAMH dans le cadre du programme TECQ-MAMH 2024-2028.

Gouvernance

La gouvernance de la SOFIL est assurée par un conseil d'administration composé de sept membres nommés par le ministre des Finances. Deux de ces membres sont des élus locaux nommés après consultation des associations municipales⁷. Le milieu municipal peut ainsi exprimer ses préoccupations et prendre part aux décisions de la SOFIL. Les autres membres occupent des postes de sous-ministres associés et de sous-ministres adjoints nommés en vertu de la Loi sur la fonction publique⁸.

Dans l'exercice de ses fonctions, le conseil d'administration est épaulé par un comité d'audit et par un comité d'éthique et de gouvernance.

⁶ Un véhicule est considéré comme ayant un moteur de forte cylindrée si son moteur est d'une cylindrée de 3,95 litres ou plus et s'il est d'une année-modèle de 1995 ou plus récente.

⁷ Les associations municipales sont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec.

⁸ RLRQ, chapitre F-3.1.1.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport d'activité 2025* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Ce rapport résume les principaux événements survenus au cours du dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mars 2025, et contient également les états financiers de la SOFIL.

☐ **Continuité des investissements partout au Québec**

Au cours de l'exercice, ce sont plus de 840 millions de dollars qui ont été investis pour des projets d'infrastructures par les municipalités et les organismes de transport en commun. Ces investissements témoignent de la volonté du gouvernement d'agir pour contribuer à mettre à niveau les infrastructures dans tout le Québec et de répondre aux priorités des municipalités et des organismes de transport collectif.

La constance des investissements par une source de financement récurrente permet aux municipalités de planifier leurs travaux à long terme. Ces dernières peuvent ainsi s'assurer de fournir des infrastructures modernes et pérennes à leurs citoyens.

☐ **Renouvellement de l'Entente administrative relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada**

Le 12 juin 2024, les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé le renouvellement de l'Entente administrative relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada, qui a une durée de 10 ans, s'étendant ainsi sur la période 2024-2034. Un financement de plus de 2,8 milliards de dollars sera versé à la SOFIL au cours des cinq premières années de l'entente.

Cet investissement permettra de soutenir des projets qui répondent aux priorités locales en matière d'infrastructures. Les municipalités et les organismes municipaux pourront continuer de compter sur des moyens financiers souples et prévisibles visant à maintenir et à bonifier les infrastructures, dans l'objectif de continuer à renforcer nos collectivités et à stimuler notre économie.

☐ **Lancement du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028**

La mise en œuvre du nouveau Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période 2024-2028 s'est effectuée au cours du dernier exercice financier. Les nouvelles modalités prévoient entre autres l'ajout d'une catégorie d'infrastructures visant les travaux de résilience face aux changements climatiques, l'admissibilité des plans de gestion des actifs réalisés à contrat ou en régie afin d'acquérir et d'améliorer la connaissance des actifs municipaux, ainsi que l'intégration de critères écoresponsables au programme.

Un financement supplémentaire du gouvernement du Québec à l'intérieur de ce nouveau programme permettra aussi de soutenir les municipalités de moins de 5 000 habitants à travers le Québec afin qu'elles puissent réaliser des travaux sur leurs bâtiments municipaux. Ce soutien financier structurant permettra de soutenir le dynamisme des communautés locales.

❑ Contribution importante de tous les acteurs

L'excellente contribution de tous les partenaires de la SOFIL, soit le MAMH, le ministère des Transports et de la Mobilité durable et le ministère des Finances, permet d'assurer la réussite de la mission de la SOFIL.

Enfin, il m'apparaît essentiel de remercier tous les administrateurs pour leur engagement et leur participation exemplaire dans la réalisation de leur mandat.

Le président du conseil d'administration,



Marc Grandisson

REVUE DE L'ANNÉE 2024-2025

Engagements

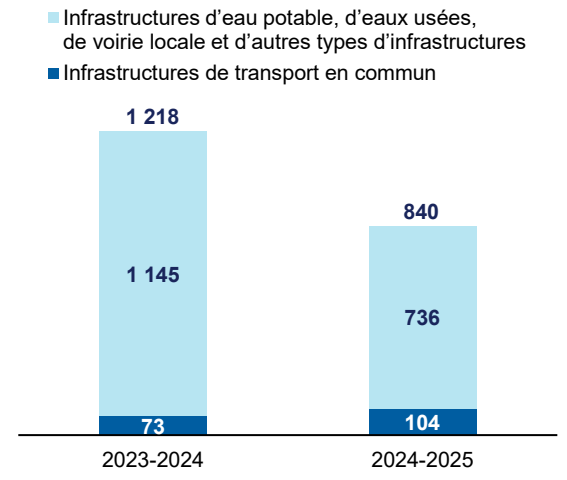
Au cours de l'exercice 2024-2025, une somme supplémentaire de près de 600 millions de dollars a été engagée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-MAMH 2024-2028) pour des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, ainsi que pour des projets d'infrastructures de transport en commun.

Investissements

Au cours de cette même année, 840 millions de dollars ont été investis dans plus de 2 400 projets d'infrastructures réalisés par les municipalités et les organismes municipaux.

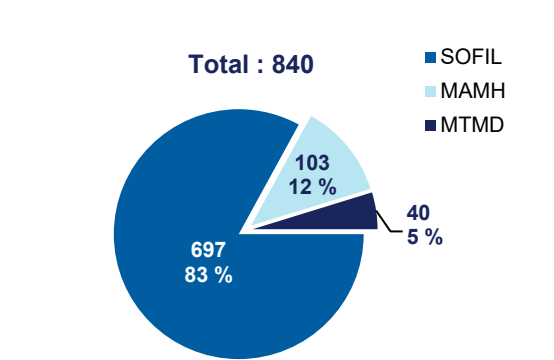
De ce montant, 697 millions de dollars proviennent des fonds de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), 103 millions de dollars du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et 40 millions de dollars du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

Investissements annuels
(en millions de dollars)



Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Sources de financement
des investissements en 2024-2025
(en millions de dollars, sauf indication contraire)



Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Transports et de la Mobilité durable et ministère des Finances du Québec.

❑ Résultats de l'exercice

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la SOFIL a enregistré un surplus de 116,2 millions de dollars par rapport à un surplus de 126,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le surplus de l'exercice 2024-2025 s'explique principalement par les revenus de placement importants en raison d'un niveau de placements élevé au cours de l'exercice jumelé à des taux d'intérêt élevés. Une répartition différente des investissements en infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures entre les municipalités est aussi venue expliquer la baisse du surplus constaté.

❑ Plan d'investissements pour la période 2025-2030

Au printemps 2025, le gouvernement du Québec a approuvé le Plan d'investissements 2025-2030 de la SOFIL. Les investissements prévus totalisent près de 4,7 milliards de dollars et se répartissent dans les deux catégories suivantes :

- près de 3,3 milliards de dollars pour les investissements en eau potable, en eaux usées, en voirie locale et pour les autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales, comme la gestion des matières résiduelles et les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments;
- 1,4 milliard de dollars pour les investissements en transport en commun⁹.

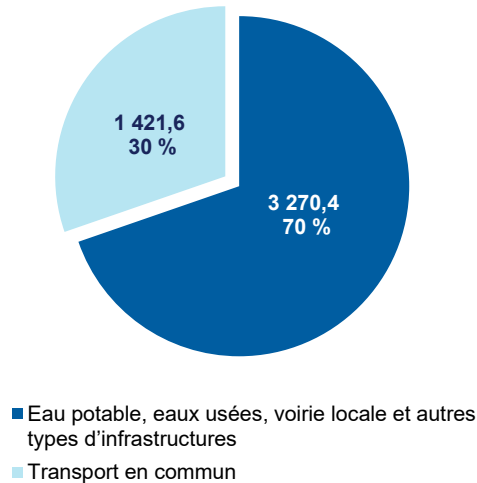
Le financement du Plan d'investissements 2025-2030 est assuré grâce à une somme de plus de 2,9 milliards de dollars provenant du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) et à un montant de près de 1,8 milliard de dollars découlant de la part du gouvernement du Québec¹⁰, inscrit dans le Plan québécois des infrastructures 2025-2035.

⁹ L'acquisition de matériel roulant, comme les autobus, constitue un projet d'infrastructures au sens de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102).

¹⁰ La part du gouvernement du Québec est composée d'une partie des revenus provenant des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée et des crédits budgétaires provenant du MAMH, du MTMD et du ministère des Finances.

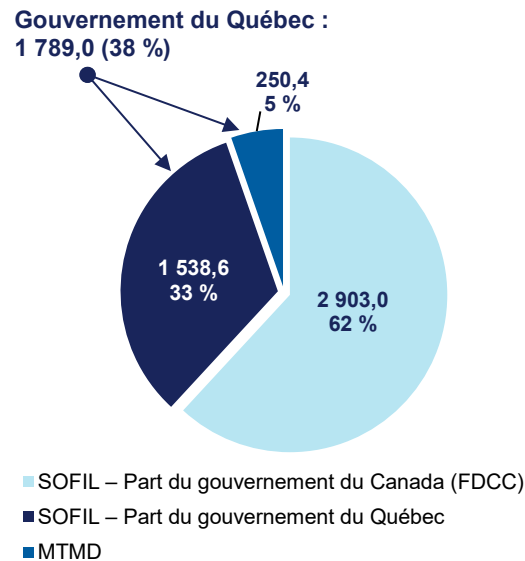
La SOFIL apportera une contribution financière totale de plus de 4,4 milliards de dollars pour les cinq prochaines années à la réalisation du plan, incluant la portion de financement du MAMH qui est désormais versée directement à la SOFIL dans le cadre du programme TECQ-MAMH 2024-2028. La part restante, soit 250 millions de dollars, sera assurée par un financement provenant du MTMD.

Investissements prévus par catégorie d'infrastructures pour la période 2025-2030
(en millions de dollars, sauf indication contraire)



Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Transports et de la Mobilité durable et ministère des Finances du Québec.

Sources de financement du Plan d'investissements 2025-2030
(en millions de dollars, sauf indication contraire)



Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Transports et de la Mobilité durable et ministère des Finances du Québec.

■ **Plan qui contribue au développement économique de toutes les régions du Québec**

Plusieurs administrations publiques, dont celles du Québec, ont fait le choix de miser sur les investissements en infrastructures afin de contribuer à une économie solide et d'assurer des services de qualité aux citoyens. En effet, les investissements dans les infrastructures publiques peuvent avoir des retombées importantes pour le développement social et économique des communautés.

Ainsi, toutes les régions du Québec, aussi bien rurales qu'urbaines, bénéficient du programme TECQ ainsi que du programme TECQ-MAMH 2024-2028 et peuvent utiliser ces fonds comme levier de développement socioéconomique, ce qui améliore la qualité de vie des citoyens.

■ **Plan qui permet de soutenir la démarche des municipalités en matière de gestion des actifs**

La gestion des actifs permet aux municipalités de veiller à ce que les infrastructures fournissent les services auxquels la population est en droit de s'attendre. Cette gestion repose entre autres sur la connaissance de l'état des réseaux et du niveau de service attendu, de même que sur la planification financière des travaux à réaliser.

Conséquemment, le nouveau plan d'investissements, à l'image des plans adoptés les années précédentes, permet aux municipalités du Québec d'assurer une planification efficiente des travaux nécessaires et du financement sous-jacent, afin de répondre plus efficacement aux besoins de la population.

■ **Nominations au conseil d'administration**

Le 10 mai 2024, le ministre des Finances a procédé à la nomination de M^{me} Lucie Pageau, sous-ministre adjointe et contrôleuse des Finances au ministère des Finances, ainsi que de M. Jocelyn Savoie, sous-ministre adjoint aux impacts climatiques, à la fiscalité, aux finances et aux infrastructures au MAMH, à titre de membres du conseil d'administration pour un mandat de cinq ans.

À cette même date, le ministre des Finances a également procédé au renouvellement des mandats de M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint à l'électrification, au transport terrestre et à la sécurité au MTMD, de M. Marc-Alexandre Brousseau, maire de la Ville de Thetford Mines, ainsi que de M. Guy St-Pierre, maire de la municipalité de Manseau, et ce, pour une durée de cinq ans.

SUIVI DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC ET DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC

La présente section résume le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-MAMH 2024-2028), qui constituent les principaux programmes d'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

❑ Programmes en bref

La mise en place des programmes TECQ et TECQ-MAMH 2024-2028 découle des ententes relatives au transfert des revenus du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) du gouvernement fédéral. La plus récente de ces ententes est en vigueur pour la période 2024-2034.

■ Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

Le programme TECQ couvre quatre périodes, soit 2005-2010, 2010-2014, 2014-2019 et 2019-2024, auxquelles sont rattachées des enveloppes d'aide financière distinctes.

Il a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures locales, notamment celles liées à l'eau potable, aux eaux usées, à la voirie locale, au transport en commun ou à d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales. Il est divisé en deux volets, chacun ayant des modalités et une gestion distinctes, soit :

- le volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, géré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- le volet Infrastructures de transport en commun, dont la gestion est assurée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

■ Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec

Le programme TECQ-MAMH 2024-2028 couvre la période 2024-2028 et concerne uniquement les infrastructures d'eau potable, de traitement des eaux usées, de résilience face aux changements climatiques, de voirie locale et les autres types d'infrastructures gérées par le MAMH.

Le programme de financement des infrastructures de transport en commun pour la période 2024-2029 est en cours de préparation et d'approbation.

Modalités principales du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec

	 Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	 Infrastructures de transport en commun
Bénéficiaires	Municipalités, municipalités régionales de comté, communautés métropolitaines, régies intermunicipales et Administration régionale Kativik	Sociétés de transport en commun, exo, régies municipales et intermunicipales de transport et regroupements de municipalités autorisés ⁽¹⁾
Répartition de l'enveloppe d'aide financière entre les bénéficiaires	En fonction de la population	Selon l'achalandage du réseau de chaque organisme
Financement	Au-delà d'un seuil minimal d'investissements devant être réalisés par le bénéficiaire, 100 % des projets admissibles ⁽²⁾	De 84,5 % à 95 % des projets admissibles, selon la période de réalisation et le type d'infrastructures
Approbation de l'aide financière	Programmation quinquennale de travaux approuvée par la ministre des Affaires municipales ⁽³⁾	Projets d'infrastructures approuvés par la ministre des Transports et de la Mobilité durable
Versement de l'aide financière	Au plus tard le 15 mars de chaque année, jusqu'à concurrence d'un maximum cumulatif prévu ⁽⁴⁾	Dans les 60 jours suivant l'autorisation du ministre, en fonction de la réalisation prévue du projet et jusqu'à concurrence d'un maximum prévu
Reddition de comptes et vérification du respect des modalités	Au terme de la période de cinq ans du programme, une fois les projets réalisés	Après la réalisation des projets

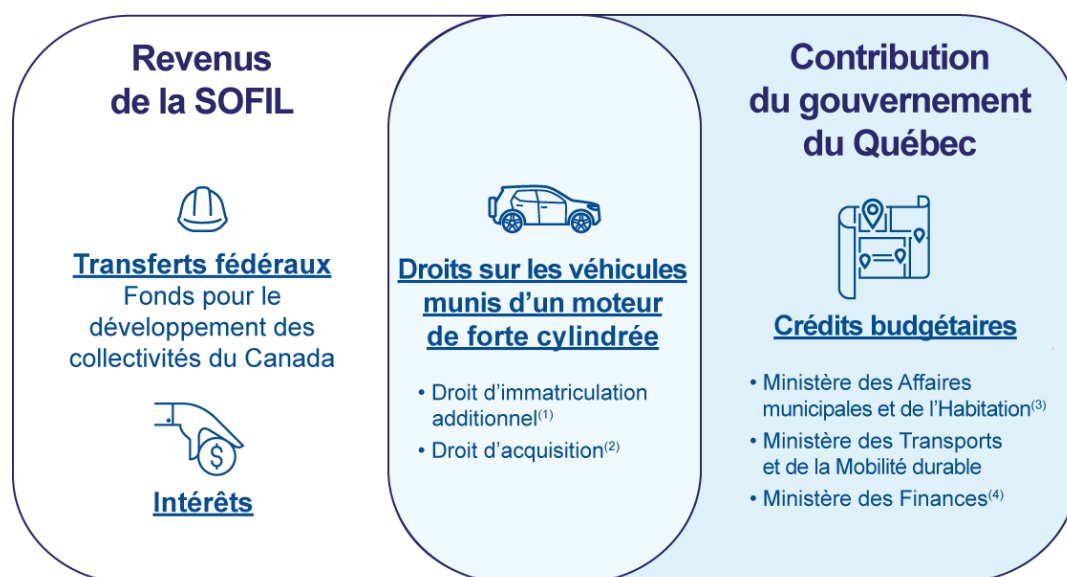
- (1) Il s'agit des regroupements de municipalités autorisés à recevoir de l'aide financière en vertu du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.
- (2) Dans le cadre du programme TECQ-MAMH 2024-2028, les bénéficiaires doivent réaliser des investissements autonomes, plutôt qu'un seuil minimal d'investissements.
- (3) Dans le cadre du programme TECQ, les projets d'infrastructures de voirie locale sont d'abord soumis à l'approbation de la ministre des Transports et de la Mobilité durable avant d'être autorisés par la ministre des Affaires municipales dans le cadre du dépôt de la programmation de travaux.
- (4) Dans le cadre du programme TECQ-MAMH 2024-2028, les versements sont effectués après l'approbation des programmations par le ministère des Finances ou à la suite des mises à jour annuelles reçues à l'intérieur de la période visée, soit du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.

■ Sources de financement

Le financement du programme TECQ est assuré par quatre sources de revenu, dérivant des revenus de la SOFIL et de la contribution du gouvernement du Québec, soit :

- les transferts fédéraux provenant du FDCC;
- les intérêts sur les placements de la SOFIL;
- une partie importante des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée;
- les crédits budgétaires provenant du MAMH, du MTMD et du ministère des Finances (MFQ).

Sources de financement – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec



- (1) Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) perçoit un droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée et verse une portion prédéterminée des recettes à la SOFIL, conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).
- (2) Depuis le 1^{er} septembre 2016, la SAAQ perçoit le droit d'acquisition au moment de l'immatriculation de tout véhicule muni d'un moteur de forte cylindrée. Une portion prédéterminée des recettes est versée à la SOFIL, conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).
- (3) Les crédits budgétaires en provenance du MAMH dans le cadre du programme TECQ-MAMH 2024-2028 sont versés directement à la SOFIL. Par la suite, la SOFIL verse le tout au bénéficiaire final.
- (4) En 2021-2022, un montant total de 85,7 millions de dollars a été octroyé à la SOFIL par le MFQ pour le programme TECQ en lien avec la bonification ponctuelle de 495,8 millions de dollars octroyée par le MAMH.

■ Enveloppes des programmes

Cette section présente les enveloppes des programmes, lesquelles incluent les transferts d'enveloppe effectués dans le dernier exercice.

Le programme TECQ 2019-2024 dispose d'une enveloppe de près de 6,0 milliards de dollars, soit :

- plus de 4,4 milliards de dollars (73,5 %) pour la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales;
- près de 1,6 milliard de dollars (26,5 %) pour la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun.

Le programme TECQ-MAMH 2024-2028, quant à lui, dispose d'une enveloppe de 3,2 milliards de dollars et concerne uniquement les infrastructures financées par le MAMH.

Enveloppes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec par catégorie d'infrastructures et par source de financement (en millions de dollars)

	2005- 2010	2010- 2014	2014- 2019	2019- 2024	2024- 2028 ⁽¹⁾	Total
Enveloppe totale initiale	1 815,6	2 799,8	3 655,0	4 390,7	3 225,6	12 661,1
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures						
Gouvernement fédéral	928,1	1 480,7	1 900,9	3 063,0	2 248,1	9 620,7
Gouvernement du Québec	385,7	603,9	762,8	1 329,7	886,5	3 968,5
Intérêts	—	14,5	7,5	14,1	91,0	127,1
Sous-total – Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	1 313,8	2 099,0	2 671,2	4 406,8	3 225,6	13 716,3
Transport en commun						
Gouvernement fédéral	383,5	332,5	245,6	778,5		1 740,1
Gouvernement du Québec	85,8	174,0	257,3	780,8		1 298,0
Intérêts	—	30,3	17,5	32,9		80,7
Sous-total – Transport en commun	469,3	536,8	520,4	1 592,2		3 118,8
Enveloppe totale actuelle	1 783,0	2 635,8	3 191,6	5 999,0	3 225,6	16 835,1
Gouvernement fédéral	1 311,6	1 813,2	2 146,5	3 841,5	2 248,1	11 360,8
Gouvernement du Québec	471,5	777,9	1 020,1	2 110,5	886,5	5 266,5
Intérêts	—	44,7	25,0	47,0	91,0	207,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Étant donné que les modalités du nouveau programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL et du MTMD pour la période 2024-2029 n'ont pas encore été approuvées par décret, aucune enveloppe concernant le transport en commun n'est présentée.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Transports et de la Mobilité durable et ministère des Finances du Québec.

■ Transferts d'enveloppe effectués dans l'exercice courant

Lorsque des sommes demeurent ou redeviennent disponibles au terme d'une période donnée, ou au terme de vérifications finales, un transfert d'enveloppe peut être effectué d'une période à une autre du programme afin que ces sommes puissent être réallouées aux municipalités et aux organismes municipaux.

Par conséquent, les enveloppes initiales ont été modifiées au fil des années à la suite de transferts effectués entre enveloppes, conformément aux dispositions des ententes administratives relatives au FDCC.

Les transferts d'enveloppe sont effectués lors de l'adoption d'un plan d'investissements, lorsque requis.

Au moment de l'adoption du Plan d'investissements 2025-2030 de la SOFIL, une somme de 48,4 millions de dollars a été libérée de tout engagement dans les enveloppes 2005-2010, 2010-2014, 2014-2019 et 2019-2024 du volet Infrastructures de transport en commun. Cette somme a été transférée intégralement vers l'enveloppe future 2024-2029 de ce même volet.

□ État détaillé des enveloppes au 31 mars 2025

Cette section présente l'état détaillé des enveloppes du programme TECQ pour chacun des volets du programme, soit le volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures et le volet Infrastructures de transport en commun ainsi que du programme TECQ-MAMH 2024-2028. La ventilation des enveloppes par municipalité ou par organisme municipal est présentée en annexe du présent rapport.

Les programmes TECQ 2005-2010 et 2010-2014 sont fermés. Aucun nouveau projet ne peut être approuvé. Seuls les projets approuvés avant le 31 décembre 2009, pour le programme TECQ 2005-2010, et avant le 31 décembre 2013, pour le programme TECQ 2010-2014, peuvent bénéficier des fonds restants (solde d'engagement).

■ Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures

Pour le programme TECQ 2019-2024, au 31 mars 2025, la valeur cumulative des engagements, soit la valeur des projets d'infrastructures approuvés par le MAMH, s'élève à 4 373,5 millions de dollars, dont 4 285,3 millions de dollars ont déjà été investis par les municipalités dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures. À cette date, une somme de 33,3 millions de dollars de l'enveloppe demeure disponible aux municipalités pour le financement de leurs infrastructures.

En ce qui concerne le nouveau programme TECQ-MAMH 2024-2028, le MAMH avait approuvé des engagements pour une valeur de 495,0 millions de dollars au 31 mars 2025. De ce montant, 216,4 millions de dollars ont été investis par les municipalités dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures. Une somme de 2 730,6 millions de dollars est disponible pour les investissements des municipalités qui auront lieu au cours des prochaines années.

État de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec au 31 mars 2025 – Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Enveloppes	Enveloppe (A)	Engagement (B)	Investissements réalisés ⁽¹⁾ (C)	Solde d'engagement (B) – (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) – (B)
TECQ 2019-2024	4 406,8	4 373,5	4 285,3	88,2	33,3
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			98,0		
TECQ-MAMH 2024-2028	3 225,6	495,0	216,4	278,6	2 730,6
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			43,7		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépenses dans les états financiers de la SOFIL et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du MAMH.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

■ Infrastructures de transport en commun

Pour le programme TECQ 2014-2019, les demandes d'aide financière devaient être soumises au plus tard le 31 mars 2019. La réalisation des projets approuvés devait être complétée par les bénéficiaires au plus tard le 31 mars 2021. Au 31 mars 2025, le solde d'enveloppe dans ce programme s'élève à 31,1 millions de dollars, disponibles pour de nouveaux engagements qui pourraient être pris au terme de l'analyse des demandes d'aide financière reçues avant l'échéance du programme. Une fois l'ensemble des demandes traitées, le solde d'enveloppe disponible sera transféré à la future enveloppe du programme TECQ 2024-2029 lors de l'adoption d'un prochain plan d'investissements de la SOFIL et de l'adoption des nouvelles modalités de ce programme.

Pour le programme TECQ 2019-2024, au 31 mars 2025, la valeur cumulative des engagements (soit la valeur des projets d'infrastructures approuvés par le MTMD) s'élève à 1 064,9 millions de dollars. De cette somme, les organismes municipaux ont déjà investi 949,8 millions de dollars dans divers projets d'infrastructures de transport en commun. Un montant de 527,3 millions de dollars est à la disposition de ces organismes pour le financement de leurs prochains projets d'investissements.

État de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec au 31 mars 2025 – Infrastructures de transport en commun

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Enveloppes	Enveloppe (A)	Engagement (B)	Investissements réalisés ⁽¹⁾ (C)	Solde d'engagement (B) – (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) – (B)
TECQ 2014-2019	520,4	489,3	489,3	—	31,1
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			100,0		
TECQ 2019-2024	1 592,2	1 064,9	949,8	115,1	527,3
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			89,2		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépenses dans les états financiers de la SOFIL et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du MTMD.

Source : Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

État des enveloppes – Définition des concepts employés

L'**enveloppe** correspond aux sommes maximales rendues disponibles aux municipalités et aux organismes municipaux bénéficiaires, pour une période donnée du programme TECQ ou du programme TECQ-MAMH 2024-2028, dans le but de financer leurs projets d'infrastructures.

Les **engagements** font référence à la valeur des projets ayant été approuvés et pour lesquels la SOFIL s'est engagée à verser une aide financière.

Les **investissements réalisés** représentent la valeur des travaux accomplis, établie en fonction du degré de réalisation (partiel ou complet) des projets préalablement approuvés.

Le **solde d'engagement** reflète la différence entre la valeur des engagements et la valeur des investissements réalisés. Il équivaut donc à la valeur des projets approuvés n'ayant pas débuté et à la valeur des travaux restant à achever pour les projets en cours de réalisation.

Le **solde d'enveloppe disponible** constitue la différence entre la valeur de l'enveloppe et celle des engagements. Il correspond ainsi à la part de l'enveloppe disponible pour de nouveaux engagements (part non engagée).

❑ Investissements réalisés dans le programmes TECQ et dans le programme TECQ-MAMH 2024-2028 pour l'exercice 2024-2025

La section suivante présente le détail des investissements réalisés pendant l'exercice 2024-2025 pour les périodes des programmes TECQ et TECQ-MAMH 2024-2028 qui sont toujours actives, soit les périodes :

- 2019-2024 et 2024-2028 pour le volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;
- 2005-2010, 2010-2014, 2014-2019 et 2019-2024 pour le volet Infrastructures de transport en commun.

■ Répartition par région des investissements réalisés

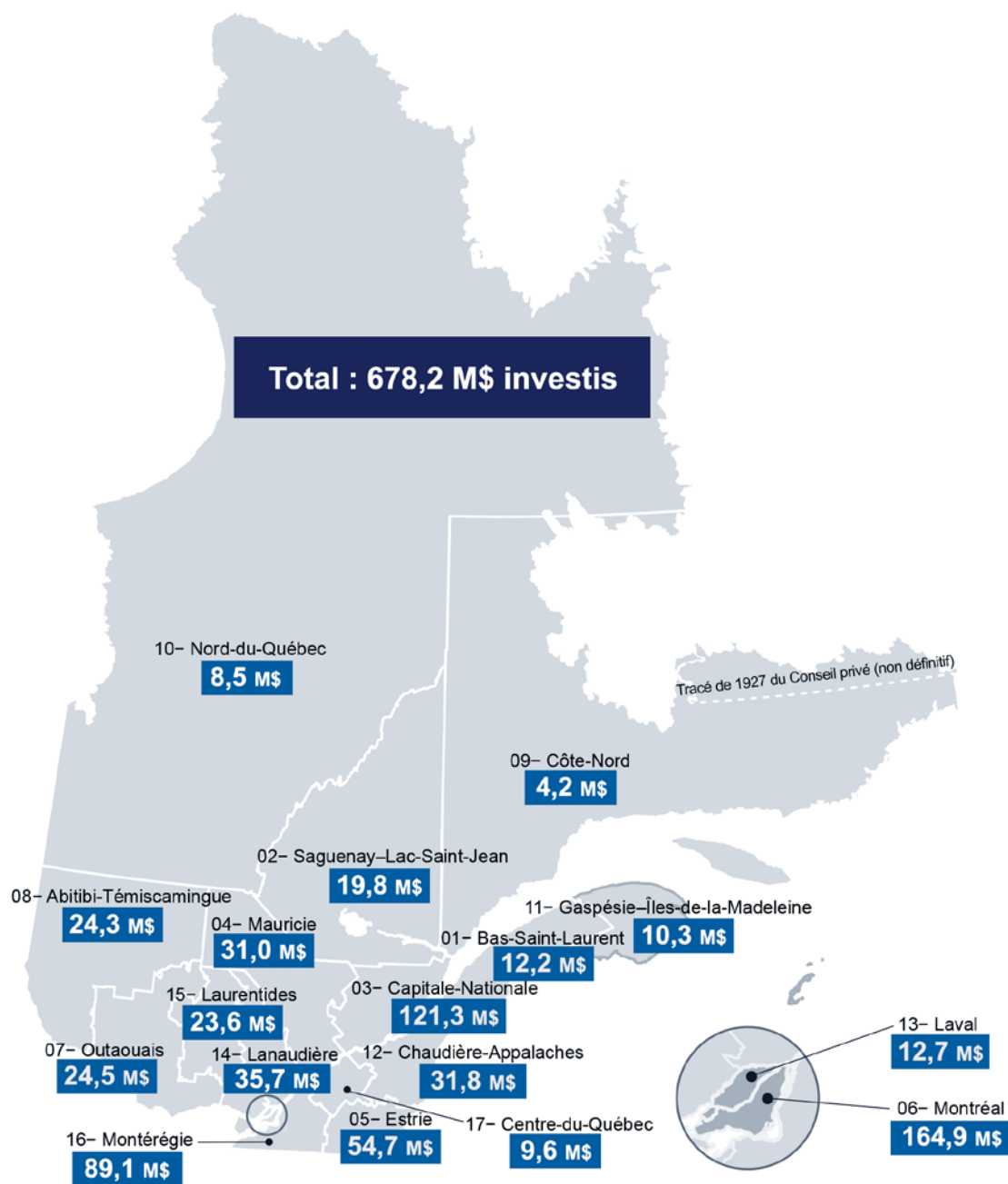
Les investissements réalisés par les municipalités et les organismes municipaux au Québec et financés par les programmes TECQ et TECQ-MAMH 2024-2028 ont atteint une valeur de près de 678,2 millions de dollars¹¹ en 2024-2025.

La part la plus importante des investissements a été réalisée dans la région de Montréal et représente 24,3 % (164,9 millions de dollars) de tous les investissements faits au Québec en vertu des programmes TECQ et TECQ-MAMH 2024-2028. Près de 71 % de ces investissements ont été réalisés dans des projets d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, tandis qu'environ 29 % concernaient des projets d'infrastructures de transport en commun.

- La région de la Capitale-Nationale occupe le rang suivant, avec des investissements de plus de 121,3 millions de dollars, ce qui représente 17,9 % des investissements réalisés au Québec.
- Le solde des investissements a été réparti dans les 15 autres régions administratives du Québec qui, ensemble, ont réalisé des investissements de l'ordre de 392,0 millions de dollars, soit un peu moins que 60 % de tous les investissements réalisés au Québec.

¹¹ La valeur des investissements réalisés présentée dans cette section exclut les ajustements non répartis par région administrative.

**Répartition des investissements réalisés en 2024-2025 au Québec, financés
par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
et par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec**



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ministère des Transports et de la Mobilité durable.

■ Répartition des investissements réalisés par type d'infrastructures

Les modalités de versement de l'aide financière des programmes TECQ et TECQ-MAMH 2024-2028 précisent les investissements admissibles pour chacun des volets des programmes et, le cas échéant, les priorités d'investissements.

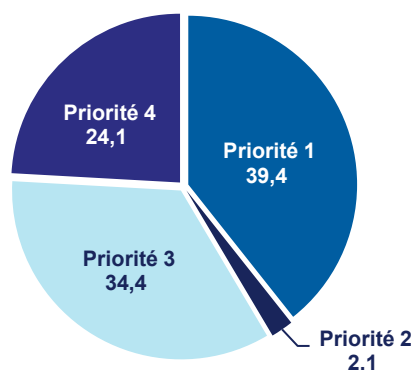
■ Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures

Pour les projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, les investissements doivent répondre à l'une des quatre priorités suivantes :

- priorité 1 : installation, mise aux normes et mise à niveau d'équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées;
- priorité 2 : réalisation d'études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
- priorité 3 : renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
- priorité 4 : travaux de résilience aux changements climatiques¹², réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale et réalisation d'autres types d'infrastructures ayant une incidence économique, urbaine ou régionale (ex. : infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, infrastructures visant le déploiement d'un réseau Internet haute vitesse, travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, travaux sur les casernes d'incendie ainsi que sur les infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir).

Le bénéficiaire doit respecter l'ordre de priorité ci-dessus pour 80 % de la valeur de son enveloppe d'aide financière admissible¹³. Conséquemment, il doit démontrer l'absence de projets d'infrastructures à mener à court terme dans les priorités 1 à 3 avant de pouvoir réaliser des projets d'infrastructures de la priorité 4. Pour la part restante de 20 % de l'enveloppe, le bénéficiaire peut entamer des projets d'infrastructures dans les priorités de son choix.

Investissements réalisés par catégorie de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures en 2024-2025 (en pourcentage)



Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

¹² Les travaux en résilience aux changements climatiques sont admissibles uniquement dans le cadre du programme TECQ-MAMH 2024-2028.

¹³ Dans le cadre du programme TECQ-MAMH 2024-2028, l'ordre de priorité doit être respecté pour la bonification de 5 % et de 10 %.

**Exemples de projets ayant reçu du financement de la SOFIL en 2024-2025 –
Catégorie d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale
et d'autres types d'infrastructures**

**Renforcement de l'interconnexion du réseau d'aqueduc Lévis/Saint-Romuald –
Ville de Lévis (Chaudière-Appalaches) – Priorité 1**



Photos : Ville de Lévis.

Description du projet

Ce projet consiste à assurer l'approvisionnement en eau potable d'urgence pour les autres secteurs de la Ville de Lévis à partir du réseau de Saint-Romuald, en cas d'interruption de production à l'usine de traitement d'eau potable.

Financement du projet

Le coût du projet, qui est financé par le programme TECQ 2019-2024, s'élève à 4 358 642 \$ (taxes nettes incluses). La part du gouvernement du Canada se situe à 3 026 791 \$ et celle du gouvernement du Québec, à 1 331 851 \$.

**Élaboration du plan de gestion des actifs en eau –
Ville de Charlemagne (Lanaudière) – Priorité 2**

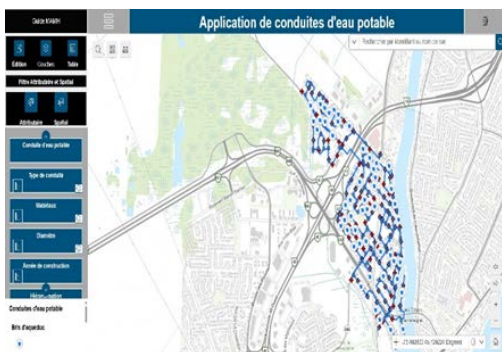


Illustration : Ville de Charlemagne.

Description du projet

La Ville de Charlemagne a entrepris une démarche visant à réaliser l'inventaire de ses actifs municipaux. Cette initiative s'inscrit dans le processus d'élaboration du plan de gestion des actifs, permettant ainsi de centraliser les informations actuellement disponibles et de planifier les interventions nécessaires à la collecte de données. L'inventaire a été amorcé en ciblant en priorité les actifs liés aux infrastructures en eau.

Financement du projet

Le coût du projet, qui est financé par le programme TECQ-MAMH 2024-2028, s'élève à 24 844 \$ (taxes nettes incluses). La part du gouvernement du Canada se situe à 17 142 \$ et celle du gouvernement du Québec, à 7 702 \$.

Remplacement des conduites d'eau de la rue Lafrance – Ville de Saint-Basile-le-Grand (Montérégie) – Priorité 3



Description du projet

Le projet de la Ville de Saint-Basile-le-Grand consiste à renouveler les conduites d'eau potable et d'égout domestiques, ainsi qu'à construire un réseau pluvial dans la rue Lafrance Ouest, sur une longueur d'environ 930 mètres. Ce projet a permis de remettre aux normes des infrastructures arrivées en fin de vie utile, tout en s'assurant de la conformité des exigences actuelles en matière de gestion des eaux pluviales.

Financement du projet

Le coût du projet, qui est financé par le programme TECQ-MAMH 2024-2028, s'élève à 4 200 000 \$ (taxes nettes incluses). La part du gouvernement du Canada se situe à 2 594 322 \$ et celle du gouvernement du Québec, à 1 605 678 \$.



Photos : Ville de Saint-Basile-le-Grand.

Installation de sites de conteneurs pour les matières résiduelles – Ville de Barkmere (Laurentides) – Priorité 4



Description du projet

La collecte des matières résiduelles constituait un enjeu majeur pour cette ville lacustre. Ces matières étaient récupérées près de la marina, lieu par lequel 90 % des citoyens accèdent à leurs propriétés. Le système générait des problèmes en raison de la quantité des matières à récupérer, de l'aspect visuel ainsi que de l'odeur dégagée par ces ordures.

Afin de résoudre ce problème, la Ville de Barkmere a construit 14 conteneurs semi-enfouis, ce qui a permis un gain d'espace ainsi qu'une augmentation de la quantité de matières récupérées.

Financement du projet

Le coût du projet, qui est financé par le programme TECQ 2019-2024, s'élève à 188 717 \$ (taxes nettes incluses). La part du gouvernement du Canada se situe à 131 052 \$ et celle du gouvernement du Québec, à 57 665 \$.



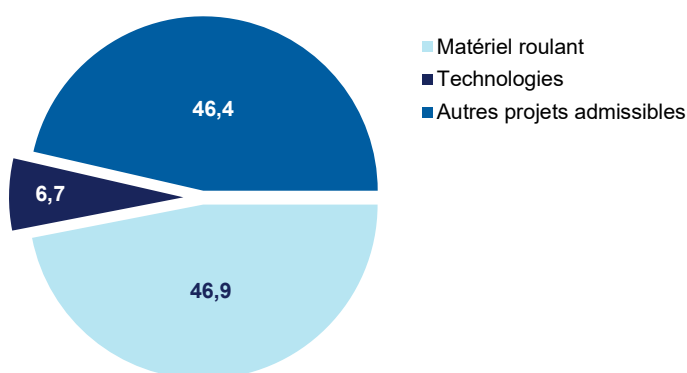
Photos : Ville de Barkmere.

■ Infrastructures de transport en commun

À l'égard des projets d'infrastructures de transport en commun, les investissements admissibles se répartissent en trois grandes catégories :

- le matériel roulant (ex. : autobus et voitures du réseau de métro ou de trains de banlieue);
- les technologies (ex. : systèmes d'aide à l'exploitation tels que les systèmes de transport intelligent, les systèmes de validation à bord des autobus et les systèmes de recharge à distance);
- les autres projets admissibles, comme l'acquisition de supports à vélo, l'ajout ou le remplacement d'abribus, l'électrification et la construction de centres de transport, ou le prolongement de voies réservées.

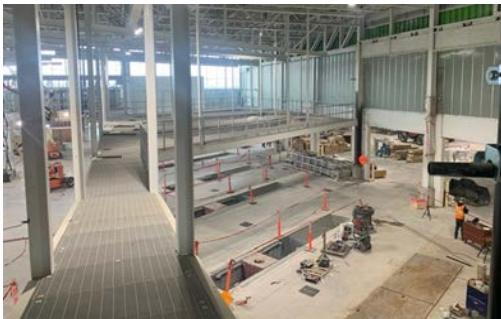
Investissements admissibles réalisés par catégorie de projets d'infrastructures de transport en commun en 2024-2025 (en pourcentage)



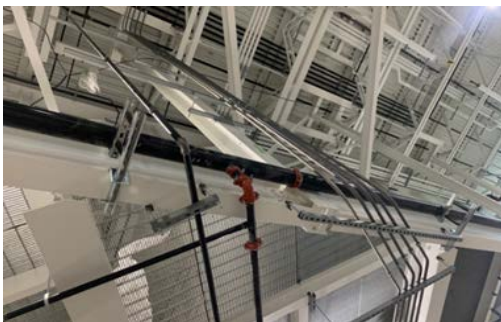
Source : Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Exemples de projets ayant reçu du financement de la SOFIL en 2024-2025 – Catégorie d'infrastructures de transport en commun

Agrandissement du garage, phase IV : Équipements – Société de transport de Laval



Vérins



Gicleurs



Alarme incendie

Description du projet

Afin de répondre à des objectifs de croissance de l'achalandage, la Société de transport de Laval (STL) a lancé, en 2010, un programme d'agrandissement comportant quatre phases, dont les trois premières ont été complétées avec succès.

La phase IV de l'agrandissement du garage était rendue nécessaire par le déploiement du parc de véhicules électriques prévu au cours des prochaines années. Dès 2023, la STL a commencé à acquérir uniquement des autobus électriques, afin de s'aligner avec le choix du gouvernement du Québec de s'engager sur la voie de l'électrification des transports, choix des visées environnementales et économiques.

Dans le cadre de cet agrandissement, il fallait acquérir de nouveaux équipements de garage et ensuite les installer dans le nouvel espace pour que ce dernier soit fonctionnel.

Le projet consiste à acquérir quatre paires de vérins, des systèmes de tiroirs pneumatiques, des gicleurs pour lutter contre les incendies ainsi que le système d'alarme incendie, et à installer ceux-ci dans le nouvel espace construit dans le cadre de la phase IV de l'agrandissement du garage de la STL.

Financement du projet

Le coût total des travaux liés à ce projet s'élève à 7 350 143 \$. De ce montant, 6 982 636 \$ proviennent du programme TECQ 2019-2024. La part totale du gouvernement du Canada se situe à 4 376 577 \$ et celle du gouvernement du Québec, à 2 606 059 \$. Pour sa part, la STL a investi 367 507 \$ dans le projet.

Photos : Société de transport de Laval.

Acquisition et installation de 15 abribus avec équipements – Municipalité régionale de comté de Joliette



**Abribus au coin de la rue de la Visitation
et de la rue Roméo-Gaudreault**



**Abribus au coin de la rue Saint-Pierre Sud
et du boulevard Manseau,
en face de la bibliothèque Rina-Lasnier**



**Abribus double au coin de la rue Saint-Viateur
et de la rue Saint-Charles-Borromée Nord,
près du cégep de Lanaudière**

Description du projet

En juin 2017, à la suite de l'adoption du projet de loi n° 76, la municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette a choisi d'intégrer à sa structure l'ensemble des services de transport présents sur son territoire. Par le biais d'ententes intermunicipales, elle a ainsi repris la gestion et l'exploitation du transport urbain, du transport collectif en milieu rural, du transport adapté, ainsi que des circuits régionaux auparavant coordonnés par le Conseil régional de transport de Lanaudière.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par la croissance démographique, le développement de nouveaux quartiers résidentiels et une forte augmentation de l'achalandage (soit plus de 249 500 déplacements enregistrés en 2022), la MRC de Joliette a entrepris, à l'été 2024, une refonte majeure de sa desserte urbaine de transport en commun. Cette démarche vise une bonification et une amélioration de l'offre de service sur son territoire.

C'est dans cette optique qu'elle a procédé à l'acquisition et à l'installation de 15 abribus munis de dalles et de bancs, dont un abribus double maintenant situé à proximité du cégep de Joliette.

Les sites d'installation des abribus ont été sélectionnés en fonction de leur achalandage élevé et de leur capacité à accueillir ce type de mobilier urbain. Le projet vise à améliorer le confort et la sécurité des usagers, notamment en cas d'intempérie, tout en renforçant l'attractivité et l'accessibilité du transport collectif.

Financement du projet

Le coût total des travaux liés à ce projet s'élève à 203 338 \$. De ce montant, 193 171 \$ proviennent du programme TECQ 2019-2024. La part totale du gouvernement du Canada se situe à 121 076 \$ et celle du gouvernement du Québec, à 72 095 \$. Pour sa part, la MRC de Joliette a investi 10 167 \$ dans le projet.

Photos : Municipalité régionale de comté de Joliette.

REVUE FINANCIÈRE 2024-2025

La présente section passe en revue les résultats d'exploitation de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'exercice clos le 31 mars 2025 et sa situation financière. Elle doit être lue conjointement avec les états financiers présentés à la section suivante, ceux-ci ayant été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

❑ Résultats d'exploitation

L'excédent d'exercice de la SOFIL s'élève à 116,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une diminution de 10,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

La diminution du résultat net annuel s'explique par une baisse des revenus de 274,8 millions de dollars (-25,8 %), supérieure à la baisse constatée des charges de 264,7 millions de dollars (-28,2 %). Les charges sont constituées en majeure partie de dépenses de transfert, c'est-à-dire des investissements des municipalités et des organismes municipaux.

Sommaire des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2023-2024	Variation	Variation (%)
Revenus				
Transferts du gouvernement fédéral – Fonds pour le développement des collectivités du Canada ⁽¹⁾	531 574	842 776	-311 202	-36,9
Transferts du gouvernement du Québec	55 009	22 787	32 222	141,4
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée				
Droit d'immatriculation additionnel	93 896	91 583	2 313	2,5
Droit d'acquisition	11 552	10 771	781	7,3
Sous-total	105 448	102 354	3 094	3,0
Intérêts	98 399	97 292	1 107	1,1
	790 430	1 065 209	-274 779	-25,8
Charges				
Transferts octroyés	668 748	934 684	-265 936	-28,5
Autres dépenses	5 528	4 310	1 218	28,3
	674 276	938 994	-264 718	-28,2
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'EXERCICE	116 154	126 215	-10 061	-8,0

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des sommes constatées à titre de revenus d'exercice. Il est à noter que les revenus de transferts fédéraux sont comptabilisés au rythme de la constatation des dépenses de transfert aux municipalités et aux organismes de transport en commun.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Revenus

■ Transferts du gouvernement fédéral

En vertu des normes comptables, les transferts fédéraux reçus (encaissés) doivent être reportés aux revenus octroyés de l'exercice où une dépense de transfert est constatée (engagée). Tout excédent dû à une différence entre les sommes encaissées et octroyées est ainsi réservé pour des versements d'aide financière futurs (transferts reportés).

Les revenus de transferts du gouvernement fédéral s'élèvent à 531,6 millions de dollars en 2024-2025, en baisse de 311,2 millions de dollars (-36,9 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique par une diminution des investissements de la part des municipalités au cours de la dernière année, plus importante que la légère augmentation des investissements en infrastructures de transport en commun.

La baisse des transferts du gouvernement fédéral encaissés par la SOFIL s'explique par la répartition des fonds, qui est ajustée tous les cinq ans, c'est-à-dire lorsque de nouvelles données de recensement sont disponibles. Le calcul du montant versé en 2024-2025 est basé sur le recensement de 2021.

Transferts du gouvernement fédéral et transferts octroyés par catégorie d'infrastructures (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2023-2024	Variation	Variation (%)
Transferts fédéraux octroyés (revenus)				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	491,5	803,2	-311,7	-38,8
Infrastructures de transport en commun	40,0	39,6	0,4	1,1
TOTAL	531,6	842,8	-311,2	-36,9
Transferts fédéraux reçus (encaissés)⁽¹⁾	535,3	540,8	-5,5	-1,0

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des transferts constatés à titre de revenus reportés au passif de la SOFIL.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Transferts du gouvernement du Québec

Les normes comptables applicables aux transferts fédéraux s'appliquent également aux transferts provenant du gouvernement du Québec.

Les revenus de transferts du gouvernement du Québec au 31 mars 2025 sont de 55,0 millions de dollars, une augmentation de 32,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce montant est composé de deux éléments :

- un montant de 7,9 millions de dollars relativement à la valeur des travaux réalisés au comptant reliée à la bonification ponctuelle annoncée et versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au cours de l'exercice 2021-2022;
- un montant de 47,1 millions de dollars en provenance du MAMH concernant les contributions du MAMH qui sont désormais versées à la SOFIL dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-MAMH 2024-2028). Par la suite, la SOFIL verse le tout au bénéficiaire final.

En tout, 90,5 millions de dollars ont été versés par le MAMH à la SOFIL au cours de l'exercice. La portion de ce versement qui n'a pas été constatée aux revenus a été comptabilisée à titre de revenus reportés.

Transferts du gouvernement du Québec et transferts octroyés par catégorie d'infrastructures (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2023-2024	Variation	Variation (%)
Transferts du gouvernement du Québec octroyés (revenus)				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	55,0	22,8	32,2	141,4
TOTAL	55,0	22,8	32,2	141,4
Transferts du gouvernement du Québec reçus (encaissés)⁽¹⁾	90,5	—	90,5	—

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des transferts constatés à titre de revenus reportés au passif de la SOFIL.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

Les droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée se composent du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition.

La SOFIL partage depuis 2016-2017 les recettes liées aux droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée avec le Fonds des réseaux de transport terrestre, jusqu'à concurrence d'un montant de 30 millions de dollars annuellement. Le solde des recettes générées par ces droits est entièrement destiné à la SOFIL.

■ Droit d'immatriculation additionnel

Les revenus provenant du droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée ont augmenté de 2,3 millions de dollars (2,5 %), pour atteindre 93,9 millions de dollars. Malgré une baisse du nombre de transactions, les revenus sont en hausse, étant donné l'indexation des tarifs de 3 %.

▪ **Droit d'acquisition**

Les revenus tirés du droit d'acquisition dévolu à la SOFIL se sont élevés à 11,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 0,8 million de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Ce droit n'étant pas remboursable, les recettes sont comptabilisées en revenus au moment de leur réception par la SOFIL.

Revenus des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2023-2024	Variation	Variation (%)
Droit d'immatriculation additionnel				
Revenus	93,9	91,6	2,3	2,5
Droit d'acquisition				
Revenus	11,6	10,8	0,8	7,4
Transactions (nombre)	831 327	858 128	-26 801	-3,1

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Finances du Québec.

▪ **Intérêts**

Au cours du dernier exercice, les intérêts obtenus par la SOFIL se sont élevés à 98,4 millions de dollars, soit une augmentation de 1,1 million de dollars par rapport à l'exercice précédent (1,1 %). Malgré une légère baisse des taux d'intérêt en fin d'année financière 2024-2025, le niveau de placements élevé a fait en sorte que le niveau total d'intérêt a été stable par rapport à l'exercice précédent.

■ Dépenses

■ Transferts octroyés aux municipalités et aux organismes municipaux

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la SOFIL a octroyé des transferts aux municipalités et aux organismes municipaux d'une valeur de 668,8 millions de dollars, soit une baisse de 265,8 millions de dollars (28,4 %) comparativement à l'exercice précédent.

D'abord, cette baisse s'explique par la diminution des investissements pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures dans le cadre de la dernière année du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Parce que cette dernière année n'était pas prévue à l'origine, mais a été ajoutée lors du prolongement du programme, le niveau de travaux réalisés a été moins élevé que l'année précédente. En effet, plusieurs municipalités avaient déjà réalisé leurs travaux dans les cinq années précédentes, et il restait donc un solde moins important de travaux à réaliser.

Ensuite, le niveau de travaux réalisés dans le cadre du programme TECQ-MAMH 2024-2028 a été plus faible, car les travaux sont historiquement moins élevés lors d'une première année, notamment parce que la reddition de comptes du programme précédent doit avoir été transmise avant que les municipalités puissent se voir autoriser des travaux en vertu du nouveau programme. Cela a limité les travaux pour de nombreuses municipalités.

Enfin, la faible augmentation des investissements pour les infrastructures de transport en commun vient atténuer légèrement cette baisse. Malgré une augmentation du nombre de projets financés, le montant accordé par projet a été moindre que l'année précédente. Le niveau total d'investissements a donc été relativement stable.

Transferts octroyés par programme d'aide

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2023-2024	Variation	Variation (%)
Programme TECQ				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	604,7	871,3	-266,7	-30,6
Infrastructures de transport en commun	64,1	63,3	0,8	1,2
Sous-total	668,7	934,6	-265,9	-28,4
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale ⁽¹⁾	0,0	0,0	-0,0	-87,8
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ⁽¹⁾	0,0	0,0	-0,0	-100,0
TOTAL	668,7	934,7	-265,9	-28,5

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Pour ces programmes, la dépense consiste en frais d'intérêts assumés sur la dette relative inscrite aux états financiers de la SOFIL.

Ces programmes étant terminés, aucun nouvel investissement n'y est inscrit.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Autres dépenses (honoraires d'administration et frais divers)

Les charges liées aux activités d'exploitation et les charges financières totalisent 5,5 millions de dollars, soit une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

❑ Situation financière au 31 mars 2025

■ Excédent cumulé

Au 31 mars 2025, l'excédent cumulé atteint 654,7 millions de dollars, en augmentation de 116,2 millions de dollars (21,6 %) par rapport à la même période l'an dernier.

La variation annuelle de la situation financière est attribuable à une augmentation des actifs financiers (386,2 millions de dollars), plus particulièrement de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements. Cette augmentation est plus importante que celle des passifs (270,1 millions de dollars), principalement en ce qui concerne les créditeurs et dépenses à payer ainsi que les transferts et contributions reportés.

État de la situation financière au 31 mars 2025

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2023-2024	Variation	Variation (%)
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements	2 656 212	2 264 138	392 074	17,3
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec	50 176	59 820	-9 644	-16,1
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée à recevoir	27 438	23 511	3 927	16,7
Autres actifs financiers	12 077	12 230	-153	-1,3
Sous-total – Actifs financiers	2 745 903	2 359 699	386 204	16,4
PASSIFS				
Créditeurs et dépenses à payer	1 159 108	919 331	239 777	26,1
Transferts et contributions reportés	880 986	841 862	39 124	4,6
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	51 088	59 939	-8 851	-14,8
Sous-total – Passifs	2 091 182	1 821 132	270 050	14,8
EXCÉDENT CUMULÉ	654 721	538 567	116 154	21,6

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Actifs financiers

Au 31 mars 2025, la SOFIL affiche des actifs de 2 745,9 millions de dollars, soit une hausse de 386,2 millions de dollars (16,4 %) comparativement à l'exercice précédent.

■ Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

Le poste « Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements » est en hausse de 392,1 millions de dollars, atteignant ainsi 2 656,2 millions de dollars. La progression de l'aide financière, versée principalement aux municipalités et aux sociétés de transport, est moindre que les encaissements reçus en cours d'année. Le niveau d'investissements au cours de l'exercice a diminué par rapport à l'année précédente.

■ **Sommes à recevoir du gouvernement du Québec**

Les sommes du compte débiteur du gouvernement du Québec sont en baisse de 9,6 millions de dollars, atteignant ainsi 50,2 millions de dollars. Celles-ci visent à pourvoir aux obligations de la SOFIL découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires. L'évolution financière de ce poste est donc liée à celle du poste « Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires ».

■ **Autres actifs**

Le poste « Autres actifs financiers » s'élève à 12,1 millions de dollars, ce qui est relativement stable comparativement à l'exercice précédent.

■ **Passifs**

Les passifs totalisent 2 091,2 millions de dollars au 31 mars 2025, en hausse de 270,1 millions de dollars (14,8 %) par rapport au solde final de l'exercice précédent.

■ **Créditeurs et charges à payer**

Au 31 mars 2025, le poste « Créditeurs et charges à payer » s'élève à 1 159,1 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 239,8 millions de dollars par rapport à la même période l'an dernier. Cette augmentation s'explique par la comptabilisation à ce titre des travaux complétés, mais dont le déboursé n'a pas été effectué, en raison des versements finaux qui seront faits uniquement lors de la réception de la reddition de comptes finale.

■ **Transferts et contributions reportés**

Le poste « Transferts et contributions reportés » se chiffre à 881,0 millions de dollars au 31 mars 2025, soit 39,1 millions de dollars de plus que l'année précédente. L'augmentation des transferts et contributions reportés résulte principalement des virements de l'exercice, qui ont été inférieurs aux encaissements, le niveau de travaux ayant été moindre que les encaissements reçus.

■ **Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires**

La valeur des obligations d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires s'élève à 51,1 millions de dollars au 31 mars 2025 et est en baisse de 8,9 millions de dollars par rapport au 31 mars 2024.

Aucune nouvelle entente de transfert n'a été conclue par la SOFIL depuis le 31 mars 2012. En conséquence, la valeur de ces obligations diminue d'année en année d'ici l'arrivée à échéance, prévue en 2031, des dernières obligations.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Rapport de la direction	35
Rapport de l'auditeur indépendant	37
État des résultats	39
État de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets	40
État de la situation financière.....	41
État des flux de trésorerie	42
Notes complémentaires	43

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ont été dressés par la direction, qui est responsable de la préparation et de la présentation des informations financières ainsi que de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de la SOFIL exerce les contrôles internes qui s'imposent, de façon à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière est pertinente et fiable et que les actifs sont adéquatement protégés.

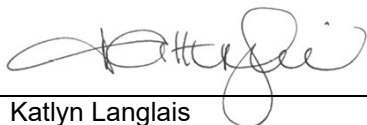
La direction de la SOFIL reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la SOFIL, lequel surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec (VGQ) a procédé à l'audit des états financiers de la SOFIL, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le VGQ peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marc Grandisson
Président du conseil d'administration



Katlyn Langlais
Vice-présidente du conseil d'administration

Québec, le 3 juillet 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité a comptabilisé, pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le compte de l'entité. Je n'ai pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les montants comptabilisés dans les postes de revenus « Droit d'immatriculation additionnel » et « Droit d'acquisition » à l'état des résultats, ainsi que dans le poste « Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ » à l'état de la situation financière. Par conséquent, je n'ai pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général par intérim du Québec,



Alain Fortin, CPA auditeur

Québec, le 3 juillet 2025

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
REVENUS			
Transferts			
Gouvernement du Canada – Fonds pour le développement des collectivités du Canada	401 391	531 574	842 776
Gouvernement du Québec	7 913	55 009	22 787
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée – SAAQ ⁽¹⁾			
Droit d'immatriculation additionnel	94 420	93 896	91 583
Droit d'acquisition	12 312	11 552	10 771
Intérêts (note 3)	66 998	98 399	97 292
	583 034	790 430	1 065 209
CHARGES			
Transferts octroyés			
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	286 069	604 679	871 333
Programme d'infrastructures de transport en commun	237 778	64 063	63 302
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	7	6	49
Honoraires d'administration (note 4)	4 383	5 442	4 229
Frais financiers	70	80	79
Frais de déplacement et de représentation	1	1	—
Frais administratifs	—	5	2
	528 308	674 276	938 994
EXCÉDENT ANNUEL	54 726	116 154	126 215

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(1) Société de l'assurance automobile du Québec.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ ET DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
EXCÉDENT CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	488 032	538 567	412 352
Excédent annuel	54 726	116 154	126 215
EXCÉDENT CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	542 758	654 721	538 567

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	2025 Réel	2024 Réel
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	146 846	67 047
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	50 176	59 820
Intérêts courus à recevoir	12 077	12 230
Placements (note 6)	2 509 366	2 197 091
Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ	27 438	23 511
	2 745 903	2 359 699
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	1 159 108	919 331
Transferts et contributions reportés (note 8)	880 986	841 862
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires (note 9)	51 088	59 939
	2 091 182	1 821 132
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	654 721	538 567

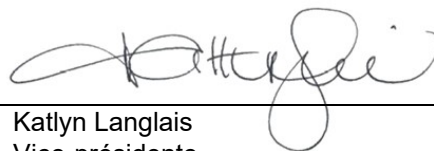
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Marc Grandisson
Président



Katlyn Langlais
Vice-présidente

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	2025 Réel	2024 Réel
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	116 154	126 215
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement lié à la méthode du taux d'intérêt effectif	(42 721)	(37 845)
Virement des transferts et des contributions reportés	(586 583)	(865 563)
	(513 150)	(777 193)
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec	9 644	9 760
Intérêts courus à recevoir	153	(7 496)
Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ	(3 927)	542
Créditeurs et charges à payer	239 777	78 028
Transferts et contributions reportés	625 707	540 840
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	(8 851)	(9 671)
	862 503	612 003
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	349 353	(165 190)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(2 697 985)	(1 559 431)
Produit de dispositions et de rachats de placements	2 428 431	1 686 982
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(269 554)	127 551
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	79 799	(37 639)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	67 047	104 686
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	146 846	67 047

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Intérêts encaissés et déboursés

(en milliers de dollars)

	2025	2024
Encaissés	61 281	61 345
Déboursés	3 116	3 000

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004. Elle a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun, ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les revenus de la SOFIL proviennent de transferts du gouvernement du Canada, du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition à l'égard de véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée, d'intérêts sur placements et, si nécessaire, de transferts du gouvernement du Québec. Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le compte de la SOFIL.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 (1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1, 5^e suppl.), la SOFIL n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

❑ Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SOFIL utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

❑ Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la SOFIL, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels, s'il y a lieu, à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers.

Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer plusieurs éléments importants des états financiers tels que le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition, les transferts, certaines charges à payer dont le passif pour remboursement futur, l'échéancier des versements en capital en lien avec les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires et les obligations contractuelles.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Certains de ces éléments font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. C'est le cas des revenus provenant des transferts du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec et des charges constituées des transferts octroyés aux municipalités pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec, ainsi que des passifs et des obligations contractuelles s'y rapportant. En effet, ces éléments sont constatés sur la base de l'estimation des travaux réalisés fournie par les municipalités, soit avant que la SOFIL obtienne toute l'information nécessaire sur ces travaux.

Ainsi, les résultats réels peuvent différer substantiellement des meilleures estimations établies par la direction.

☐ Instruments financiers

Tous les instruments financiers de la SOFIL sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement et sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs classés dans la catégorie des instruments financiers sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des intérêts courus à recevoir, des placements ainsi que du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition à recevoir – SAAQ.

Les passifs classés dans la catégorie des instruments financiers sont composés des créditeurs et charges à payer et des obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires.

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers existe, ceux-ci sont évalués pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

☐ État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est présenté à la juste valeur ou libellé en devises.

☐ Revenus

■ Transferts

Les revenus provenant de transferts sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant laquelle la SOFIL respecte tous les critères d'admissibilité. Ils sont comptabilisés dans le poste transferts et contributions reportés lorsque les stipulations exigées par le gouvernement cédant quant à l'utilisation des sommes reçues ou quant aux actions à réaliser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le revenu de transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les conditions relatives aux passifs sont réglées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

■ Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition

Les revenus de droits qui ne présentent pas d'obligations de prestation sont comptabilisés lorsque la SOFIL a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé.

■ Intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération, et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

□ Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens et services obtenus au cours de l'exercice ainsi que les pertes réalisées.

Les transferts relatifs à l'aide financière octroyée aux municipalités et aux organismes municipaux sont comptabilisés à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque le bénéficiaire a respecté tous les critères d'admissibilité.

□ Actifs financiers

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes en banque, de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et, le cas échéant, du découvert bancaire lorsque celui-ci varie fréquemment entre le découvert et le disponible.

■ Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ

Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition à recevoir – SAAQ sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces droits.

□ Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés.

3. Intérêts

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 997	16 274
Placements	88 402	81 018
	98 399	97 292

4. Honoraires d'administration

	2025	2024
Frais de gestion relatifs aux ententes de service avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère des Transports et de la Mobilité durable et le ministère des Finances, ainsi qu'à l'entente de perception avec la SAAQ	4 435	3 382
Frais de perception de la SAAQ – Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition	879	729
Honoraires et frais pour les travaux d'audit des états financiers	128	118
	5 442	4 229

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2025	2024
Encaisse	2	1
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu⁽¹⁾	29 524	10 000
Billets à escompte		
Gouvernement du Québec, taux fixe 2,69 %, échéant en avril 2025, valeur nominale : 10 637 (2024 : taux fixe entre 4,98 % et 5,01 %, échus en mai 2024, valeur nominale : 57 389)	10 620	57 046
Certificats de dépôt		
Certificats de dépôt, taux fixe entre 2,82 % et 2,91 %, échéant en avril et mai 2025, valeur nominale : 106 700	106 700	—
	146 846	67 047

(1) Cette avance porte intérêt au taux d'emprunt du gouvernement du Québec à un jour. Au 31 mars 2025, le taux d'intérêt de cette avance est de 2,74 % (2024 : 5,01 %). Dans le cas où cette avance deviendrait négative, le gouvernement du Québec a autorisé, en vertu du décret numéro 689-2021 du 19 mai 2021, des avances à la SOFIL d'un montant maximum de 25 000 auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette avance porte intérêt, pendant toute sa durée, au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada. Le taux préférentiel a varié de 7,20 % à 4,95 % pour 2025 (2024 : le taux préférentiel a varié de 6,70 % à 7,20 %). L'avance vient à échéance le 31 mai 2026. Cette avance est inutilisée aux 31 mars 2025 et 2024.

6. Placements

	2025	2024
Billets à escompte		
Gouvernement du Québec, taux fixe entre 2,67 % et 3,45 %, échéant entre avril 2025 et mars 2026, valeur nominale : 1 280 644 (2024 : taux fixe entre 4,80 % et 5,24 %, échus en mai 2024 et en janvier 2025, valeur nominale : 954 798)	1 271 100	938 669
Bons du Trésor		
Gouvernement du Québec, taux fixe entre 2,73 % et 2,78 %, échéant en août 2025, valeur nominale : 126 690	125 370	—
Obligations		
Gouvernement du Québec, taux fixe entre 3,471 % et 4,722 %, échéant entre septembre 2025 et septembre 2027, valeur nominale : 620 002 (2024 : taux fixe entre 2,676 % et 4,722 %, échéant entre septembre 2024 et septembre 2027, valeur nominale : 878 652)	619 984	880 952
Hydro-Québec, taux fixe de 0,661 %, échue en novembre 2024, valeur nominale : 6 900	—	7 182
Émetteurs non apparentés, taux fixe entre 1,177 % et 5,411 %, échéant entre mai 2025 et décembre 2029, valeur nominale : 498 729 (2024 : taux fixe entre 0,602 % et 5,411 %, échéant entre avril 2024 et décembre 2028, valeur nominale : 377 216)	492 912	370 288
	2 509 366	2 197 091

7. Crédoeurs et charges à payer

	2025	2024
Honoraires d'administration	1 459	1 710
Transferts aux municipalités et aux organismes municipaux – Comptant	1 147 162	907 069
Passif pour remboursement futur	8 963	8 545
Transferts – Intérêts	1 524	2 007
	1 159 108	919 331

8. Transferts et contributions reportés

	2025	2024
Transferts – Gouvernement du Canada – Fonds pour le développement des collectivités du Canada		
Solde au début de l'exercice	833 949	1 135 885
Nouveaux transferts reportés	535 255	540 840
Virements aux résultats de l'exercice	(531 574)	(842 776)
Solde à la fin de l'exercice	837 630	833 949
Transferts – Gouvernement du Québec		
Solde au début de l'exercice	7 913	30 700
Nouveaux transferts reportés	90 452	—
Virements aux résultats de l'exercice	(55 009)	(22 787)
Solde à la fin de l'exercice	43 356	7 913
	880 986	841 862

9. Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires

Les obligations découlant de ces ententes de transfert sont des emprunts contractés par des bénéficiaires pour le financement d'infrastructures de divers programmes qui portent intérêt à des taux variant de 2,11 % à 4,72 % (2024 : de 2,0 % à 5,23 %). Le remboursement de capital est établi sur une période allant de 2025-2026 à 2030-2031, l'échéance maximale de remboursement étant en 2031.

Les versements effectués au cours de l'exercice sont les suivants :

	2025	2024
Capital	8 851	9 642
Intérêts	2 633	3 016

L'échéancier suivant présente les versements annuels prévus :

Échéancier des versements annuels prévus en capital et intérêts

Exercices financiers	Capital	Intérêts
2025-2026	7 830	2 293
2026-2027	8 115	1 944
2027-2028	8 416	1 580
2028-2029	8 784	1 202
2029-2030	9 179	806
2030-2031	8 764	392
	51 088	8 217

Note : Cet échéancier inclut les versements prévus pour les obligations en attente de financement.

Aucune nouvelle entente de transfert n'a été conclue par la SOFIL depuis la fin de l'exercice clos le 31 mars 2012, et aucune ne sera conclue pour les exercices subséquents. En conséquence, il est prévu que le solde des obligations découlant d'ententes de transfert diminuera graduellement au fil des prochains exercices jusqu'à l'atteinte d'un solde nul à terme.

10. Obligations contractuelles et droits contractuels

❑ Obligations contractuelles

La SOFIL s'est engagée à verser une aide financière à des municipalités et à des organismes municipaux en vertu du programme et des échéanciers suivants :

	2025	2024
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec		
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	278 584	388 245
Infrastructures de transport en commun	126 415	152 267
	404 999	540 512

Échéancier des obligations contractuelles

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	140 859	130 665	3 840	3 220
Infrastructures de transport en commun	48 305	37 409	29 223	11 478
	189 164	168 074	33 063	14 698

❑ Droits contractuels

En vertu de l'Entente administrative relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2024-2034, signée le 21 juin 2024, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser annuellement une somme totale d'au moins 2 400 000 répartie entre les différentes provinces, les différents territoires et les Premières Nations. Cette somme est indexée de 2 % par année et l'augmentation est appliquée par tranche de 100 000.

La valeur et la répartition des sommes pour les exercices de 2024-2025 à 2028-2029 ont été annoncées par le gouvernement du Canada au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025. La valeur des engagements du gouvernement du Canada à l'égard de la SOFIL et l'échéancier de ces droits contractuels sont les suivants :

	2025	2024
Entente administrative relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2024-2034	2 274 834	—

Échéancier des droits contractuels

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Entente administrative relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2024-2034	557 557	557 557	579 860	579 860

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la SOFIL est exposée à différents risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en réduire au minimum les impacts potentiels.

☐ Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement attribuable aux pertes que la SOFIL pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'assumer en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. Les principaux risques de crédit pour la SOFIL sont liés aux postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, intérêts courus à recevoir, placements et droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ.

L'exposition maximale de la SOFIL au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie, intérêts courus à recevoir et placements

La politique de placement de la SOFIL précise les types de véhicules de placement dans lesquels la SOFIL est autorisée à investir. Aux 31 mars 2025 et 2024, les excédents de trésorerie ont été investis dans des billets à escompte, des bons du Trésor, des certificats de dépôt, et dans des obligations auprès du gouvernement du Québec, des municipalités et des organismes municipaux. Par conséquent, le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements est essentiellement réduit au minimum. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

■ Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ

La SOFIL est peu exposée au risque de crédit puisqu'il s'agit de sommes à recevoir de la SAAQ, laquelle est un organisme public. Aucune provision n'a été comptabilisée. Les sommes seront encaissées dans les 30 jours (2024 : 30 jours).

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

❑ Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la SOFIL de répondre à ses besoins de trésorerie ou de réunir les sommes nécessaires pour honorer ses engagements financiers. La SOFIL est exposée à ce risque à l'égard de ses créiteurs et charges à payer ainsi que de ses obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires. Elle effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour faire face à ses obligations et qu'elle détient suffisamment de placements convertibles en trésorerie. La SOFIL est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation de ses activités et par les sources de financement disponibles seront suffisants pour lui permettre de respecter ses obligations à mesure qu'elles viendront à échéance.

Échéance estimative des passifs financiers

Créditeurs et charges à payer	2025	2024
90 jours et moins	205 919	131 603
Plus de 90 jours	953 189	787 728
	1 159 108	919 331

Les échéances estimatives se rapportant aux obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires sont présentées dans la note 9.

❑ Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La SOFIL est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la SOFIL est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. La SOFIL est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt par ses équivalents de trésorerie à taux variable. Une variation de 0,50 % dans le taux d'intérêt se serait traduite par une augmentation ou une diminution de 148 sur l'excédent annuel de l'exercice clos le 31 mars 2025 (2024 : 50).

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers, mais comme la SOFIL a l'intention de conserver ses placements jusqu'à l'échéance et que la presque totalité des obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires porte intérêt à des taux fixes d'une durée variant entre 10 et 20 ans, la SOFIL est peu exposée à ce risque.

12. Opérations entre apparentés

La SOFIL est apparentée à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration de la SOFIL.

La SOFIL n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées n'a été conclue entre la SOFIL et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les sommes à recevoir du gouvernement du Québec sont une contribution non remboursable du ministère des Finances (MFQ) afin que la SOFIL puisse pourvoir à ses obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires. Ces sommes à recevoir ne portent pas intérêt. Les versements du MFQ s'effectuent au fur et à mesure des besoins de la SOFIL.

GOVERNANCE

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une société mandataire de l'État placée sous la responsabilité du ministre des Finances. En vertu de sa loi constitutive, ses états financiers annuels sont soumis à un audit du Vérificateur général du Québec (VGQ). L'organisation finance ses dépenses à même ses revenus.

La gouvernance de la SOFIL est assurée par un conseil d'administration dont les membres viennent de tous les milieux visés par ses activités. Le conseil d'administration est appuyé dans l'exercice de ses responsabilités par un comité d'audit et par un comité d'éthique et de gouvernance. Ces comités ont notamment pour but d'appuyer le conseil d'administration quant aux décisions qui relèvent de leurs champs d'expertise.

❑ Conseil d'administration

■ Mandat et responsabilité

Le conseil d'administration est chargé de la réalisation de la mission de l'organisation, pour laquelle le président du conseil exerce les fonctions et les pouvoirs édictés dans la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec¹⁴ et dans les règlements internes.

Le conseil d'administration supervise, avec vigilance, la gestion financière et informationnelle de la SOFIL afin qu'elle puisse répondre aux plus hauts standards d'intégrité, d'efficacité et d'imputabilité.

De plus, le conseil d'administration veille à l'application des dispositions de sa loi constitutive et des règlements et politiques internes. De façon générale, il :

- s'assure que l'aide financière versée par la SOFIL est octroyée en conformité avec le plan d'investissements, les modalités et les conditions fixées par le gouvernement;
- approuve le budget annuel, les états financiers et le rapport annuel d'activité;
- nomme les membres des comités statutaires du conseil et s'assurent que les comités statutaires exercent adéquatement leurs fonctions;
- approuve les règles de gouvernance et le code d'éthique et de déontologie de la SOFIL;
- approuve les profils de compétences et d'expériences requis pour la nomination des membres du conseil ainsi que les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil et des comités statutaires;
- approuve les ententes de service et de perception avec des ministères et des organismes du gouvernement;
- établit les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la SOFIL;
- adopte les politiques et les plans d'action de la SOFIL;
- détermine les délégations d'autorité.

¹⁴ RLRQ, chapitre S-11.0102.

■ Composition

Le conseil d'administration est composé de sept membres nommés par le ministre des Finances, soit cinq hauts fonctionnaires et deux élus municipaux. Ces derniers sont nommés après consultation des représentants du milieu municipal, soit ceux de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec, ce qui confère au milieu municipal une tribune additionnelle pour exprimer ses préoccupations et ses besoins en matière d'infrastructures.

Tous les administrateurs exercent leurs fonctions à temps partiel et sont soumis au code d'éthique et de déontologie de la SOFIL.

Au cours du dernier exercice, les mandats de MM. Jérôme Unterberg, Marc-Alexandre Brousseau et Guy St-Pierre à titre de membres du conseil d'administration ont été reconduits pour une période de cinq ans à compter du 10 mai 2024. À cette même date, M. Jocelyn Savoie et M^{me} Lucie Pageau ont été nommés à titre de membres du conseil d'administration, cette dernière en remplacement de M^{me} Danièle Cantin.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2025

Marc Grandisson
Sous-ministre adjoint au droit fiscal, à l'optimisation des revenus et aux politiques locales et autochtones
Ministère des Finances
Président du conseil d'administration

Katlyn Langlais
Sous-ministre adjointe à la politique budgétaire
Ministère des Finances
Vice-présidente du conseil d'administration

Marc-Alexandre Brousseau
Maire de la Ville de Thetford Mines
Membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec

Lucie Pageau
Sous-ministre adjointe et contrôleur des Finances
Ministère des Finances

Jocelyn Savoie
Sous-ministre adjoint aux impacts climatiques, à la fiscalité, aux finances et aux infrastructures
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Guy St-Pierre
Maire de la municipalité de Manseau
Membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités

Jérôme Unterberg
Sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité
Ministère des Transports et de la Mobilité durable

■ Sommaire des activités pour l'exercice 2024-2025

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises. Le taux de participation des administrateurs à ces réunions, tenues en présentiel et par visioconférence, a été de 79 %.

Au cours de ces réunions, les membres du conseil d'administration ont approuvé, entre autres, le *Rapport d'activité 2024*, les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et le budget 2025-2026.

Les versions révisées de la Politique de placement, de la Politique sur le remboursement des dépenses et du nouveau Plan de classification de la SOFIL ont été adoptées. Les administrateurs ont également approuvé un avenant à l'entente de service avec le ministère des Finances. Le conseil d'administration a aussi procédé à l'évaluation de son fonctionnement et a approuvé des modifications aux chartes du comité d'audit et du comité d'éthique et de gouvernance. Enfin, le conseil d'administration a nommé M^{me} Lucie Pageau à titre de présidente du comité d'audit.

□ Comités du conseil d'administration

Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil d'administration confie des mandats particuliers au comité d'audit et au comité d'éthique et de gouvernance, selon leur expertise. Ces comités font rapport de leurs activités au conseil d'administration sur une base annuelle.

■ Comité d'audit

■ Mandat et composition

Le comité d'audit a pour mandat d'assister le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de supervision en examinant, de façon ponctuelle, les informations financières de la SOFIL, la gestion des risques et les audits internes et externes réalisés. Il s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et d'optimisation des processus. Il peut, à son appréciation, faire appel à des experts et à des conseillers externes.

Le comité est composé de trois membres votants, soit M^{me} Lucie Pageau, M^{me} Katlyn Langlais et M. Guy St-Pierre. Le poste de membre non votant est vacant depuis le départ de M. David St-Martin. Le président du conseil d'administration peut assister aux réunions du comité à titre de membre d'office.

■ Sommaire des activités pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le comité a tenu trois réunions, au cours desquelles il a notamment :

- étudié les recommandations des auditeurs interne et externe, de même que celles du VGQ;
- effectué le suivi des principaux risques;
- recommandé l'adoption du budget 2025-2026;
- recommandé la présentation des états financiers au conseil d'administration pour approbation;
- recommandé les modifications à la Politique de placement ainsi qu'à sa charte.

Enfin, le comité a rencontré les représentants du VGQ pour discuter de divers sujets, dont le plan d'audit de l'exercice clos le 31 mars 2025.

■ Comité d'éthique et de gouvernance

■ Mandat et composition

Le mandat du comité d'éthique et de gouvernance consiste à émettre des recommandations à l'égard de tout sujet inclus dans le code d'éthique et de déontologie de la SOFIL ou résultant de son application, ainsi que de traiter tout sujet en matière de gouvernance. Cela comprend notamment l'élaboration et la révision des règles de gouvernance, ainsi que l'élaboration d'un profil des compétences recherchées pour la composition du conseil d'administration et de critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

M. Marc-Alexandre Brousseau siège à titre de membre et de président de ce comité. Il est accompagné de M. Marc Grandisson. Un poste est vacant depuis le départ de M. Étienne Paré.

■ Sommaire des activités pour l'exercice 2024-2025

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité d'éthique et de gouvernance a tenu une réunion, au cours de laquelle il a notamment :

- préparé la documentation relative aux résultats de l'évaluation du conseil d'administration;
- recommandé les ajustements apportés à la Politique sur le remboursement des dépenses;
- effectué la révision annuelle de la charte du comité.

Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et des comités permanents pour l'exercice 2024-2025

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité d'éthique et de gouvernance
Marc Grandisson	2/2	—	1/1
Katlyn Langlais	1/2	2/3	—
Marc-Alexandre Brousseau	2/2	—	1/1
Lucie Pageau	1/2	3/3	—
Jocelyn Savoie	2/2	—	—
Guy St-Pierre	2/2	3/3	—
Jérôme Unterberg	1/2	—	—

Note : Toutes les absences aux réunions du conseil d'administration ont été motivées.

❑ Gestion des risques

Le conseil d'administration accorde une attention soutenue au repérage et au contrôle des risques inhérents aux activités de la SOFIL. À cet égard, il a effectué le suivi de la gestion intégrée des risques émanant du Plan de contrôle interne, adopté en 2007 puis révisé à cinq reprises au cours des années subséquentes.

Le Plan de contrôle interne permet au conseil d'administration d'adopter une approche cohérente en matière de planification et d'allocation des ressources financières et informationnelles afin de mieux protéger les actifs de l'organisation et d'assurer une saine gestion des fonds sous sa responsabilité.

❑ Code d'éthique et de déontologie

Conformément à la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec¹⁵ et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics¹⁶, les membres du conseil d'administration ont approuvé un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable.

Le code d'éthique et de déontologie à l'attention des administrateurs est disponible sur le site Web de la SOFIL, au www.sofil.gouv.qc.ca.

En 2024-2025, aucun manquement à ce code d'éthique et de déontologie n'a été constaté ou signalé.

¹⁵ RLRQ, chapitre S-11.0102.

¹⁶ RLRQ, chapitre M-30, r. 1.

EXIGENCES LÉGISLATIVES

☐ **Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels**

■ **Diffusion**

Les renseignements concernant la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), les programmes de même que les documents d'intérêt pour le public sont disponibles sur le site Web de l'entité, à l'adresse suivante : www.sofil.gouv.qc.ca.

■ **Traitement des demandes d'accès à l'information**

La SOFIL n'a reçu aucune demande de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels¹⁷ au cours de l'exercice 2024-2025.

☐ **Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics¹⁸ prévoit que les organismes sont tenus de faire état du nombre de plaintes reçues et traitées dans leur rapport annuel de gestion.

Aucune divulgation n'a été reçue par la SOFIL en vertu de la Loi au cours du dernier exercice.

☐ **Politique de financement des services publics**

La Politique de financement des services publics, rendue publique lors du dépôt du budget 2009-2010 et mise à jour en mai 2011, vise au moyen de meilleures pratiques tarifaires à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence, de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire.

— En vertu de cette politique, la SOFIL doit faire une reddition de comptes sur ses pratiques en matière de tarification et l'inclure dans son rapport d'activité.

Bien que l'organisation n'impose pas de tarifs à sa clientèle, elle bénéficie d'une part importante des recettes provenant du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée perçues par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

¹⁷ RLRQ, chapitre A-2.1.

¹⁸ RLRQ, chapitre D-11.1.

■ Cible de financement

Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée sont fixés par décision du gouvernement en vertu du Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers¹⁹.

■ Indexation des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à la Politique de financement des services publics.

En vertu de la Loi sur l'administration financière²⁰, les tarifs fixés par le gouvernement du Québec pour l'ensemble des prestations offertes dans le cours des activités de la SAAQ sont indexés de plein droit selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, au Québec, des prix à la consommation, excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année précédant celle pour laquelle un tarif doit être indexé. Cependant, en vertu de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux²¹, le taux d'indexation annuelle déterminé en application d'une disposition d'une loi ou d'un règlement applicable au tarif fixé par le gouvernement pour l'ensemble des prestations offertes dans le cours des activités de la SAAQ correspond au moindre du taux d'indexation déterminé en application des modalités de cette disposition et d'un taux de 3 %.

Le taux relatif à cette variation annuelle s'est établi à 2,85 % pour la période de 12 mois s'étant terminée le 30 septembre 2024.

□ Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État²² stipule que tout organisme public visé doit faire état de l'application des dispositions de la Loi dans son rapport annuel.

— Aux fins de l'application des mesures prévues par cette loi, la période fixée par le Conseil du trésor débute le 1^{er} avril 2024 et se termine le 31 mars 2025.

Cet état de l'application des dispositions de la Loi doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi. Il doit aussi inclure les renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus déterminés par le Conseil du trésor.

Le 16 décembre 2014, le Conseil du trésor a déterminé que les organismes doivent indiquer dans leur rapport annuel le total en nombre et en valeur de ces contrats de service, en distinguant ceux conclus avec des personnes physiques.

■ Niveau d'effectif et répartition d'emploi

La SOFIL ne dispose d'aucun effectif.

¹⁹ RLRQ, chapitre C-24.2, r. 29.

²⁰ RLRQ, chapitre A-6.001.

²¹ RLRQ, chapitre I-7.1.

²² RLRQ, chapitre G-1.011.

■ Renseignements relatifs aux contrats de service

Placée sous l'autorité du ministre des Finances, la SOFIL concrétise sa mission et assure la gestion quotidienne de ses opérations grâce à des ententes de service conclues avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère des Finances (MFQ) et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), comme le prévoit l'article 9 de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec²³.

Une entente a également été conclue avec la SAAQ relativement à la perception et au versement des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.

Mandats des partenaires en vertu des ententes de service et de l'entente de perception

Ministères et organisme	Mandats
MAMH	Gestion des programmes qui concernent les projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et ceux ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales
MFQ	Comptabilité, communication, secrétariat, coordination, gestion documentaire, gestion contractuelle, planification et suivi budgétaires, gestion des placements et gestion des fonds et du compte bancaire de la SOFIL
MTMD	Gestion des programmes qui concernent les projets d'infrastructures de transport en commun et de voirie locale
SAAQ	Perception du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

■ Entente de service avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Le 9 février 2016, la SOFIL et le MAMH²⁴ ont conclu une entente de service prévoyant que pour l'exécution complète et entière des obligations prévues dans l'entente, la SOFIL rembourse au MAMH le coût des services rendus, jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas 0,5 % des sommes autorisées aux municipalités pour la durée de l'Entente administrative relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada, ou jusqu'à la finalisation de la gestion des programmes qui découlent de l'entente.

■ Entente de service avec le ministère des Finances

Le 12 juillet 2021, la SOFIL et le MFQ ont conclu une entente de service prévoyant qu'en considération des services rendus, la SOFIL verse au MFQ, à titre d'honoraires pour l'exécution pleine et entière des engagements prévus par l'entente, un montant correspondant au total des montants suivants :

- l'équivalent du traitement annuel de trois agents de recherche et de planification socioéconomique, au sommet de l'échelle de traitement alors en vigueur, majoré de 15 %;
- les frais relatifs aux opérations bancaires et à la gestion des comptes ainsi que ceux relatifs à la gestion des placements;
- les frais engagés par le recours à d'autres ressources externes, par exemple en matière financière et juridique.

²³ RLRQ, chapitre S-11.0102.

²⁴ Au moment de la conclusion de l'entente, il s'agissait du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

■ Entente de service avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable

Le 1^{er} septembre 2015, la SOFIL et le MTMD²⁵ ont conclu une entente de service prévoyant qu'en considération des services rendus, la SOFIL verse au MTMD, à titre d'honoraires pour l'exécution pleine et entière des engagements prévus par l'entente, un montant de 350 000 \$ pour chaque exercice financier.

■ Entente administrative de perception des droits avec la Société de l'assurance automobile du Québec

Le 14 mai 2021, la SOFIL et la SAAQ ont conclu une entente administrative relative à la perception du droit d'immatriculation additionnel à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée. À la perception de ce droit s'est ajoutée celle relative au droit d'acquisition applicable pour ces mêmes véhicules depuis le 1^{er} septembre 2016.

L'entente prévoit que la SOFIL verse à la SAAQ un montant de 0,80 \$ par transaction effectuée afin de couvrir ses frais d'administration. Ce montant est ensuite indexé annuellement le 1^{er} janvier de chaque année. Également, la SOFIL rembourse les dépenses engagées par la SAAQ pour fournir la certification annuelle exigée.

■ Honoraires et frais pour l'audit des états financiers donné en impartition par le Vérificateur général du Québec

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a confié les travaux d'audit des états financiers en impartition à une firme comptable désignée, soit Mallette S.E.N.C.R.L., comme le lui permet la Loi sur le vérificateur général²⁶. Les honoraires et frais pour l'audit sont à la charge de la SOFIL.

Honoraires et frais de gestion versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	Honoraires et frais de gestion
MAMH	3 478,5
MFQ	574,5
MFQ – Honoraires et frais du vérificateur désigné ⁽¹⁾	17,0
MTMD	350,0
SAAQ ⁽²⁾	894,0
VGQ – Honoraires et frais du vérificateur désigné ⁽³⁾	128,0
TOTAL	5 442,0

(1) Il s'agit des honoraires et des frais associés à l'audit de l'entente de service entre la SOFIL et le MFQ réalisé par un vérificateur désigné par l'équipe de l'audit interne du MFQ. La SOFIL est tenue d'assumer les honoraires et frais de ce vérificateur désigné.

(2) Les frais de perception relatifs au droit d'immatriculation additionnel et au droit d'acquisition sont payés à même les revenus perçus de ces droits.

(3) Il s'agit des honoraires et des frais associés à l'audit des états financiers réalisé par un vérificateur désigné par le VGQ. La SOFIL est tenue d'assumer les honoraires et frais de ce vérificateur désigné.

²⁵ Au moment de la conclusion de l'entente, il s'agissait du ministère des Transports.

²⁶ RLRQ, chapitre V-5.01.

❑ Développement durable

La Loi sur le développement durable²⁷ stipule que chaque ministère et organisme de l'administration publique doit rendre compte, dans son rapport d'activité, de ses objectifs qui contribuent à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement durable, actuellement la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Étant donné que la SOFIL impartit la gestion de ses opérations à d'autres entités gouvernementales, en l'occurrence le MAMH, le MFQ et le MTMD, elles-mêmes assujetties à la Loi sur le développement durable²⁷, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a exempté la SOFIL de l'obligation de déposer un nouveau plan d'action de développement durable pour la période 2023-2028.

- Cette exemption demeure en vigueur jusqu'à ce que des changements soient apportés au mode de fonctionnement de l'organisation, le MELCCFP se réservant ainsi le droit de réévaluer l'exemption.

❑ Gestion contractuelle

Depuis le 25 janvier 2019, la SOFIL est assujettie à des dispositions additionnelles de la Loi sur les contrats des organismes publics²⁸. Conséquemment, elle est tenue notamment de désigner un responsable de l'application des règles contractuelles et d'adopter des lignes de conduite visant à assurer une saine gestion des processus contractuels. Il est cependant à noter qu'actuellement, la SOFIL n'accorde pas de contrat visé par cette loi²⁹.

La SOFIL relevant du ministre des Finances, elle a choisi, comme le prévoit la Loi, de désigner la personne responsable de l'application des règles contractuelles du MFQ pour exercer ce même rôle pour l'organisation. De même, la SOFIL a choisi d'adopter et d'appliquer les lignes internes de conduite du MFQ en matière de gestion contractuelle.

❑ Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comme le précise le ministère de la Langue française, chaque ministère ou organisme auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive indiquant dans quelles situations il entend utiliser une autre langue que le français.

La SOFIL se sert exclusivement du français et n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte de la langue française³⁰ ou aux règlements³¹. La SOFIL révisera cette directive au moins tous les cinq ans, soit au plus tard le 9 avril 2030.

²⁷ RLRQ, chapitre D-8.1.1.

²⁸ RLRQ, chapitre C-65.1.

²⁹ Les contrats publics visés aux articles 1 et 3 de cette loi sont notamment les contrats d'approvisionnement, de travaux de construction et de services conclus avec un contractant du secteur privé (ex. : personne morale de droit privé, société en nom collectif ou personne physique exploitant une entreprise individuelle).

³⁰ RLRQ, chapitre C-11.

³¹ Il s'agit du Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, chapitre C-11, r. 8.1) et du Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, chapitre C-11, r.5.1).

ANNEXE A – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Infrastructures de transport en commun

❑ Objectif du programme

Mis en place dans le cadre des ententes administratives relatives au Fonds pour le développement des collectivités du Canada, le volet Infrastructures de transport en commun du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures municipales et locales en matière de transport en commun.

Le programme TECQ couvre quatre périodes, soit 2005-2010 (TECQ I), 2010-2014 (TECQ II), 2014-2019 (TECQ III) et 2019-2024 (TECQ IV).

❑ Répartition de l'enveloppe

Pour les périodes couvertes par le programme TECQ, la ministre des Transports et de la Mobilité durable détermine les enveloppes disponibles pour chacune des sociétés de transport en commun et les autres organismes de transport. Cette répartition est effectuée à partir de l'achalandage de chacun des organismes de transport selon une ou des années déterminées par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, après consultation de l'Association du transport urbain du Québec, d'exo et des organismes municipaux et intermunicipaux.

Pour les périodes 2005-2010, 2010-2014 et 2014-2019, les enveloppes calculées pour chacune des sociétés et chacun des organismes de transport en commun leur sont réservées jusqu'à la fin de la période du programme et sont reportées d'année en année, jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

Pour les trois premières années de la période 2019-2024, la répartition initiale est calculée selon les mêmes paramètres. Cette répartition a été révisée au 1^{er} avril 2022, afin que les sommes disponibles (sommes pour lesquelles aucun projet admissible n'est ni autorisé ni planifié) puissent être redistribuées aux sociétés et aux organismes de transport en commun souhaitant financer davantage de projets que ne leur permet leur enveloppe d'aide financière initiale.

Répartition des enveloppes par période et par source de revenu – Infrastructures de transport en commun

(en millions de dollars)

	Gouvernement du Québec			Gouvernement fédéral	Intérêts	Enveloppe
	SOFIL	Autres ⁽¹⁾	Total			
TECQ 2005-2010	85,8	—	85,8	383,5	—	469,3
TECQ 2010-2014	117,9	56,1	174,0	332,5	30,3	536,8
TECQ 2014-2019	136,6	120,7	257,3	245,6	17,5	520,4
TECQ 2019-2024	430,7	350,2	780,8	778,5	32,9	1 592,2
TOTAL	771,0	527,0	1 298,0	1 740,1	80,7	3 118,8

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de crédits budgétaires administrés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

❑ Aide financière accordée au 31 mars 2025

■ TECQ I

Au 31 mars 2025, les subventions approuvées par la ministre des Transports et de la Mobilité durable s'élèvent à 468,7 millions de dollars, soit la presque totalité des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2010 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2025 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Société de transport en commun				
Société de transport de Montréal	342 701 030	342 157 150	342 157 150	—
Réseau de transport de la Capitale	37 101 393	37 076 393	36 626 997	449 396
Réseau de transport de Longueuil	25 164 066	25 164 066	25 164 066	—
Société de transport de Laval	18 282 847	18 282 847	18 282 847	—
Société de transport de l'Outaouais	15 892 903	15 892 903	15 892 903	—
Société de transport de Sherbrooke	6 260 344	6 255 326	6 255 326	—
Société de transport de Saguenay	4 359 884	4 359 884	4 359 884	—
Société de transport de Lévis	2 425 613	2 425 613	2 425 613	—
Société de transport de Trois-Rivières	2 725 070	2 725 070	2 725 070	—
Sous-total	454 913 150	454 339 252	453 889 856	449 396
Organisme municipal ou intermunicipal de transport en commun				
exo ⁽¹⁾	12 393 606	12 393 606	12 393 606	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 612 365	1 612 365	1 612 365	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	—	—	—	—
Drummondville	32 634	32 634	32 634	—
Granby	47 015	47 015	47 015	—
Mont-Tremblant	92 326	92 326	92 326	—
Rouyn-Noranda	62 798	62 798	62 798	—
Victoriaville	70 279	70 279	70 279	—
Rimouski	29 810	29 810	29 810	—
Baie-Comeau	—	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	—	—	—	—
Thetford Mines	—	—	—	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	—	—	—	—
Sous-total	14 340 833	14 340 833	14 340 833	—
TOTAL	469 253 983	468 680 085	468 230 689	449 396

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Depuis le 23 mai 2018, le nom « exo » remplace l'appellation « Réseau de transport métropolitain ». Depuis le 1^{er} juin 2017, exo assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

■ TECQ II

Au 31 mars 2025, les subventions approuvées par la ministre des Transports et de la Mobilité durable s'élèvent à près de 530,2 millions de dollars, soit la presque totalité des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2014 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2025 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Société de transport en commun				
Société de transport de Montréal	395 036 749	388 900 789	388 050 169	850 620
Réseau de transport de la Capitale	24 269 718	24 244 718	24 244 718	—
Réseau de transport de Longueuil	41 382 758	41 362 758	41 362 758	—
Société de transport de Laval	26 029 134	25 856 830	25 856 830	—
Société de transport de l'Outaouais	22 710 729	22 710 729	22 710 729	—
Société de transport de Sherbrooke	3 782 469	3 782 469	3 783 658	-1 189
Société de transport de Saguenay	2 570 069	2 570 069	2 570 069	—
Société de transport de Lévis	4 704 560	4 704 560	4 704 560	—
Société de transport de Trois-Rivières	2 459 930	2 459 930	2 459 930	—
Sous-total	522 946 116	516 592 852	515 743 421	849 431
Organisme municipal ou intermunicipal de transport en commun				
exo ⁽¹⁾	11 532 943	11 247 943	11 247 943	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 063 456	1 063 456	1 063 456	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	423 492	418 492	418 492	—
Drummondville	69 322	69 322	69 322	—
Granby	314 539	314 539	314 539	—
Mont-Tremblant	189 075	189 075	189 075	—
Rouyn-Noranda	29 367	29 367	29 367	—
Victoriaville	—	—	—	—
Rimouski	64 856	64 856	64 856	—
Baie-Comeau	96 278	96 278	96 278	—
Salaberry-de-Valleyfield	43 072	43 072	43 072	—
Thetford Mines	—	—	—	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	48 366	48 366	48 366	—
Sous-total	13 874 766	13 584 766	13 584 766	—
TOTAL	536 820 882	530 177 618	529 328 187	849 431

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Depuis le 23 mai 2018, le nom « exo » remplace l'appellation « Réseau de transport métropolitain ». Depuis le 1^{er} juin 2017, exo assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

■ TECQ III

Au 31 mars 2025, les subventions approuvées par la ministre des Transports et de la Mobilité durable s'élèvent à 489,3 millions de dollars, soit près de 94 % des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2025 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Société de transport en commun				
Société de transport de Montréal	300 090 419	273 997 292	273 997 292	—
Réseau de transport de la Capitale	66 761 921	66 436 921	66 436 921	—
Réseau de transport de Longueuil	39 595 057	39 184 635	39 184 635	—
Société de transport de Laval	26 018 014	25 829 605	25 829 605	—
Société de transport de l'Outaouais	33 527 718	33 443 603	33 443 603	—
Société de transport de Sherbrooke	9 673 474	9 458 882	9 458 882	—
Société de transport de Saguenay	10 777 701	10 796 039	10 796 039	—
Société de transport de Lévis	6 747 512	6 667 889	6 667 889	—
Société de transport de Trois-Rivières	5 674 559	5 519 566	5 519 566	—
Sous-total	498 866 375	471 334 432	471 334 432	—
Organisme municipal ou intermunicipal de transport en commun				
exo ⁽¹⁾	20 938 137	17 386 633	17 386 633	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	220 266	220 266	220 266	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	28 146	26 146	26 146	—
Drummondville	98 092	98 092	98 092	—
Granby	75 501	72 501	72 501	—
Mont-Tremblant	30 520	30 520	30 520	—
Rouyn-Noranda	110 062	108 064	108 064	—
Victoriaville	—	—	—	—
Rimouski	23 167	23 167	23 167	—
Baie-Comeau	—	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	9 473	8 473	8 473	—
Thetford Mines	38 492	38 492	38 492	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	—	—	—	—
Saint-Georges	—	—	—	—
Provision pour nouveaux organismes	—	—	—	—
Sous-total	21 571 856	18 012 354	18 012 354	—
TOTAL	520 438 231	489 346 786	489 346 786	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Depuis le 23 mai 2018, le nom « exo » remplace l'appellation « Réseau de transport métropolitain ». Depuis le 1^{er} juin 2017, exo assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

■ TECQ IV

Au 31 mars 2025, les subventions approuvées par la ministre des Transports et de la Mobilité durable s'élèvent à 1 064,9 millions de dollars, soit près de 67 % des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2025 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Société de transport en commun				
Société de transport de Montréal	1 152 520 960	722 790 078	610 502 430	112 287 648
Réseau de transport de la Capitale	121 967 263	121 720 775	121 720 775	—
Réseau de transport de Longueuil	80 192 485	80 147 680	80 147 680	—
Société de transport de Laval	45 253 824	40 344 879	37 735 273	2 609 606
Société de transport de l'Outaouais	31 531 528	28 527 541	28 527 541	—
Société de transport de Sherbrooke	22 621 894	6 478 931	6 478 931	—
Société de transport de Saguenay	9 455 314	3 280 507	3 280 507	—
Société de transport de Lévis	7 243 676	6 289 489	6 289 489	—
Société de transport de Trois-Rivières	8 003 271	7 111 441	7 111 441	—
Sous-total	1 478 790 215	1 016 691 321	901 794 067	114 897 254
Organisme municipal ou intermunicipal de transport en commun				
exo ⁽¹⁾	102 780 305	44 592 589	44 592 589	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	3 648 072	72 072	72 072	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	241 087	114 316	114 316	—
Drummondville	1 889 120	94 127	94 127	—
Granby	460 977	81 126	81 126	—
Mont-Tremblant	391 382	226 510	226 510	—
Rouyn-Noranda	41 658	40 118	40 118	—
Victoriaville	167 172	—	—	—
Rimouski	525 000	438 609	133 410	305 199
Baie-Comeau	110 000	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	135 732	123 945	123 945	—
Thetford Mines	5 506	5 406	5 406	—
Val-d'Or	97 631	95 631	95 631	—
Sept-Îles	75 390	51 157	51 157	—
Saint-Georges	—	—	—	—
Alma	11 187	—	—	—
Régie intermunicipale de transport des Collines	242 538	97 977	97 977	—
Municipalité régionale de comté de Joliette	493 626	213 119	213 119	—
Municipalité régionale de comté de Montcalm	54 585	54 585	54 585	—
Municipalité régionale de comté D'Autray	61 416	—	—	—
Autres municipalités régionales de comté	2 015 656	1 907 486	1 984 810	-77 324
Sous-total	113 448 040	48 208 773	47 980 898	227 875
TOTAL	1 592 238 255	1 064 900 094	949 774 965	115 125 129

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Depuis le 23 mai 2018, le nom « exo » remplace l'appellation « Réseau de transport métropolitain ». Depuis le 1^{er} juin 2017, exo assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ANNEXE B – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec – Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures

❑ Objectif des programmes

Mis en place dans le cadre des ententes administratives relatives au Fonds pour le développement des collectivités du Canada, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-MAMH 2024-2028) ont pour objectif de contribuer au financement des infrastructures municipales et locales en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Le programme TECQ couvre quatre périodes, soit 2006-2009 (TECQ I), 2010-2013 (TECQ II), 2014-2018 (TECQ III) et 2019-2024 (TECQ IV), alors que le programme TECQ-MAMH 2024-2028 couvre la période 2024-2028. Les programmes TECQ I, TECQ II et TECQ III sont terminés, et seules certaines sommes engagées restent à être versées aux bénéficiaires.

❑ Répartition de l'enveloppe

Pour les périodes couvertes par les programmes TECQ et TECQ-MAMH 2024-2028, la ministre des Affaires municipales détermine les enveloppes disponibles en fonction notamment de la population.

Les enveloppes calculées pour chacune des municipalités leur sont réservées jusqu'à la fin de la période du programme et sont reportées d'année en année jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

Répartition des enveloppes par période et par source de revenu – Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures (en millions de dollars)

	Gouvernement du Québec			Gouvernement fédéral	Intérêts	Enveloppe
	SOFIL	Autres ⁽¹⁾	Total			
TECQ 2006-2009	385,7	—	385,7	928,1	—	1 313,8
TECQ 2010-2013	229,9	374,0	603,9	1 480,7	14,5	2 099,0
TECQ 2014-2018	133,1	629,7	762,8	1 900,9	7,5	2 671,2
TECQ 2019-2024	237,0	1 092,7	1 329,7	3 063,0	14,1	4 406,8
TECQ-MAMH 2024-2028	909,0	—	909,0	2 225,6	91,0	3 225,6
TOTAL	1 894,7	2 096,3	3 991,0	9 598,2	127,1	13 716,3

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de crédits budgétaires administrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 –
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types
d'infrastructures au 31 mars 2025**
(en dollars)

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Région 01 Bas-Saint-Laurent				
Albertville	792 260	792 260	792 260	—
Amqui	2 729 885	2 729 885	2 729 885	—
Auclair	869 752	806 000	806 000	—
Baie-des-Sables	920 760	920 760	920 760	—
Biencourt	868 771	868 771	868 771	—
Cacouna	1 316 720	1 316 720	1 316 720	—
Causapscal	1 481 186	1 481 186	1 481 186	—
Dégelis	1 668 867	1 668 867	1 668 867	—
Esprit-Saint	830 516	830 516	830 516	—
Grand-Métis	789 318	789 318	789 318	—
Grosses-Roches	846 864	792 518	792 518	—
Kamouraska	918 798	918 798	918 798	—
Lac-au-Saumon	1 179 720	1 179 720	1 179 720	—
Lac-des-Aigles	889 697	889 697	889 697	—
La Matapédia	725 885	725 885	725 885	—
La Pocatière	2 059 923	2 059 923	2 059 923	—
La Rédemption	866 483	866 483	866 483	—
La Trinité-des-Monts	794 222	209 919	209 919	—
Lejeune	808 282	704 708	704 708	—
Les Hauteurs	881 196	881 196	881 196	—
Les Méchins	1 039 450	509 601	509 601	—
L'Isle-Verte	1 141 137	—	—	—
Matane	6 668 922	6 668 922	6 668 922	—
Métis-sur-Mer	896 891	896 891	896 891	—
Mont-Carmel	1 104 190	1 104 190	1 104 190	—
Mont-Joli	2 758 004	2 758 004	2 758 004	—
Notre-Dame-des-Neiges	1 068 223	1 068 223	1 068 223	—
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	731 771	731 771	731 771	—
Notre-Dame-du-Portage	1 092 419	1 092 419	1 092 419	—
Packington	931 877	931 877	931 877	—
Padoue	798 146	798 146	798 146	—
Pohénégamook	1 553 447	1 553 447	1 553 447	—
Price	1 291 544	1 291 544	1 291 544	—
Rimouski	23 153 220	23 153 220	23 153 220	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Rivière-Bleue	1 130 020	1 130 020	1 130 020	—
Rivière-du-Loup	9 364 810	—	—	—
Rivière-Ouelle	1 038 469	1 038 469	1 038 469	—
Saint-Adelme	889 370	801 655	801 655	—
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	1 425 601	1 425 601	1 425 601	—
Saint-Alexandre-des-Lacs	812 859	812 859	812 859	—
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 728 702	1 728 702	1 728 702	—
Saint-André-de-Kamouraska	942 994	942 994	942 994	—
Saint-Antoine	2 096 871	2 096 871	2 096 871	—
Saint-Arsène	1 130 020	1 130 020	1 130 020	—
Saint-Athanase	819 399	819 399	819 399	—
Saint-Bruno-de-Kamouraska	895 583	895 583	895 583	—
Saint-Charles-Garnier	797 492	797 492	797 492	—
Saint-Clément	873 022	873 022	873 022	—
Saint-Cléophas	837 709	837 709	837 709	—
Saint-Cyprien	1 067 896	1 067 896	1 067 896	—
Saint-Damase	828 881	828 881	828 881	—
Saint-Denis-De La Bouteillerie	891 332	891 332	891 332	—
Saint-Donat	998 578	998 578	998 578	—
Sainte-Angèle-de-Méridi	1 029 641	1 029 641	1 029 641	—
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1 258 193	1 258 193	1 258 193	—
Sainte-Félicité	1 079 013	1 079 013	1 079 013	—
Sainte-Flavie	1 012 965	1 012 965	1 012 965	—
Sainte-Florence	843 268	843 268	843 268	—
Sainte-Françoise	850 461	850 461	850 461	—
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	1 016 235	1 016 235	1 016 235	—
Sainte-Irène	825 284	825 284	825 284	—
Sainte-Jeanne-d'Arc	813 513	813 513	813 513	—
Saint-Éloi	813 513	813 513	813 513	—
Sainte-Luce	1 639 440	1 639 440	1 639 440	—
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	828 881	828 881	828 881	—
Sainte-Marguerite-Marie	778 201	778 201	778 201	—
Sainte-Paule	800 108	800 108	800 108	—
Saint-Épiphanie	991 712	991 712	991 712	—
Sainte-Rita	820 707	820 707	820 707	—
Saint-Eugène-de-Ladrière	845 883	845 883	845 883	—
Saint-Eusèbe	909 316	909 316	909 316	—
Saint-Fabien	1 310 508	1 310 508	1 310 508	—
Saint-François-Xavier-de-Viger	801 416	801 416	801 416	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1 092 746	1 092 746	1 092 746	—
Saint-Gabriel-Lalemant	955 091	955 091	955 091	—
Saint-Germain	817 437	817 437	817 437	—
Saint-Guy	738 964	592 935	592 935	—
Saint-Honoré-de-Témiscouata	965 554	965 554	965 554	—
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 156 505	1 156 505	1 156 505	—
Saint-Jean-de-Cherbourg	773 950	773 950	773 950	—
Saint-Jean-de-Dieu	1 249 037	1 249 037	1 249 037	—
Saint-Jean-de-la-Lande	798 800	798 800	798 800	—
Saint-Joseph-de-Kamouraska	847 191	847 191	847 191	—
Saint-Joseph-de-Lepage	899 507	899 507	899 507	—
Saint-Juste-du-Lac	911 277	602 324	602 324	—
Saint-Léandre	844 249	844 249	844 249	—
Saint-Léon-le-Grand	1 046 316	1 046 316	1 046 316	—
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1 132 963	1 132 963	1 132 963	—
Saint-Marc-du-Lac-Long	849 153	719 283	719 283	—
Saint-Marcellin	831 170	831 170	831 170	—
Saint-Mathieu-de-Rioux	935 473	935 473	935 473	—
Saint-Médard	791 279	791 279	791 279	—
Saint-Michel-du-Squatec	1 073 455	1 073 455	1 073 455	—
Saint-Modeste	1 100 920	1 100 920	1 100 920	—
Saint-Moïse	900 487	900 487	900 487	—
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 043 700	1 043 700	1 043 700	—
Saint-Noël	854 712	854 712	854 712	—
Saint-Octave-de-Métis	888 390	888 390	888 390	—
Saint-Onésime-d'Ixworth	903 103	903 103	903 103	—
Saint-Pacôme	1 227 457	1 227 457	1 227 457	—
Saint-Pascal	1 862 106	1 862 106	1 862 106	—
Saint-Paul-de-la-Croix	822 996	822 996	822 996	—
Saint-Philippe-de-Néri	993 020	993 020	993 020	—
Saint-Pierre-de-Lamy	763 487	763 487	763 487	—
Saint-René-de-Matane	1 036 180	1 036 180	1 036 180	—
Saint-Simon	860 270	806 073	806 073	—
Saint-Tharcisius	859 616	859 616	859 616	—
Saint-Ulric	1 231 381	1 231 381	1 231 381	—
Saint-Valérien	992 039	992 039	992 039	—
Saint-Vianney	857 654	857 654	857 654	—
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	837 055	837 055	837 055	—
Sayabec	1 306 257	1 168 423	1 168 423	—
Témiscouata-sur-le-Lac	2 317 902	2 317 902	2 317 902	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Trois-Pistoles	1 769 901	1 618 718	1 618 718	—
Val-Brillant	1 018 524	1 018 524	1 018 524	—
Sous-total	157 463 486	144 605 934	144 605 934	—

**Région 02
Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Albanel	1 456 990	1 456 990	1 456 990	—
Alma	14 472 462	14 472 462	14 472 462	—
Bégin	987 461	987 461	987 461	—
Chambord	1 295 467	1 295 467	1 295 467	—
Desbiens	1 064 299	1 064 299	1 064 299	—
Dolbeau-Mistassini	6 661 890	6 661 890	6 661 890	—
Ferland-et-Boilleau	899 507	899 507	899 507	—
Girardville	1 057 433	1 057 433	1 057 433	—
Hébertville	1 560 967	1 560 967	1 560 967	—
Hébertville-Station	1 151 927	1 151 927	1 151 927	—
Labrecque	1 158 794	1 158 794	1 158 794	—
Lac-Bouchette	1 101 247	1 101 247	1 101 247	—
La Doré	1 174 161	1 174 161	1 174 161	—
Lamarche	877 927	877 927	877 927	—
L'Anse-Saint-Jean	1 118 576	1 118 576	1 118 576	—
Larouche	1 222 226	1 222 226	1 222 226	—
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	1 377 864	1 377 864	1 377 864	—
Maria-Chapdelaine	795 530	795 530	795 530	—
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	2 004 338	2 004 338	2 004 338	—
Normandin	1 721 836	1 721 836	1 721 836	—
Notre-Dame-de-Lorette	780 489	780 489	780 489	—
Péribonka	880 869	880 869	880 869	—
Petit-Saguenay	926 972	926 972	926 972	—
Rivière-Éternité	860 597	860 597	860 597	—
Roberval	4 663 182	4 663 182	4 663 182	—
Saguenay	68 730 128	68 730 128	68 730 128	—
Saint-Ambroise	1 983 412	1 983 412	1 983 412	—
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	873 349	—	—	—
Saint-Augustin	837 709	837 709	837 709	—
Saint-Bruno	1 679 984	1 679 984	1 679 984	—
Saint-Charles-de-Bourget	968 497	968 497	968 497	—
Saint-David-de-Falardeau	1 651 538	1 651 538	1 651 538	—
Saint-Edmond-les-Plaines	842 941	842 941	842 941	—
Sainte-Hedwidge	1 005 772	1 005 772	1 005 772	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Sainte-Jeanne-d'Arc	1 065 280	1 065 280	1 065 280	—
Sainte-Monique	1 008 388	1 008 388	1 008 388	—
Sainte-Rose-du-Nord	863 867	863 867	863 867	—
Saint-Eugène-d'Argentenay	877 927	877 927	877 927	—
Saint-Félicien	4 790 240	4 790 240	4 790 240	—
Saint-Félix-d'Otis	1 043 700	1 043 700	1 043 700	—
Saint-François-de-Sales	930 896	930 896	930 896	—
Saint-Fulgence	1 414 157	1 414 157	1 414 157	—
Saint-Gédéon	1 426 255	1 426 255	1 426 255	—
Saint-Henri-de-Taillon	1 003 810	1 003 810	1 003 810	—
Saint-Honoré	2 675 608	2 675 608	2 675 608	—
Saint-Ludger-de-Milot	932 204	932 204	932 204	—
Saint-Nazaire	1 388 981	1 388 981	1 388 981	—
Saint-Prime	1 598 241	1 598 241	1 598 241	—
Saint-Stanislas	837 382	837 382	837 382	—
Saint-Thomas-Didyme	947 898	947 898	947 898	—
Sous-total	152 651 175	151 777 826	151 777 826	—

Région 03
Capitale-Nationale

Baie-Sainte-Catherine	787 029	787 029	787 029	—
Baie-Saint-Paul	3 379 002	3 379 002	3 379 002	—
Beaupré	1 981 777	1 981 777	1 981 777	—
Boischatel	3 732 046	3 732 046	3 732 046	—
Cap-Santé	1 862 760	1 862 760	1 862 760	—
Château-Richer	2 099 159	2 099 159	2 099 159	—
Clermont	1 734 588	1 734 588	1 734 588	—
Deschambault-Grondines	1 452 086	1 452 086	1 452 086	—
Donncona	3 423 543	3 423 543	3 423 543	—
Fossambault-sur-le-Lac	1 412 522	1 412 522	1 412 522	—
Lac-Beauport	3 719 856	3 719 856	3 719 856	—
Lac-Delage	940 378	940 378	940 378	—
Lac-Saint-Joseph	805 339	805 339	805 339	—
Lac-Sergent	893 948	893 948	893 948	—
La Malbaie	3 826 285	3 826 283	3 826 283	—
L'Ancienne-Lorette	7 774 940	7 774 940	7 774 940	—
L'Ange-Gardien	1 978 181	1 978 181	1 978 181	—
Les Éboulements	1 162 390	1 162 390	1 162 390	—
L'Isle-aux-Coudres	1 083 264	1 083 264	1 083 264	—
Neuville	2 186 787	2 186 786	2 186 786	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Notre-Dame-des-Monts	981 903	981 903	981 903	—
Petite-Rivière-Saint-François	1 002 502	1 002 502	1 002 502	—
Pont-Rouge	4 595 668	4 595 668	4 595 668	—
Portneuf	1 801 617	1 801 617	1 801 617	—
Québec	254 906 243	254 906 243	254 906 243	—
Rivière-à-Pierre	910 624	910 624	910 624	—
Saint-Aimé-des-Lacs	1 079 340	1 079 340	1 079 340	—
Saint-Alban	1 123 154	1 123 154	1 123 154	—
Saint-Augustin-de-Desmaures	8 979 884	8 979 884	8 979 884	—
Saint-Basile	1 587 778	1 587 778	1 587 778	—
Saint-Casimir	1 182 990	1 182 990	1 182 990	—
Sainte-Anne-de-Beaupré	1 664 616	1 664 616	1 664 616	—
Sainte-Brigitte-de-Laval	3 708 135	3 708 135	3 708 135	—
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	3 742 361	3 742 361	3 742 361	—
Sainte-Christine-d'Auvergne	916 509	916 509	916 509	—
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans	1 035 199	1 035 199	1 035 199	—
Sainte-Pétronille	1 077 051	1 077 051	1 077 051	—
Saint-Ferréol-les-Neiges	1 827 120	1 827 120	1 827 120	—
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	909 970	273 214	273 214	—
Saint-Gabriel-de-Valcartier	1 858 510	1 858 510	1 858 510	—
Saint-Gilbert	827 246	827 246	827 246	—
Saint-Hilarion	1 082 610	1 082 610	1 082 610	—
Saint-Irénée	942 994	942 994	942 994	—
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	1 117 269	1 117 269	1 117 269	—
Saint-Joachim	1 194 760	1 194 760	1 194 760	—
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 320 644	1 320 644	1 320 644	—
Saint-Léonard-de-Portneuf	1 092 092	1 092 092	1 092 092	—
Saint-Marc-des-Carrières	1 691 428	1 691 428	1 691 428	—
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 375 575	1 375 575	1 375 575	—
Saint-Raymond	4 987 626	4 987 626	4 987 626	—
Saint-Siméon	1 111 383	1 111 383	1 111 383	—
Saint-Thuribe	812 206	812 206	812 206	—
Saint-Tite-des-Caps	1 199 011	1 199 011	1 199 011	—
Saint-Ubalde	1 175 469	1 175 469	1 175 469	—
Saint-Urbain	1 182 009	1 182 009	1 182 009	—
Shannon	2 771 083	2 771 083	2 771 083	—
Stoneham-et-Tewkesbury	4 186 831	4 186 831	4 186 831	—
Sous-total	369 197 290	368 560 531	368 560 531	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Région 04 Mauricie				
Batiscan	1 021 466	1 021 466	1 021 466	—
Champlain	1 303 641	1 303 641	1 303 641	—
Charette	1 037 161	1 037 161	1 037 161	—
Grandes-Piles	866 156	866 156	866 156	—
Hérouxville	1 147 023	1 147 023	1 147 023	—
La Bostonnais	926 645	854 389	854 389	—
Lac-aux-Sables	1 141 464	1 141 464	1 141 464	—
Lac-Édouard	784 086	472 784	472 784	—
La Tuque	5 172 822	5 172 822	5 172 822	—
Louiseville	3 385 097	3 385 097	3 385 097	—
Maskinongé	1 482 494	1 482 494	1 482 494	—
Notre-Dame-de-Montauban	963 920	963 920	963 920	—
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	2 655 662	2 655 662	2 655 662	—
Saint-Adelphe	1 030 948	1 030 948	1 030 948	—
Saint-Alexis-des-Monts	1 692 409	1 692 409	1 692 409	—
Saint-Barnabé	1 115 634	500 000	500 000	—
Saint-Boniface	2 342 098	2 342 098	2 342 098	—
Sainte-Angèle-de-Prémont	923 375	923 375	923 375	—
Sainte-Anne-de-la-Pérade	1 384 730	671 691	671 691	—
Saint-Édouard-de-Maskinongé	959 015	959 015	959 015	—
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	1 049 259	1 049 259	1 049 259	—
Saint-Élie-de-Caxton	1 331 107	1 331 107	1 331 107	—
Sainte-Thècle	1 513 229	1 513 229	1 513 229	—
Saint-Étienne-des-Grès	2 235 506	2 235 506	2 235 506	—
Sainte-Ursule	1 158 467	941 456	941 456	—
Saint-Justin	1 038 469	1 038 469	1 038 469	—
Saint-Léon-le-Grand	1 035 199	1 035 199	1 035 199	—
Saint-Luc-de-Vincennes	897 872	897 872	897 872	—
Saint-Mathieu-du-Parc	1 158 140	1 158 140	1 158 140	—
Saint-Maurice	1 850 335	1 850 335	1 850 335	—
Saint-Narcisse	1 322 933	1 322 933	1 322 933	—
Saint-Paulin	1 216 667	1 216 667	1 216 667	—
Saint-Prosper-de-Champlain	900 487	900 487	900 487	—
Saint-Roch-de-Mékinac	820 380	820 380	820 380	—
Saint-Sévère	825 284	825 284	825 284	—
Saint-Séverin	1 002 175	1 002 175	1 002 175	—
Saint-Stanislas	1 062 992	1 062 992	1 062 992	—
Saint-Tite	1 940 579	1 940 579	1 940 579	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Shawinigan	23 231 986	23 230 937	23 230 937	—
Trois-Rives	852 096	852 096	852 096	—
Trois-Rivières	64 160 716	64 160 716	64 160 716	—
Yamachiche	1 669 521	1 669 521	1 669 521	—
Sous-total	143 609 245	141 678 954	141 678 954	—

Région 05 Estrie

Asbestos	3 200 370	3 200 370	3 200 370	—
Ascot Corner	1 769 574	1 769 574	1 769 574	—
Audet	972 421	972 421	972 421	—
Austin	1 218 629	1 218 629	1 218 629	—
Ayer's Cliff	1 087 841	1 087 841	1 087 841	—
Barnston-Ouest	906 046	906 046	906 046	—
Bolton-Est	1 048 605	1 048 605	1 048 605	—
Bonsecours	932 204	932 204	932 204	—
Bury	1 098 304	1 098 304	1 098 304	—
Chartierville	811 225	811 225	811 225	—
Cleveland	1 232 689	1 232 689	1 232 689	—
Coaticook	4 183 549	4 183 549	4 183 549	—
Compton	1 740 473	1 740 473	1 740 473	—
Cookshire-Eaton	2 492 177	2 492 177	2 492 177	—
Courcelles	980 595	801 835	801 835	—
Danville	1 970 006	1 970 006	1 970 006	—
Dixville	952 476	952 476	952 476	—
Dudswell	1 299 391	1 299 391	1 299 391	—
East Angus	1 971 641	1 971 641	1 971 641	—
East Hereford	809 917	809 917	809 917	—
Eastman	1 377 864	1 377 864	1 377 864	—
Frontenac	1 293 178	1 293 178	1 293 178	—
Hampden	776 893	706 131	706 131	—
Ham-Sud	798 473	798 473	798 473	—
Hatley (C)	1 449 470	1 449 470	1 449 470	—
Hatley (M)	942 340	942 340	942 340	—
Kingsbury	766 430	600 205	600 205	—
Lac-Drolet	1 056 452	1 056 452	1 056 452	—
Lac-Mégantic	2 561 495	2 561 495	2 561 495	—
Lambton	1 251 653	1 251 653	1 251 653	—
La Patrie	983 211	968 500	968 500	—
Lawrenceville	929 261	929 261	929 261	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Lingwick	874 330	874 330	874 330	—
Magog	12 755 064	12 755 064	12 755 064	—
Maricourt	857 654	857 654	857 654	—
Marston	955 091	955 091	955 091	—
Martinville	864 194	864 194	864 194	—
Melbourne	1 067 569	1 067 569	1 067 569	—
Milan	819 072	819 072	819 072	—
Nantes	1 186 259	1 186 259	1 186 259	—
Newport	974 056	974 056	974 056	—
North Hatley	937 762	937 762	937 762	—
Notre-Dame-des-Bois	1 031 602	1 031 602	1 031 602	—
Ogden	975 037	975 037	975 037	—
Orford	2 218 504	2 218 504	2 218 504	—
Piopolis	843 922	843 922	843 922	—
Potton	1 334 050	1 334 050	1 334 050	—
Racine	1 168 930	1 168 930	1 168 930	—
Richmond	1 786 576	1 786 576	1 786 576	—
Saint-Adrien	892 967	892 967	892 967	—
Saint-Augustin-de-Woburn	950 514	950 514	950 514	—
Saint-Benoît-du-Lac	729 809	729 809	729 809	—
Saint-Camille	900 487	900 487	900 487	—
Saint-Claude	1 109 421	1 109 421	1 109 421	—
Saint-Denis-de-Brompton	2 127 606	2 127 606	2 127 606	—
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	920 433	920 433	920 433	—
Sainte-Catherine-de-Hatley	1 558 678	1 558 678	1 558 678	—
Sainte-Cécile-de-Whitton	995 636	995 636	995 636	—
Sainte-Edwidge-de-Clifton	889 370	889 370	889 370	—
Saint-Étienne-de-Bolton	953 130	953 130	953 130	—
Saint-François-Xavier-de-Brompton	1 490 341	1 490 341	1 490 341	—
Saint-Georges-de-Windsor	1 045 335	1 045 335	1 045 335	—
Saint-Herménégilde	958 034	958 034	958 034	—
Saint-Isidore-de-Clifton	943 321	943 321	943 321	—
Saint-Ludger	1 072 147	1 072 147	1 072 147	—
Saint-Malo	874 330	874 330	874 330	—
Saint-Robert-Bellarmin	906 046	906 046	906 046	—
Saint-Romain	952 476	952 476	952 476	—
Saint-Sébastien	936 781	936 781	936 781	—
Saint-Venant-de-Paquette	752 697	752 697	752 697	—
Scotstown	867 790	867 790	867 790	—
Sherbrooke	77 799 562	77 799 562	77 799 562	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Stanstead (C)	1 029 968	1 029 968	1 029 968	—
Stanstead (V)	1 638 786	1 638 786	1 638 786	—
Stanstead-Est	923 702	923 702	923 702	—
Stoke	1 693 390	1 693 390	1 693 390	—
Stornoway	894 602	894 602	894 602	—
Stratford	1 030 948	1 030 948	1 030 948	—
Stukely-Sud	1 078 686	1 078 686	1 078 686	—
Ulverton	862 559	858 275	858 275	—
Valcourt (CT)	1 061 684	1 061 684	1 061 684	—
Valcourt (V)	1 428 217	1 428 217	1 428 217	—
Val-Joli	1 260 808	1 260 808	1 260 808	—
Val-Racine	783 759	783 759	783 759	—
Waterville	1 431 487	1 431 487	1 431 487	—
Weedon	1 594 645	1 587 237	1 587 237	—
Westbury	1 064 953	1 064 953	1 064 953	—
Windsor	2 489 235	2 489 235	2 489 235	—
Wotton	1 185 932	1 185 932	1 185 932	—
Sous-total	197 594 797	197 152 647	197 152 647	—
Région 06				
Montréal				
Baie-D'Urfé	1 997 472	1 997 472	1 997 472	—
Beaconsfield	9 183 834	9 183 834	9 183 834	—
Côte-Saint-Luc	15 773 989	15 773 989	15 773 989	—
Dollard-Des Ormeaux	23 172 442	23 172 442	23 172 442	—
Dorval	9 158 985	9 158 985	9 158 985	—
Hampstead	3 348 996	3 348 996	3 348 996	—
Kirkland	9 354 026	9 354 026	9 354 026	—
Montréal	823 941 049	823 941 049	823 941 049	—
Montréal-Est	1 986 682	1 986 682	1 986 682	—
Montréal-Ouest	2 414 686	2 414 686	2 414 686	—
Mont-Royal	9 914 302	9 914 302	9 914 302	—
Pointe-Claire	15 024 298	15 024 298	15 024 298	—
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 414 359	2 414 359	2 414 359	—
Senneville	1 031 275	1 031 275	1 031 275	—
Westmount	9 816 781	9 816 781	9 816 781	—
Sous-total	938 533 176	938 533 176	938 533 176	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Région 07 Outaouais				
Alleyn-et-Cawood	774 277	774 277	774 277	—
Aumond	967 843	967 843	967 843	—
Blue Sea	929 588	929 588	929 588	—
Boileau	831 824	831 824	831 824	—
Bois-Franc	856 346	787 300	787 300	—
Bouchette	942 013	942 013	942 013	—
Bowman	937 435	937 435	937 435	—
Bristol	1 057 760	1 057 760	1 057 760	—
Bryson	950 514	950 514	950 514	—
Campbell's Bay	964 247	964 247	964 247	—
Cantley	5 216 425	5 216 425	5 216 425	—
Cayamant	989 750	989 750	989 750	—
Chelsea	3 287 576	3 287 576	3 287 576	—
Chénéville	969 151	969 151	969 151	—
Chichester	833 459	833 459	833 459	—
Clarendon	1 136 560	1 136 560	1 136 560	—
Déléage	1 331 434	1 331 434	1 331 434	—
Denholm	888 390	888 390	888 390	—
Duhamel	860 924	860 924	860 924	—
Egan-Sud	885 447	885 447	885 447	—
Fassett	867 137	867 137	867 137	—
Fort-Coulonge	1 185 932	1 185 932	1 185 932	—
Gatineau	133 135 115	133 135 115	133 135 115	—
Gracefield	1 516 826	1 516 826	1 516 826	—
Grand-Remous	1 105 825	1 105 825	1 105 825	—
Kazabazua	1 039 123	1 039 123	1 039 123	—
Lac-des-Plages	866 810	866 810	866 810	—
Lac-Sainte-Marie	918 471	918 471	918 471	—
Lac-Simon	1 034 218	1 034 218	1 034 218	—
L'Ange-Gardien	2 589 941	2 589 941	2 589 941	—
La Pêche	3 785 964	3 785 964	3 785 964	—
L'Île-du-Grand-Calumet	937 435	937 435	937 435	—
L'Isle-aux-Allumettes	1 157 813	1 157 813	1 157 813	—
Litchfield	868 444	868 444	868 444	—
Lochaber	863 540	863 540	863 540	—
Lochaber-Partie-Ouest	1 011 657	1 011 657	1 011 657	—
Low	1 055 798	1 055 798	1 055 798	—
Maniwaki	1 976 873	1 976 873	1 976 873	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Mansfield-et-Pontefract	1 481 840	1 481 840	1 481 840	—
Mayo	926 645	926 645	926 645	—
Messines	1 245 114	1 245 114	1 245 114	—
Montcerf-Lytton	927 953	927 953	927 953	—
Montebello	1 036 834	1 036 834	1 036 834	—
Montpellier	1 053 182	1 053 182	1 053 182	—
Mulgrave-et-Derry	839 998	839 998	839 998	—
Namur	908 989	908 989	908 989	—
Notre-Dame-de-Bonsecours	820 707	820 707	820 707	—
Notre-Dame-de-la-Paix	939 724	939 724	939 724	—
Notre-Dame-de-la-Salette	969 151	969 151	969 151	—
Otter Lake	1 025 063	1 025 063	1 025 063	—
Papineauville	1 407 618	1 407 618	1 407 618	—
Plaisance	1 082 937	1 082 937	1 082 937	—
Pontiac	2 656 643	489 530	489 530	—
Portage-du-Fort	789 645	789 645	789 645	—
Rapides-des-Joachims	769 372	769 372	769 372	—
Ripon	1 249 691	1 249 691	1 249 691	—
Saint-André-Avellin	1 930 116	1 930 116	1 930 116	—
Saint-Émile-de-Suffolk	880 215	880 215	880 215	—
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	899 180	899 180	899 180	—
Saint-Sixte	876 619	876 619	876 619	—
Shawville	1 239 228	1 239 228	1 239 228	—
Sheenboro	758 909	758 909	758 909	—
Thorne	874 657	874 657	874 657	—
Thurso	1 659 385	1 659 385	1 659 385	—
Val-des-Bois	1 008 061	1 008 061	1 008 061	—
Val-des-Monts	5 668 865	5 668 865	5 668 865	—
Waltham	848 172	848 172	848 172	—
Sous-total	218 302 398	216 066 239	216 066 239	—
Région 08				
Abitibi-Témiscamingue				
Abitibi	767 084	765 730	765 730	—
Abitibi-Ouest	752 043	752 043	752 043	—
Amos	6 057 073	6 057 073	6 057 073	—
Authier	812 206	812 206	812 206	—
Authier-Nord	818 418	818 418	818 418	—
Barraute	1 375 902	1 375 902	1 375 902	—
Béarn	953 457	953 457	953 457	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Belcourt	793 568	793 568	793 568	—
Belleterre	822 342	822 342	822 342	—
Berry	899 507	899 507	899 507	—
Champneuf	762 833	762 833	762 833	—
Chazel	814 167	814 167	814 167	—
Clermont	882 831	882 831	882 831	—
Clerval	844 249	844 249	844 249	—
Duhamel-Ouest	1 011 657	1 011 657	1 011 657	—
Duparquet	946 917	946 917	946 917	—
Dupuy	1 020 812	1 020 812	1 020 812	—
Fugèreville	835 420	835 420	835 420	—
Gallichan	879 561	879 561	879 561	—
Guérin	830 843	830 843	830 843	—
Kipawa	885 120	885 120	885 120	—
La Corne	964 574	964 574	964 574	—
Laforce	834 113	834 113	834 113	—
La Morandière-Rochebaucourt	1 551 824	1 551 824	1 551 824	—
La Motte	867 463	867 463	867 463	—
Landrienne	1 034 218	1 034 218	1 034 218	—
La Reine	839 998	839 998	839 998	—
La Sarre	3 445 579	3 391 579	3 391 579	—
Latulipe-et-Gaboury	819 726	819 726	819 726	—
Launay	793 241	793 241	793 241	—
Laverlochère-Angliers	1 760 758	1 760 758	1 760 758	—
Lorrainville	1 131 982	1 131 982	1 131 982	—
Macamic	1 622 437	1 622 437	1 622 437	—
Malartic	1 783 960	1 783 960	1 783 960	—
Moffet	785 394	785 394	785 394	—
Nédélec	831 824	831 824	831 824	—
Normétal	981 576	981 576	981 576	—
Notre-Dame-du-Nord	1 057 760	1 057 760	1 057 760	—
Palmarolle	1 186 586	1 186 586	1 186 586	—
Poularies	949 206	949 206	949 206	—
Preissac	1 007 080	1 007 080	1 007 080	—
Rapide-Danseur	831 824	831 824	831 824	—
Rémigny	807 955	807 955	807 955	—
Rivière-Héva	1 198 357	1 198 357	1 198 357	—
Roquemaure	853 077	853 077	853 077	—
Rouyn-Noranda	20 163 363	20 163 363	20 163 363	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Bruno-de-Guigues	1 094 708	1 094 708	1 094 708	—
Saint-Dominique-du-Rosaire	863 867	863 867	863 867	—
Saint-Édouard-de-Fabre	925 010	925 010	925 010	—
Sainte-Germaine-Boulé	1 043 700	1 043 700	1 043 700	—
Sainte-Gertrude-Manneville	977 979	977 979	977 979	—
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	851 115	851 115	851 115	—
Saint-Eugène-de-Guigues	884 139	884 139	884 139	—
Saint-Félix-de-Dalquier	1 027 025	753 131	753 131	—
Saint-Lambert	781 797	781 797	781 797	—
Saint-Marc-de-Figuery	997 271	997 271	997 271	—
Saint-Mathieu-d'Harricana	970 459	970 459	970 459	—
Senneterre (P)	1 114 653	1 114 653	1 114 653	—
Senneterre (V)	1 636 497	1 636 497	1 636 497	—
Taschereau	1 030 622	1 030 622	1 030 622	—
Témiscaming	1 507 344	1 507 344	1 507 344	—
Trécesson	1 132 963	1 132 963	1 132 963	—
Val-d'Or	15 426 103	15 426 103	15 426 103	—
Val-Saint-Gilles	778 855	778 855	778 855	—
Ville-Marie	1 560 967	1 560 967	1 560 967	—
Sous-total	106 474 959	106 145 711	106 145 711	—
Région 09				
Côte-Nord				
Aguanish	800 435	800 435	800 435	—
Baie-Comeau	9 967 751	9 967 751	9 967 751	—
Baie-Johan-Beetz	747 792	747 792	747 792	—
Baie-Trinité	845 883	845 883	845 883	—
Blanc-Sablon	1 077 705	1 077 705	1 077 705	—
Bonne-Espérance	945 282	—	—	—
Chute-aux-Outardes	1 216 013	—	—	—
Colombier	943 974	943 974	943 974	—
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	1 007 080	—	—	—
Fermont	1 510 286	1 510 286	1 510 286	—
Forestville	1 698 294	1 698 294	1 698 294	—
Franquelin	819 399	819 399	819 399	—
Godbout	804 031	673 605	673 605	—
Gros-Mécatina	861 905	—	—	—
Havre-Saint-Pierre	1 837 256	1 837 256	1 837 256	—
Les Bergeronnes	941 032	941 032	941 032	—
Les Escoumins	1 330 453	1 330 453	1 330 453	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
L'Île-d'Anticosti	787 683	787 683	787 683	—
Longue-Pointe-de-Mingan	868 771	868 771	868 771	—
Longue-Rive	1 039 777	1 039 777	1 039 777	—
Natashquan	808 282	808 282	808 282	—
Pointe-aux-Outardes	1 151 927	1 151 927	1 151 927	—
Pointe-Lebel	1 334 377	955 676	955 676	—
Port-Cartier	3 145 515	3 145 515	3 145 515	—
Portneuf-sur-Mer	922 394	922 394	922 394	—
Ragueneau	1 159 448	1 159 448	1 159 448	—
Rivière-au-Tonnerre	808 282	808 282	808 282	—
Rivière-Saint-Jean	802 069	802 069	802 069	—
Sacré-Cœur	1 313 124	1 313 124	1 313 124	—
Saint-Augustin	942 013	942 013	942 013	—
Schefferville	770 353	770 353	770 353	—
Sept-Îles	11 932 233	11 932 233	11 932 233	—
Tadoussac	976 998	976 998	976 998	—
Sous-total	56 117 817	51 578 410	51 578 410	—
Région 10				
Nord-du-Québec				
Administration régionale Kativik	14 563 413	14 563 413	14 563 413	—
Chapais	1 229 419	1 229 419	1 229 419	—
Chibougamau	3 506 060	3 506 060	3 506 060	—
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	1 063 972	1 063 972	1 063 972	—
Lebel-sur-Quévillon	1 437 045	—	—	—
Matagami	1 185 278	1 185 278	1 185 278	—
Sous-total	22 985 187	21 548 142	21 548 142	—
Région 11				
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine				
Bonaventure	1 612 301	1 612 301	1 612 301	—
Cap-Chat	1 510 286	—	—	—
Caplan	1 384 403	1 384 403	1 384 403	—
Carleton-sur-Mer	2 039 651	2 039 651	2 039 651	—
Cascapédia-Saint-Jules	958 688	958 688	958 688	—
Chandler	3 506 060	3 506 060	3 506 060	—
Cloridorme	935 800	399 283	399 283	—
Escuminac	897 872	897 872	897 872	—
Gaspé	6 935 698	6 935 698	6 935 698	—
Grande-Rivière	1 846 085	1 846 085	1 846 085	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Grande-Vallée	1 073 782	1 073 782	1 073 782	—
Grosse-Île	872 041	872 041	872 041	—
Hope	909 643	909 643	909 643	—
Hope Town	837 709	837 709	837 709	—
La Haute-Gaspésie	780 489	780 489	780 489	—
La Martre	795 530	795 022	795 022	—
L'Ascension-de-Patapédia	771 988	771 988	771 988	—
Les Îles-de-la-Madeleine	5 798 268	5 798 268	5 798 268	—
Maria	1 591 048	1 591 048	1 591 048	—
Marsoui	814 494	814 494	814 494	—
Matapédia	928 280	928 280	928 280	—
Mont-Saint-Pierre	772 315	755 958	755 958	—
Murdochville	927 626	420 917	420 917	—
New Carlisle	1 179 066	1 179 066	1 179 066	—
New Richmond	1 944 503	1 944 503	1 944 503	—
Nouvelle	1 269 310	597 984	597 984	—
Paspébiac	1 752 244	1 752 244	1 752 244	—
Percé	1 714 316	1 714 316	1 714 316	—
Petite-Vallée	773 950	773 950	773 950	—
Pointe-à-la-Croix	1 171 219	1 171 219	1 171 219	—
Port-Daniel-Gascons	1 453 721	1 453 721	1 453 721	—
Ristigouche-Partie-Sud-Est	775 258	775 258	775 258	—
Rivière-à-Claude	761 198	734 885	734 885	—
Saint-Alexis-de-Matapédia	887 082	887 082	887 082	—
Saint-Alphonse	943 974	943 974	943 974	—
Saint-André-de-Restigouche	772 315	772 315	772 315	—
Sainte-Anne-des-Monts	2 824 706	2 824 706	2 824 706	—
Saint-Elzéar	870 079	870 079	870 079	—
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	816 456	816 456	816 456	—
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	1 050 894	1 050 894	1 050 894	—
Saint-François-d'Assise	939 724	939 724	939 724	—
Saint-Godefroi	833 459	833 459	833 459	—
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	1 088 495	1 088 495	1 088 495	—
Saint-Siméon	1 095 689	1 095 689	1 095 689	—
Shigawake	810 898	810 898	810 898	—
Sous-total	64 228 613	60 960 597	60 960 597	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Région 12 Chaudière-Appalaches				
Adstock	1 641 728	1 641 728	1 641 728	—
Armagh	1 208 166	1 208 166	1 208 166	—
Beauceville	2 792 336	2 792 336	2 792 336	—
Beaulac-Garthby	1 034 218	1 034 218	1 034 218	—
Beaumont	1 694 371	1 694 371	1 694 371	—
Berthier-sur-Mer	1 252 961	1 252 783	1 252 783	—
Cap-Saint-Ignace	1 742 762	1 742 762	1 742 762	—
Disraeli (P)	1 091 111	1 091 111	1 091 111	—
Disraeli (V)	1 489 033	1 489 033	1 489 033	—
Dosquet	1 042 392	1 042 392	1 042 392	—
East Broughton	1 436 064	1 170 584	1 170 584	—
Frampton	1 150 619	1 150 619	1 150 619	—
Honfleur	1 008 715	1 008 715	1 008 715	—
Irlande	1 015 254	1 015 254	1 015 254	—
Kinnear's Mills	832 151	832 151	832 151	—
Lac-Etchemin	1 990 605	1 990 605	1 990 605	—
Lac-Frontière	777 874	700 967	700 967	—
Lac-Poulin	770 026	770 015	770 015	—
La Durantaye	979 614	979 614	979 614	—
La Guadeloupe	1 304 949	1 304 949	1 304 949	—
Laurier-Station	1 570 776	1 570 776	1 570 776	—
Leclercville	884 139	884 139	884 139	—
Lévis	68 824 367	68 824 367	68 824 367	—
L'Islet	1 978 181	1 978 181	1 978 181	—
Lotbinière	981 249	925 879	925 879	—
Montmagny	5 282 533	5 282 533	5 282 533	—
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	977 652	977 652	977 652	—
Notre-Dame-des-Pins	1 268 002	1 268 002	1 268 002	—
Notre-Dame-du-Rosaire	855 693	855 693	855 693	—
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	1 018 197	1 018 197	1 018 197	—
Sacré-Cœur-de-Jésus	894 602	894 602	894 602	—
Saint-Adalbert	883 158	883 158	883 158	—
Saint-Adrien-d'Irlande	853 731	853 731	853 731	—
Saint-Agapit	2 165 534	2 165 534	2 165 534	—
Saint-Alfred	885 447	496 600	496 600	—
Saint-Anselme	2 044 555	1 534 509	1 534 509	—
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	770 680	647 600	647 600	—
Saint-Antoine-de-Tilly	1 250 999	1 250 999	1 250 999	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Apollinaire	3 243 973	3 243 973	3 243 973	—
Saint-Aubert	1 201 300	1 201 300	1 201 300	—
Saint-Benjamin	1 051 875	1 051 875	1 051 875	—
Saint-Benoît-Labre	1 247 403	1 247 403	1 247 403	—
Saint-Bernard	1 523 692	1 523 692	1 523 692	—
Saint-Camille-de-Lellis	966 208	966 208	966 208	—
Saint-Charles-de-Bellechasse	1 533 174	1 533 174	1 533 174	—
Saint-Côme-Linière	1 788 211	1 788 211	1 788 211	—
Saint-Cyprien	882 831	882 831	882 831	—
Saint-Cyrille-de-Lessard	954 437	954 437	954 437	—
Saint-Damase-de-L'Islet	900 814	900 814	900 814	—
Saint-Damien-de-Buckland	1 343 859	1 343 859	1 343 859	—
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1 102 555	1 102 555	1 102 555	—
Sainte-Apolline-de-Patton	890 351	890 351	890 351	—
Sainte-Aurélie	993 347	993 347	993 347	—
Sainte-Claire	1 852 297	1 852 297	1 852 297	—
Sainte-Clotilde-de-Beauce	905 392	905 392	905 392	—
Sainte-Croix	1 540 368	1 540 368	1 540 368	—
Saint-Édouard-de-Lotbinière	1 110 075	1 110 075	1 110 075	—
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	826 592	826 592	826 592	—
Sainte-Félicité	845 883	845 883	845 883	—
Sainte-Hénédine	1 154 216	1 154 216	1 154 216	—
Sainte-Justine	1 330 453	1 330 453	1 330 453	—
Sainte-Louise	949 206	949 206	949 206	—
Sainte-Lucie-de-Beauregard	808 936	808 936	808 936	—
Saint-Elzéar	1 534 155	1 534 155	1 534 155	—
Sainte-Marguerite	1 091 438	1 091 438	1 091 438	—
Sainte-Marie	6 501 543	6 501 543	6 501 543	—
Sainte-Perpétue	1 250 345	1 250 345	1 250 345	—
Saint-Éphrem-de-Beauce	1 502 439	1 502 439	1 502 439	—
Sainte-Praxède	825 938	825 938	825 938	—
Sainte-Rose-de-Watford	965 554	965 554	965 554	—
Sainte-Sabine	841 306	841 306	841 306	—
Saint-Évariste-de-Forsyth	899 180	399 506	399 506	—
Saint-Fabien-de-Panet	1 037 815	1 037 815	1 037 815	—
Saint-Flavien	1 251 326	1 251 326	1 251 326	—
Saint-Fortunat	806 320	806 320	806 320	—
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 260 154	1 260 154	1 260 154	—
Saint-Frédéric	1 080 321	1 080 321	1 080 321	—
Saint-Gédéon-de-Beauce	1 431 160	1 431 160	1 431 160	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Georges	15 638 492	15 638 492	15 638 492	—
Saint-Gervais	1 442 604	1 442 604	1 442 604	—
Saint-Gilles	1 590 394	1 590 394	1 590 394	—
Saint-Henri	2 573 593	2 573 593	2 573 593	—
Saint-Hilaire-de-Dorset	757 275	681 669	681 669	—
Saint-Honoré-de-Shenley	1 224 188	1 224 188	1 224 188	—
Saint-Isidore	1 722 163	1 722 163	1 722 163	—
Saint-Jacques-de-Leeds	945 936	945 936	945 936	—
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	785 721	785 721	785 721	—
Saint-Janvier-de-Joly	1 058 087	1 058 087	1 058 087	—
Saint-Jean-de-Brébeuf	839 017	839 017	839 017	—
Saint-Jean-Port-Joli	1 831 698	1 831 698	1 831 698	—
Saint-Joseph-de-Beauce	2 327 385	2 327 385	2 327 385	—
Saint-Joseph-de-Coleraine	1 296 775	1 296 775	1 296 775	—
Saint-Joseph-des-Érables	855 366	855 366	855 366	—
Saint-Jules	895 910	895 910	895 910	—
Saint-Julien	848 826	848 826	848 826	—
Saint-Just-de-Bretenières	936 781	936 781	936 781	—
Saint-Lambert-de-Lauzon	3 149 734	3 149 734	3 149 734	—
Saint-Lazare-de-Bellechasse	1 147 023	1 147 023	1 147 023	—
Saint-Léon-de-Standon	1 079 994	1 079 994	1 079 994	—
Saint-Louis-de-Gonzague	838 690	757 641	757 641	—
Saint-Luc-de-Bellechasse	873 349	873 349	873 349	—
Saint-Magloire	930 242	930 242	930 242	—
Saint-Malachie	1 217 975	1 217 975	1 217 975	—
Saint-Marcel	866 810	866 810	866 810	—
Saint-Martin	1 545 926	1 545 926	1 545 926	—
Saint-Michel-de-Bellechasse	1 316 066	1 316 066	1 316 066	—
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	1 081 956	1 081 956	1 081 956	—
Saint-Nazaire-de-Dorchester	836 728	836 728	836 728	—
Saint-Nérée-de-Bellechasse	963 593	963 593	963 593	—
Saint-Odilon-de-Cranbourne	1 179 393	1 179 393	1 179 393	—
Saint-Omer	812 206	800 167	800 167	—
Saint-Pamphile	1 501 785	1 501 785	1 501 785	—
Saint-Patrice-de-Beaurivage	1 070 839	1 070 839	1 070 839	—
Saint-Paul-de-Montminy	988 442	988 442	988 442	—
Saint-Philémon	950 514	950 514	950 514	—
Saint-Philibert	844 249	844 249	844 249	—
Saint-Pierre-de-Broughton	1 013 292	1 013 292	1 013 292	—
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1 017 543	1 017 543	1 017 543	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Prosper	1 873 877	1 873 877	1 873 877	—
Saint-Raphaël	1 505 055	1 505 055	1 505 055	—
Saint-René	976 018	976 018	976 018	—
Saint-Roch-des-Aulnaies	1 021 466	1 017 848	1 017 848	—
Saints-Anges	1 103 863	1 103 863	1 103 863	—
Saint-Séverin	813 513	813 209	813 209	—
Saint-Simon-les-Mines	911 277	911 277	911 277	—
Saint-Sylvestre	1 050 240	1 050 240	1 050 240	—
Saint-Théophile	959 996	959 996	959 996	—
Saint-Vallier	1 072 474	1 072 474	1 072 474	—
Saint-Victor	1 525 981	1 525 981	1 525 981	—
Saint-Zacharie	1 259 501	1 259 501	1 259 501	—
Scott	1 537 425	1 537 425	1 537 425	—
Thetford Mines	12 107 114	12 107 114	12 107 114	—
Tourville	910 950	910 950	910 950	—
Tring-Jonction	1 181 682	1 181 682	1 181 682	—
Val-Alain	1 040 431	1 040 431	1 040 431	—
Vallée-Jonction	1 331 107	1 331 107	1 331 107	—
Sous-total	267 849 416	265 757 207	265 757 207	—
Région 13				
Laval				
Laval	203 948 812	203 948 812	203 948 812	—
Sous-total	203 948 812	203 948 812	203 948 812	—
Région 14				
Lanaudière				
Berthierville	2 138 069	2 138 069	2 138 069	—
Charlemagne	2 716 152	2 716 152	2 716 152	—
Chertsey	2 283 898	2 283 898	2 283 898	—
Crabtree	2 038 997	2 038 997	2 038 997	—
Entrelacs	1 021 466	1 021 466	1 021 466	—
Joliette	9 766 146	9 766 146	9 766 146	—
Lanoraie	2 377 738	2 377 738	2 377 738	—
L'Assomption	10 868 412	10 868 412	10 868 412	—
Lavaltrie	6 579 372	6 579 372	6 579 372	—
La Visitation-de-l'Île-Dupas	924 356	924 356	924 356	—
L'Épiphanie	4 325 510	4 325 510	4 325 510	—
Mandeville	1 443 258	1 443 258	1 443 258	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Mascouche	22 703 124	22 703 124	22 703 124	—
Matawinie	754 332	754 332	754 332	—
Notre-Dame-de-la-Merci	1 022 774	1 019 015	1 019 015	—
Notre-Dame-de-Lourdes	1 662 655	1 662 655	1 662 655	—
Notre-Dame-des-Prairies	4 443 760	4 443 760	4 443 760	—
Rawdon	5 351 454	5 351 454	5 351 454	—
Repentigny	40 008 846	40 008 846	40 008 846	—
Saint-Alexis	1 173 180	1 173 180	1 173 180	—
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 781 018	1 781 018	1 781 018	—
Saint-Ambroise-de-Kildare	2 021 014	2 021 014	2 021 014	—
Saint-Barthélemy	1 370 343	1 370 343	1 370 343	—
Saint-Calixte	2 764 870	2 764 870	2 764 870	—
Saint-Charles-Borromée	6 675 486	6 675 486	6 675 486	—
Saint-Cléophas-de-Brandon	793 568	793 568	793 568	—
Saint-Côme	1 442 931	1 442 931	1 442 931	—
Saint-Cuthbert	1 331 434	1 331 434	1 331 434	—
Saint-Damien	1 421 678	1 421 678	1 421 678	—
Saint-Didace	942 340	942 340	942 340	—
Saint-Donat	2 008 262	2 008 262	2 008 262	—
Sainte-Béatrix	1 393 231	1 393 231	1 393 231	—
Sainte-Élisabeth	1 205 877	1 205 877	1 205 877	—
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 247 730	1 247 730	1 247 730	—
Sainte-Geneviève-de-Berthier	1 488 706	1 488 706	1 488 706	—
Sainte-Julienne	4 867 132	4 867 132	4 867 132	—
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 249 691	1 249 691	1 249 691	—
Sainte-Marie-Salomé	1 116 615	1 116 615	1 116 615	—
Sainte-Mélanie	1 736 550	1 736 550	1 736 550	—
Saint-Esprit	1 380 479	1 380 479	1 380 479	—
Saint-Félix-de-Valois	3 076 125	3 076 125	3 076 125	—
Saint-Gabriel	1 592 683	1 592 683	1 592 683	—
Saint-Gabriel-de-Brandon	1 596 607	1 596 607	1 596 607	—
Saint-Ignace-de-Loyola	1 393 558	1 393 558	1 393 558	—
Saint-Jacques	2 038 670	2 038 670	2 038 670	—
Saint-Jean-de-Matha	2 190 057	2 190 057	2 190 057	—
Saint-Liguori	1 377 537	1 377 537	1 377 537	—
Saint-Lin—Laurentides	10 394 873	10 394 873	10 394 873	—
Saint-Michel-des-Saints	1 486 745	1 486 745	1 486 745	—
Saint-Norbert	1 074 762	1 074 762	1 074 762	—
Saint-Paul	2 771 737	2 771 737	2 771 737	—
Saint-Pierre	817 764	817 764	817 764	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Roch-de-l'Achigan	2 459 807	2 459 807	2 459 807	—
Saint-Roch-Ouest	809 590	770 631	770 631	—
Saint-Sulpice	1 838 564	1 838 564	1 838 564	—
Saint-Thomas	1 848 373	1 848 373	1 848 373	—
Saint-Zénon	1 102 228	1 102 228	1 102 228	—
Terrebonne	54 368 784	54 368 784	54 368 784	—
Sous-total	254 080 918	254 038 200	254 038 200	—

Région 15 Laurentides

Amherst	1 210 782	1 210 782	1 210 782	—
Arundel	902 449	902 449	902 449	—
Barkmere	740 926	498 881	498 881	—
Blainville	27 939 240	27 939 240	27 939 240	—
Boisbriand	12 495 321	12 495 321	12 495 321	—
Bois-des-Filion	4 629 425	4 629 425	4 629 425	—
Brébeuf	1 062 011	1 062 011	1 062 011	—
Brownsburg-Chatham	3 418 385	3 418 385	3 418 385	—
Chute-Saint-Philippe	1 028 333	1 028 333	1 028 333	—
Deux-Montagnes	8 343 186	8 343 186	8 343 186	—
Estérel	784 740	749 526	749 526	—
Ferme-Neuve	1 612 955	1 612 955	1 612 955	—
Gore	1 361 515	1 361 515	1 361 515	—
Grenville	1 308 219	1 308 219	1 308 219	—
Grenville-sur-la-Rouge	1 648 595	1 648 595	1 648 595	—
Harrington	1 000 213	1 000 213	1 000 213	—
Huberdeau	1 009 695	1 009 695	1 009 695	—
Ivry-sur-le-Lac	843 922	843 922	843 922	—
Kiamika	976 671	976 671	976 671	—
Labelle	1 519 115	1 519 115	1 519 115	—
Lac-des-Écorces	1 632 573	1 632 573	1 632 573	—
Lac-des-Seize-Îles	772 642	766 906	766 906	—
Lac-du-Cerf	867 790	867 790	867 790	—
Lachute	6 178 974	6 178 974	6 178 974	—
La Conception	1 150 619	1 150 619	1 150 619	—
Lac-Saguay	867 790	867 790	867 790	—
Lac-Saint-Paul	879 234	879 234	879 234	—
Lac-Supérieur	1 338 627	1 338 627	1 338 627	—
Lac-Tremblant-Nord	733 733	733 733	733 733	—
La Macaza	1 082 283	1 082 283	1 082 283	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
La Minerve	1 124 135	1 124 135	1 124 135	—
Lantier	1 004 137	1 004 137	1 004 137	—
L'Ascension	988 442	988 442	988 442	—
Lorraine	4 436 259	4 436 259	4 436 259	—
Mille-Isles	1 257 539	1 257 539	1 257 539	—
Mirabel	25 796 127	25 796 127	25 796 127	—
Montcalm	929 588	929 588	929 588	—
Mont-Laurier	6 672 673	6 672 673	6 672 673	—
Mont-Saint-Michel	920 106	920 106	920 106	—
Mont-Tremblant	4 693 189	4 693 189	4 693 189	—
Morin-Heights	2 116 489	2 116 489	2 116 489	—
Nomingue	1 403 694	1 403 694	1 403 694	—
Notre-Dame-de-Pontmain	980 268	980 268	980 268	—
Notre-Dame-du-Laus	1 239 882	1 239 882	1 239 882	—
Oka	2 601 712	2 600 603	2 600 603	—
Piedmont	1 740 146	1 740 146	1 740 146	—
Pointe-Calumet	2 843 343	2 843 343	2 843 343	—
Prévost	6 231 017	6 231 017	6 231 017	—
Rivière-Rouge	2 166 842	2 166 842	2 166 842	—
Rosemère	6 557 336	6 557 336	6 557 336	—
Saint-Adolphe-d'Howard	1 882 378	1 882 378	1 882 378	—
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	965 554	965 554	965 554	—
Saint-André-d'Argenteuil	1 708 757	1 708 757	1 708 757	—
Saint-Colomban	7 886 526	7 886 526	7 886 526	—
Sainte-Adèle	6 306 033	6 306 033	6 306 033	—
Sainte-Agathe-des-Monts	4 991 846	4 991 846	4 991 846	—
Sainte-Anne-des-Lacs	1 914 748	1 914 748	1 914 748	—
Sainte-Anne-des-Plaines	7 057 130	7 057 130	7 057 130	—
Sainte-Anne-du-Lac	899 180	899 180	899 180	—
Sainte-Lucie-des-Laurentides	1 174 161	1 174 161	1 174 161	—
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1 696 986	1 696 986	1 696 986	—
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	9 009 422	9 009 422	9 009 422	—
Sainte-Sophie	7 852 769	7 852 769	7 852 769	—
Sainte-Thérèse	12 360 293	12 360 293	12 360 293	—
Saint-Eustache	21 037 768	21 037 768	21 037 768	—
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 882 705	1 882 705	1 882 705	—
Saint-Hippolyte	4 520 183	4 520 183	4 520 183	—
Saint-Jérôme	36 489 658	36 489 658	36 489 658	—
Saint-Joseph-du-Lac	3 228 501	3 228 501	3 228 501	—
Saint-Placide	1 286 966	1 286 966	1 286 966	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Sauveur	4 985 282	4 985 282	4 985 282	—
Val-David	2 423 187	2 423 187	2 423 187	—
Val-des-Lacs	958 688	958 688	958 688	—
Val-Morin	1 680 965	1 680 965	1 680 965	—
Wentworth	911 277	911 277	911 277	—
Wentworth-Nord	1 185 932	1 185 932	1 185 932	—
Sous-total	311 339 782	311 055 678	311 055 678	—

**Région 16
Montérégie**

Abercorn	833 132	833 132	833 132	—
Acton Vale	3 604 988	3 604 988	3 604 988	—
Ange-Gardien	1 640 748	1 640 748	1 640 748	—
Beauharnois	6 210 387	6 210 387	6 210 387	—
Bedford (C)	1 568 160	1 568 160	1 568 160	—
Bedford (V)	949 206	949 206	949 206	—
Belœil	10 959 369	10 959 369	10 959 369	—
Béthanie	830 516	830 516	830 516	—
Bolton-Ouest	920 760	920 760	920 760	—
Boucherville	19 864 237	19 864 237	19 864 237	—
Brigham	1 484 129	1 484 129	1 484 129	—
Brome	818 745	818 745	818 745	—
Bromont	4 602 700	4 602 700	4 602 700	—
Brossard	41 432 275	41 432 275	41 432 275	—
Calixa-Lavallée	892 640	892 640	892 640	—
Candiac	10 310 012	10 310 012	10 310 012	—
Carignan	4 940 741	4 940 741	4 940 741	—
Chambly	14 467 304	14 467 304	14 467 304	—
Châteauguay	23 167 754	23 167 754	23 167 754	—
Contrecoeur	4 050 864	4 050 864	4 050 864	—
Coteau-du-Lac	3 371 969	3 371 969	3 371 969	—
Cowansville	6 729 873	6 729 873	6 729 873	—
Delson	3 704 853	3 704 853	3 704 853	—
Dundee	840 979	840 979	840 979	—
Dunham	1 872 569	1 872 569	1 872 569	—
East Farnham	902 776	902 776	902 776	—
Elgin	856 020	856 020	856 020	—
Farnham	4 388 905	4 388 905	4 388 905	—
Franklin	1 276 503	1 276 503	1 276 503	—
Frelighsburg	1 105 825	1 105 825	1 105 825	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Godmanchester	1 184 297	1 184 297	1 184 297	—
Granby	31 902 898	31 902 898	31 902 898	—
Havelock	961 958	961 958	961 958	—
Hemmingford (C)	973 075	973 075	973 075	—
Hemmingford (V)	1 356 611	1 356 611	1 356 611	—
Henryville	1 192 799	1 192 799	1 192 799	—
Hinchinbrooke	1 423 966	1 423 966	1 423 966	—
Howick	984 846	984 846	984 846	—
Hudson	2 456 538	2 456 538	2 456 538	—
Huntingdon	1 533 501	1 533 501	1 533 501	—
Lac-Brome	2 558 552	2 558 552	2 558 552	—
Lacolle	1 600 530	1 600 530	1 600 530	—
La Prairie	12 004 435	12 004 435	12 004 435	—
La Présentation	1 553 120	1 553 120	1 553 120	—
Léry	1 485 437	1 485 437	1 485 437	—
Les Cèdres	3 300 704	3 300 704	3 300 704	—
Les Coteaux	2 497 409	2 497 409	2 497 409	—
L'Île-Cadieux	765 449	765 449	765 449	—
L'Île-Perrot	5 297 067	5 297 067	5 297 067	—
Longueuil	115 527 453	115 527 453	115 527 453	—
Marieville	5 183 606	5 183 606	5 183 606	—
Massueville	899 507	526 355	526 355	—
McMasterville	2 644 872	2 644 872	2 644 872	—
Mercier	6 517 015	6 517 015	6 517 015	—
Mont-Saint-Grégoire	1 754 860	1 754 860	1 754 860	—
Mont-Saint-Hilaire	8 896 429	8 896 429	8 896 429	—
Napierville	2 047 171	2 047 171	2 047 171	—
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	5 211 268	5 211 268	5 211 268	—
Notre-Dame-de-Stanbridge	938 416	929 930	929 930	—
Noyan	1 193 126	1 193 126	1 193 126	—
Ormstown	1 914 094	1 914 094	1 914 094	—
Otterburn Park	3 908 802	3 908 802	3 908 802	—
Pike River	891 005	891 005	891 005	—
Pincourt	7 067 445	7 067 445	7 067 445	—
Pointe-des-Cascades	1 273 887	1 273 887	1 273 887	—
Pointe-Fortune	908 335	908 335	908 335	—
Richelieu	2 509 507	2 509 507	2 509 507	—
Rigaud	3 712 354	3 712 354	3 712 354	—
Rivière-Beaudette	1 454 375	1 454 375	1 454 375	—
Rougemont	1 670 829	1 670 829	1 670 829	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Roxton	1 077 378	1 077 378	1 077 378	—
Roxton Falls	1 144 734	1 144 734	1 144 734	—
Roxton Pond	2 033 438	2 033 438	2 033 438	—
Saint-Aimé	873 022	873 022	873 022	—
Saint-Alexandre	1 545 599	1 545 599	1 545 599	—
Saint-Alphonse-de-Granby	1 778 075	1 778 075	1 778 075	—
Saint-Amable	5 994 716	5 994 716	5 994 716	—
Saint-Anicet	1 592 683	1 592 683	1 592 683	—
Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 287 293	1 287 293	1 287 293	—
Saint-Armand	1 119 557	—	—	—
Saint-Barnabé-Sud	999 559	999 559	999 559	—
Saint-Basile-le-Grand	8 082 974	8 082 974	8 082 974	—
Saint-Bernard-de-Lacolle	1 227 130	1 227 130	1 227 130	—
Saint-Bernard-de-Michaudville	914 874	914 874	914 874	—
Saint-Blaise-sur-Richelieu	1 396 828	1 396 828	1 396 828	—
Saint-Bruno-de-Montarville	12 530 954	12 530 954	12 530 954	—
Saint-Césaire	2 666 125	2 666 125	2 666 125	—
Saint-Charles-sur-Richelieu	1 297 429	1 297 429	1 297 429	—
Saint-Chrysostome	1 604 127	1 604 127	1 604 127	—
Saint-Clet	1 313 124	1 313 124	1 313 124	—
Saint-Constant	13 415 205	13 415 205	13 415 205	—
Saint-Cyprien-de-Napierville	1 373 613	1 373 613	1 373 613	—
Saint-Damase	1 551 812	1 551 812	1 551 812	—
Saint-David	1 000 213	1 000 213	1 000 213	—
Saint-Denis-sur-Richelieu	1 483 802	1 483 802	1 483 802	—
Saint-Dominique	1 566 852	1 566 852	1 566 852	—
Sainte-Angèle-de-Monnoir	1 312 143	1 312 143	1 312 143	—
Sainte-Anne-de-Sabrevois	1 400 752	1 400 752	1 400 752	—
Sainte-Anne-de-Sorel	1 627 015	1 627 015	1 627 015	—
Sainte-Barbe	1 162 063	1 162 063	1 162 063	—
Sainte-Brigide-d'Iberville	1 189 529	1 189 529	1 189 529	—
Sainte-Catherine	8 101 259	8 101 259	8 101 259	—
Sainte-Cécile-de-Milton	1 458 625	1 458 625	1 458 625	—
Sainte-Christine	953 130	953 130	953 130	—
Sainte-Clotilde	1 457 644	1 457 644	1 457 644	—
Saint-Édouard	1 166 314	1 166 314	1 166 314	—
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 272 906	1 272 906	1 272 906	—
Sainte-Julie	14 018 146	14 018 146	14 018 146	—
Sainte-Justine-de-Newton	1 037 488	1 037 488	1 037 488	—
Sainte-Madeleine	1 470 396	1 470 396	1 470 396	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Sainte-Marie-Madeleine	1 699 929	1 699 929	1 699 929	—
Sainte-Marthe	1 056 779	1 056 779	1 056 779	—
Sainte-Martine	2 546 454	2 546 454	2 546 454	—
Sainte-Sabine	1 089 803	1 089 803	1 089 803	—
Saint-Étienne-de-Beauharnois	1 025 063	1 025 063	1 025 063	—
Sainte-Victoire-de-Sorel	1 528 924	1 459 646	1 459 646	—
Saint-Georges-de-Clarenceville	1 099 939	1 099 939	1 099 939	—
Saint-Gérard-Majella	797 492	797 492	797 492	—
Saint-Hugues	1 150 946	1 150 946	1 150 946	—
Saint-Hyacinthe	26 418 760	26 418 760	26 418 760	—
Saint-Ignace-de-Stanbridge	942 013	942 013	942 013	—
Saint-Isidore	1 616 225	1 616 225	1 616 225	—
Saint-Jacques-le-Mineur	1 314 104	1 314 104	1 314 104	—
Saint-Jean-Baptiste	1 756 495	1 756 495	1 756 495	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	45 519 240	45 519 240	45 519 240	—
Saint-Joachim-de-Shefford	1 168 603	1 168 603	1 168 603	—
Saint-Joseph-de-Sorel	1 247 403	1 247 403	1 247 403	—
Saint-Jude	1 152 254	1 152 254	1 152 254	—
Saint-Lambert	10 552 876	10 552 876	10 552 876	—
Saint-Lazare	9 792 401	9 792 401	9 792 401	—
Saint-Liboire	1 713 335	1 713 335	1 713 335	—
Saint-Louis	956 072	956 072	956 072	—
Saint-Louis-de-Gonzague	1 243 806	1 243 806	1 243 806	—
Saint-Marcel-de-Richelieu	885 774	885 774	885 774	—
Saint-Marc-sur-Richelieu	1 442 277	1 442 277	1 442 277	—
Saint-Mathias-sur-Richelieu	2 220 465	2 220 465	2 220 465	—
Saint-Mathieu	1 476 282	1 476 282	1 476 282	—
Saint-Mathieu-de-Belœil	1 612 301	1 612 301	1 612 301	—
Saint-Michel	1 849 681	1 849 681	1 849 681	—
Saint-Nazaire-d'Acton	1 003 810	1 003 810	1 003 810	—
Saint-Ours	1 283 042	1 283 042	1 283 042	—
Saint-Patrice-de-Sherrington	1 494 919	1 494 919	1 494 919	—
Saint-Paul-d'Abbotsford	1 732 953	1 732 953	1 732 953	—
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	1 401 732	1 401 732	1 401 732	—
Saint-Philippe	3 228 501	3 228 501	3 228 501	—
Saint-Pie	2 588 634	2 588 634	2 588 634	—
Saint-Polycarpe	1 477 263	1 477 263	1 477 263	—
Saint-Rémi	4 060 241	4 060 241	4 060 241	—
Saint-Robert	1 303 641	1 303 641	1 303 641	—
Saint-Roch-de-Richelieu	1 456 663	1 456 663	1 456 663	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Sébastien	959 342	959 342	959 342	—
Saint-Simon	1 189 202	1 189 202	1 189 202	—
Saint-Stanislas-de-Kostka	1 281 407	1 281 407	1 281 407	—
Saint-Télesphore	972 094	972 094	972 094	—
Saint-Théodore-d'Acton	1 227 457	1 227 457	1 227 457	—
Saint-Urbain-Premier	1 137 541	1 137 541	1 137 541	—
Saint-Valentin	867 137	867 137	867 137	—
Saint-Valérien-de-Milton	1 312 797	1 312 797	1 312 797	—
Saint-Zotique	4 042 894	4 042 894	4 042 894	—
Salaberry-de-Valleyfield	19 551 514	19 551 514	19 551 514	—
Shefford	3 333 055	3 333 055	3 333 055	—
Sorel-Tracy	16 436 006	16 436 006	16 436 006	—
Stanbridge East	1 010 349	1 010 349	1 010 349	—
Stanbridge Station	810 898	810 898	810 898	—
Sutton	2 057 634	2 057 634	2 057 634	—
Terrasse-Vaudreuil	1 368 382	1 368 382	1 368 382	—
Très-Saint-Rédempteur	1 036 180	1 000 013	1 000 013	—
Très-Saint-Sacrement	1 121 846	1 121 846	1 121 846	—
Upton	1 441 950	1 441 950	1 441 950	—
Varennes	10 075 118	10 075 118	10 075 118	—
Vaudreuil-Dorion	18 869 806	18 869 806	18 869 806	—
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 169 257	1 169 257	1 169 257	—
Venise-en-Québec	1 277 157	1 277 157	1 277 157	—
Verchères	2 615 772	2 335 370	2 335 370	—
Warden	841 306	841 306	841 306	—
Waterloo	2 214 253	2 214 253	2 214 253	—
Yamaska	1 277 484	1 277 484	1 277 484	—
Sous-total	785 659 946	783 772 904	783 772 904	—

**Région 17
Centre-du-Québec**

Aston-Jonction	855 693	851 552	851 552	—
Baie-du-Febvre	1 033 891	1 033 891	1 033 891	—
Bécancour	6 205 230	6 205 230	6 205 230	—
Chesterville	1 030 622	1 030 622	1 030 622	—
Daveluyville	2 196 282	2 196 282	2 196 282	—
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	1 007 734	1 007 734	1 007 734	—
Drummondville	36 451 212	36 451 212	36 451 212	—
Durham-Sud	1 070 185	1 070 185	1 070 185	—
Fortierville	939 397	939 397	939 397	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Grand-Saint-Esprit	871 714	871 714	871 714	—
Ham-Nord	1 016 562	1 016 562	1 016 562	—
Inverness	1 023 428	1 023 428	1 023 428	—
Kingsey Falls	1 350 398	1 350 398	1 350 398	—
Laurierville	1 153 889	1 153 889	1 153 889	—
L'Avenir	1 171 873	1 171 873	1 171 873	—
La Visitation-de-Yamaska	823 976	823 976	823 976	—
Lefebvre	1 023 428	1 023 428	1 023 428	—
Lemieux	826 265	826 265	826 265	—
Lyster	1 244 133	1 244 133	1 244 133	—
Maddington Falls	862 886	862 886	862 886	—
Manseau	987 788	802 114	802 114	—
Nicolet	3 967 878	3 967 878	3 967 878	—
Notre-Dame-de-Ham	851 442	851 442	851 442	—
Notre-Dame-de-Lourdes	958 034	958 034	958 034	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	1 039 450	1 039 450	1 039 450	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	1 239 555	1 239 555	1 239 555	—
Parisville	903 757	903 757	903 757	—
Pierreville	1 446 200	1 446 200	1 446 200	—
Plessisville (P)	1 578 296	1 578 296	1 578 296	—
Plessisville (V)	3 078 938	3 078 938	3 078 938	—
Princeville	2 747 541	2 747 541	2 747 541	—
Saint-Albert	1 261 789	1 261 789	1 261 789	—
Saint-Bonaventure	1 067 896	1 067 896	1 067 896	—
Saint-Célestin (M)	916 182	916 182	916 182	—
Saint-Célestin (V)	1 003 810	1 003 810	1 003 810	—
Saint-Christophe-d'Arthabaska	1 726 414	1 726 414	1 726 414	—
Saint-Cyrille-de-Wendover	2 290 764	2 290 764	2 290 764	—
Sainte-Brigitte-des-Saults	964 901	964 901	964 901	—
Sainte-Cécile-de-Lévrard	842 287	842 287	842 287	—
Sainte-Clotilde-de-Horton	1 246 422	1 019 761	1 019 761	—
Saint-Edmond-de-Grantham	971 440	971 440	971 440	—
Sainte-Élisabeth-de-Warwick	848 826	848 826	848 826	—
Sainte-Eulalie	1 038 796	1 038 796	1 038 796	—
Sainte-Françoise	866 483	866 483	866 483	—
Sainte-Hélène-de-Chester	846 864	846 864	846 864	—
Saint-Elphège	814 167	814 086	814 086	—
Sainte-Marie-de-Blandford	870 733	870 733	870 733	—
Sainte-Monique	893 294	893 294	893 294	—
Sainte-Perpétue	1 043 373	1 043 373	1 043 373	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Sainte-Séraphine	839 344	839 344	839 344	—
Sainte-Sophie-de-Lévrard	954 437	954 437	954 437	—
Sainte-Sophie-d'Halifax	929 261	929 261	929 261	—
Saint-Eugène	1 095 035	1 095 035	1 095 035	—
Saint-Félix-de-Kingsey	1 202 935	1 202 935	1 202 935	—
Saint-Ferdinand	1 399 444	1 399 444	1 399 444	—
Saint-François-du-Lac	1 367 401	1 367 401	1 367 401	—
Saint-Germain-de-Grantham	2 348 965	2 348 965	2 348 965	—
Saint-Guillaume	1 207 839	1 207 839	1 207 839	—
Saint-Léonard-d'Aston	1 537 098	1 537 098	1 537 098	—
Saint-Louis-de-Blandford	1 078 032	1 078 032	1 078 032	—
Saint-Lucien	1 284 350	1 284 350	1 284 350	—
Saint-Majorique-de-Grantham	1 171 873	1 171 873	1 171 873	—
Saint-Norbert-d'Arthabaska	1 117 922	1 117 922	1 117 922	—
Saint-Pie-de-Guire	872 041	872 041	872 041	—
Saint-Pierre-Baptiste	888 063	888 063	888 063	—
Saint-Pierre-les-Becquets	1 093 400	1 093 400	1 093 400	—
Saint-Rémi-de-Tingwick	864 194	864 194	864 194	—
Saint-Rosaire	1 010 022	1 010 022	1 010 022	—
Saint-Samuel	973 729	973 729	973 729	—
Saints-Martyrs-Canadiens	814 494	814 494	814 494	—
Saint-Sylvere	972 748	972 748	972 748	—
Saint-Valère	1 129 693	1 129 693	1 129 693	—
Saint-Wenceslas	1 108 767	1 108 767	1 108 767	—
Saint-Zéphirin-de-Courval	947 571	947 571	947 571	—
Tingwick	1 191 164	1 191 164	1 191 164	—
Victoriaville	22 177 074	22 177 074	22 177 074	—
Villeroy	875 638	875 638	875 638	—
Warwick	2 241 064	2 241 064	2 241 064	—
Wickham	1 569 795	1 569 795	1 569 795	—
Sous-total	156 735 511	156 318 954	156 318 954	—
TOTAL	4 406 772 528	4 373 499 922	4 373 499 922	—
Ajustements non répartis	—	—	-88 229 097	88 229 097
TOTAL	4 406 772 528	4 373 499 922	4 285 270 825	88 229 097

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028 –
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types
d'infrastructures au 31 mars 2025**
(en dollars)

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Région 01 Bas-Saint-Laurent				
Albertville	612 988	—	—	—
Amqui	2 001 329	823 533	37 660	785 873
Auclair	659 163	—	—	—
Baie-des-Sables	696 814	—	—	—
Biencourt	653 006	—	—	—
Cacouna	993 521	—	—	—
Causapscal	1 058 166	—	—	—
Dégelis	1 239 790	—	—	—
Esprit-Saint	626 722	—	—	—
Grand-Métis	600 201	—	—	—
Grosses-Roches	645 429	—	—	—
Kamouraska	696 814	—	—	—
Lac-au-Saumon	900 460	—	—	—
Lac-des-Aigles	668 162	—	—	—
La Matapédia	508 611	—	—	—
La Pocatière	1 526 314	—	—	—
La Rédemption	641 878	—	—	—
La Trinité-des-Monts	607 305	—	—	—
Lejeune	606 832	—	—	—
Les Hauteurs	602 469	—	—	—
Les Méchins	784 429	—	—	—
L'Isle-Verte	882 463	—	—	—
Matane	4 587 748	—	—	—
Métis-sur-Mer	689 237	—	—	—
Mont-Carmel	823 264	—	—	—
Mont-Joli	2 071 658	—	—	—
Notre-Dame-des-Neiges	825 631	—	—	—
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	515 069	—	—	—
Notre-Dame-du-Portage	859 494	—	—	—
Packington	626 148	—	—	—
Padoue	609 909	—	—	—
Pohénégamook	1 135 599	—	—	—
Price	955 870	—	—	—
Rimouski	16 029 239	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Rivière-Bleue	859 257	—	—	—
Rivière-du-Loup	6 560 519	—	—	—
Rivière-Ouelle	790 823	—	—	—
Saint-Adelme	666 030	—	—	—
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	1 110 498	—	—	—
Saint-Alexandre-des-Lacs	622 223	—	—	—
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 264 890	—	—	—
Saint-André-de-Kamouraska	706 760	—	—	—
Saint-Antonin	1 621 743	—	—	—
Saint-Arsène	837 708	—	—	—
Saint-Athanase	564 150	—	—	—
Saint-Bruno-de-Kamouraska	673 845	—	—	—
Saint-Charles-Garnier	603 516	—	—	—
Saint-Clément	666 268	—	—	—
Saint-Cléophas	624 591	—	—	—
Saint-Cyprien	800 532	—	—	—
Saint-Damase	640 930	—	—	—
Saint-Denis-De La Bouteillerie	609 572	—	—	—
Saint-Donat	757 435	—	—	—
Sainte-Angèle-de-Méridi	797 689	—	—	—
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	927 928	—	—	—
Sainte-Félicité	805 741	—	—	—
Sainte-Flavie	772 589	—	—	—
Sainte-Florence	632 880	—	—	—
Sainte-Françoise	650 165	591 059	—	591 059
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	757 435	—	—	—
Sainte-Irène	646 377	—	—	—
Sainte-Jeanne-d'Arc	546 068	—	—	—
Saint-Éloi	625 302	100 000	—	100 000
Sainte-Luce	1 229 608	—	—	—
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	571 900	—	—	—
Sainte-Marguerite-Marie	594 044	—	—	—
Sainte-Paule	554 679	—	—	—
Saint-Épiphanie	751 751	—	—	—
Sainte-Rita	625 302	—	—	—
Saint-Eugène-de-Ladrière	646 613	—	—	—
Saint-Eusèbe	689 473	—	—	—
Saint-Fabien	989 732	—	—	—
Saint-François-Xavier-de-Viger	608 489	553 172	23 877	529 295

Bénéficiaire	Enveloppe⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Gabriel-de-Rimouski	841 971	765 428	36 000	729 428
Saint-Gabriel-Lalemant	702 970	—	—	—
Saint-Germain	621 750	—	—	—
Saint-Guy	568 707	—	—	—
Saint-Honoré-de-Témiscouata	730 676	65 505	65 505	—
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	899 986	—	—	—
Saint-Jean-de-Cherbourg	535 735	—	—	—
Saint-Jean-de-Dieu	950 424	—	—	—
Saint-Jean-de-la-Lande	552 741	—	—	—
Saint-Joseph-de-Kamouraska	641 640	—	—	—
Saint-Joseph-de-Lepage	687 343	—	—	—
Saint-Juste-du-Lac	681 423	—	—	—
Saint-Léandre	581 372	—	—	—
Saint-Léon-le-Grand	780 404	157 000	142 000	15 000
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	871 571	—	—	—
Saint-Marc-du-Lac-Long	638 799	—	—	—
Saint-Marcellin	589 122	—	—	—
Saint-Mathieu-de-Rioux	719 310	—	—	—
Saint-Médard	602 333	—	—	—
Saint-Michel-du-Squatec	794 137	—	—	—
Saint-Modeste	834 393	758 539	80 000	678 539
Saint-Moïse	680 475	—	—	—
Saint-Narcisse-de-Rimouski	821 369	—	—	—
Saint-Noël	641 167	—	—	—
Saint-Octave-de-Métis	668 399	—	—	—
Saint-Onésime-d'Ixworth	675 502	182 818	30 000	152 818
Saint-Pacôme	922 244	—	—	—
Saint-Pascal	1 383 525	—	—	—
Saint-Paul-de-la-Croix	626 959	—	—	—
Saint-Philippe-de-Néri	746 305	—	—	—
Saint-Pierre-de-Lamy	530 353	—	—	—
Saint-René-de-Matane	773 062	—	—	—
Saint-Simon	662 478	—	—	—
Saint-Tharcisius	648 745	—	—	—
Saint-Ulric	950 424	—	—	—
Saint-Valérien	773 537	—	—	—
Saint-Vianney	652 770	—	—	—
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	578 789	—	—	—
Sayabec	969 367	—	—	—
Témiscouata-sur-le-Lac	1 764 058	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Trois-Pistoles	1 293 306	—	—	—
Val-Brillant	769 038	—	—	—
Sous-total	115 705 466	3 997 054	415 042	3 582 012
Région 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean				
Albanel	1 070 953	—	—	—
Alma	9 821 870	—	—	—
Bégin	756 250	—	—	—
Chambord	976 235	—	—	—
Desbiens	788 691	—	—	—
Dolbeau-Mistassini	4 395 791	—	—	—
Ferland-et-Boilleau	714 811	—	—	—
Girardville	793 901	—	—	—
Hébertville	1 146 255	—	—	—
Hébertville-Station	849 075	—	—	—
Labrecque	875 833	—	—	—
Lac-Bouchette	830 605	—	—	—
La Doré	881 752	160 318	—	160 318
Lamarche	667 924	—	—	—
L'Anse-Saint-Jean	865 414	—	—	—
Larouche	949 240	—	—	—
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	1 070 006	—	—	—
Maria-Chapdelaine	605 647	—	—	—
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	1 540 759	—	—	—
Normandin	1 266 784	—	—	—
Notre-Dame-de-Lorette	588 124	—	—	—
Péribonka	676 686	—	—	—
Petit-Saguenay	699 182	—	—	—
Rivière-Éternité	654 191	—	—	—
Roberval	3 168 418	—	—	—
Saguenay	47 712 454	—	—	—
Saint-Ambroise	1 533 418	—	—	—
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	662 952	—	—	—
Saint-Augustin	628 143	—	—	—
Saint-Bruno	1 233 870	—	—	—
Saint-Charles-de-Bourget	740 859	—	—	—
Saint-David-de-Falardeau	1 275 783	—	—	—
Saint-Edmond-les-Plaines	635 010	—	—	—
Sainte-Hedwidge	767 853	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Sainte-Jeanne-d'Arc	812 371	—	—	—
Sainte-Monique	753 409	—	—	—
Sainte-Rose-du-Nord	656 559	—	—	—
Saint-Eugène-d'Argentenay	667 688	—	—	—
Saint-Félicien	3 276 414	—	—	—
Saint-Félix-d'Otis	827 289	—	—	—
Saint-François-de-Sales	698 946	—	—	—
Saint-Fulgence	1 062 903	—	—	—
Saint-Gédéon	1 099 369	—	—	—
Saint-Henri-de-Taillon	740 385	—	—	—
Saint-Honoré	2 159 920	1 312 000	260 000	1 052 000
Saint-Ludger-de-Milot	702 023	—	—	—
Saint-Nazaire	1 048 695	—	—	—
Saint-Prime	1 216 347	—	—	—
Saint-Stanislas	639 273	213 204	206 204	7 000
Saint-Thomas-Didyme	725 230	—	—	—
Sous-total	108 931 560	1 685 522	466 204	1 219 318

Région 03
Capitale-Nationale

Baie-Sainte-Catherine	588 598	—	—	—
Baie-Saint-Paul	2 435 519	—	—	—
Beaupré	1 543 126	—	—	—
Boischatel	2 837 380	—	—	—
Cap-Santé	1 437 989	—	—	—
Château-Richer	1 625 059	—	—	—
Clermont	1 280 045	—	—	—
Deschambault-Grondines	1 087 293	—	—	—
Donncona	2 452 503	—	—	—
Fossambault-sur-le-Lac	1 123 286	1 072 228	99 811	972 417
Lac-Beauport	2 690 608	—	—	—
Lac-Delage	738 491	—	—	—
Lac-Saint-Joseph	559 845	—	—	—
Lac-Sergent	628 731	628 731	343 731	285 000
La Malbaie	2 705 349	—	—	—
L'Ancienne-Lorette	5 577 979	—	—	—
L'Ange-Gardien	1 478 007	—	—	—
Les Éboulements	921 771	—	—	—
L'Isle-aux-Coudres	810 240	—	—	—
Neuville	1 633 346	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Notre-Dame-des-Monts	740 621	—	—	—
Petite-Rivière-Saint-François	844 812	—	—	—
Pont-Rouge	3 522 850	3 362 721	—	3 362 721
Portneuf	1 369 554	—	—	—
Québec	184 100 225	125 732 033	65 464 174	60 267 859
Rivière-à-Pierre	697 998	—	—	—
Saint-Aimé-des-Lacs	828 236	—	—	—
Saint-Alban	843 154	—	—	—
Saint-Augustin-de-Desmaures	6 598 334	—	—	—
Saint-Basile	1 208 533	—	—	—
Saint-Casimir	897 145	—	—	—
Sainte-Anne-de-Beaupré	1 276 256	—	—	—
Sainte-Brigitte-de-Laval	2 813 986	—	—	—
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	2 935 761	—	—	—
Sainte-Christine-d'Auvergne	712 679	—	—	—
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans	757 197	—	—	—
Sainte-Pétronille	734 860	—	—	—
Saint-Ferréol-les-Neiges	1 477 060	—	—	—
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	684 738	—	—	—
Saint-Gabriel-de-Valcartier	1 334 746	—	—	—
Saint-Gilbert	622 933	—	—	—
Saint-Hilarion	834 393	—	—	—
Saint-Irénée	715 284	—	—	—
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	813 792	739 811	—	739 811
Saint-Joachim	887 436	806 760	—	806 760
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	969 841	—	—	—
Saint-Léonard-de-Portneuf	829 657	—	—	—
Saint-Marc-des-Carrières	1 230 791	—	—	—
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	965 815	—	—	—
Saint-Raymond	3 700 387	—	—	—
Saint-Siméon	823 974	—	—	—
Saint-Thuribe	624 828	—	—	—
Saint-Tite-des-Caps	909 695	—	—	—
Saint-Ubalde	913 721	—	—	—
Saint-Urbain	877 727	—	—	—
Shannon	2 212 156	—	—	—
Stoneham-et-Tewkesbury	3 187 646	—	—	—
Sous-total	269 653 986	132 342 284	65 907 716	66 434 568

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Région 04 Mauricie				
Batiscan	793 428	721 298	64 180	657 118
Champlain	1 010 570	—	—	—
Charette	812 607	—	—	—
Grandes-Piles	689 237	—	—	—
Hérouxville	903 301	—	—	—
La Bostonnais	626 148	—	—	—
Lac-aux-Sables	883 647	—	—	—
Lac-Édouard	601 622	—	—	—
La Tuque	3 623 475	—	—	—
Louiseville	2 424 302	—	—	—
Maskinongé	1 120 207	—	—	—
Notre-Dame-de-Montauban	743 937	—	—	—
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	2 065 501	—	—	—
Saint-Adelphe	772 826	—	—	—
Saint-Alexis-des-Monts	1 279 808	—	—	—
Saint-Barnabé	836 051	—	—	—
Saint-Boniface	1 811 891	—	—	—
Sainte-Angèle-de-Prémont	701 550	—	—	—
Sainte-Anne-de-la-Pérade	1 032 356	—	—	—
Saint-Édouard-de-Maskinongé	740 859	—	—	—
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	817 581	—	—	—
Saint-Élie-de-Caxton	1 028 330	—	—	—
Sainte-Thècle	1 130 863	—	—	—
Saint-Étienne-des-Grès	1 664 367	—	—	—
Sainte-Ursule	868 019	—	—	—
Saint-Justin	776 614	141 202	141 202	—
Saint-Léon-le-Grand	760 513	—	—	—
Saint-Luc-de-Vincennes	680 948	—	—	—
Saint-Mathieu-du-Parc	917 983	—	—	—
Saint-Maurice	1 430 884	—	—	—
Saint-Narcisse	983 813	—	—	—
Saint-Paulin	926 507	—	—	—
Saint-Prosper-de-Champlain	662 242	—	—	—
Saint-Roch-de-Mékinac	626 485	—	—	—
Saint-Sévère	635 483	—	—	—
Saint-Séverin	737 543	—	—	—
Saint-Stanislas	793 190	39 371	13 825	25 546
Saint-Tite	1 442 725	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Shawinigan	16 391 362	—	—	—
Trois-Rives	599 024	—	—	—
Trois-Rivières	46 297 931	36 760 000	14 500 000	22 260 000
Yamachiche	1 203 323	—	—	—
Sous-total	104 849 053	37 661 871	14 719 207	22 942 664

**Région 05
Estrie**

Ascot Corner	1 389 682	—	—	—
Audet	719 784	—	—	—
Austin	904 708	—	—	—
Ayer's Cliff	841 260	—	—	—
Barnston-Ouest	619 905	—	—	—
Bolton-Est	760 046	226 733	—	226 733
Bonsecours	707 233	—	—	—
Bury	848 128	—	—	—
Chartierville	625 538	—	—	—
Cleveland	852 828	—	—	—
Coaticook	2 849 878	—	—	—
Compton	1 336 166	—	—	—
Cookshire-Eaton	1 844 806	—	—	—
Danville	1 479 429	—	—	—
Dixville	744 411	—	—	—
Dudswell	970 789	—	—	—
East Angus	1 489 848	—	—	—
East Hereford	622 460	—	—	—
Eastman	1 141 756	—	—	—
Frontenac	985 470	—	—	—
Hampden	542 623	—	—	—
Ham-Sud	548 220	—	—	—
Hatley (C)	1 094 159	—	—	—
Hatley (M)	740 385	—	—	—
Kingsbury	581 967	—	—	—
Lac-Drolet	805 741	—	—	—
Lac-Mégantic	1 928 158	—	—	—
Lambton	956 581	—	—	—
La Patrie	741 332	—	—	—
Lawrenceville	695 867	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Lingwick	594 934	—	—	—
Magog	9 226 130	—	—	—
Maricourt	600 962	—	—	—
Marston	740 859	—	—	—
Martinville	657 743	—	—	—
Melbourne	818 764	160 866	13 662	147 204
Milan	624 355	—	—	—
Nantes	886 962	—	—	—
Newport	652 411	—	—	—
North Hatley	713 627	—	—	—
Notre-Dame-des-Bois	811 660	—	—	—
Ogden	672 431	—	—	—
Orford	1 802 893	—	—	—
Piopolis	645 429	—	—	—
Potton	1 054 614	—	—	—
Racine	885 304	—	—	—
Richmond	1 364 582	—	—	—
Saint-Adrien	683 317	—	—	—
Saint-Augustin-de-Woburn	709 127	—	—	—
Saint-Benoît-du-Lac	559 945	—	—	—
Saint-Camille	622 273	—	—	—
Saint-Claude	832 499	216 000	15 000	201 000
Saint-Denis-de-Brompton	1 731 617	—	—	—
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	698 471	634 974	25 000	609 974
Sainte-Catherine-de-Hatley	1 214 926	—	—	—
Sainte-Cécile-de-Whitton	761 223	—	—	—
Sainte-Edwidge-de-Clifton	680 001	—	—	—
Saint-Étienne-de-Bolton	685 993	—	—	—
Saint-François-Xavier-de-Brompton	1 165 909	—	—	—
Saint-Georges-de-Windsor	787 508	—	—	—
Saint-Herménégilde	720 968	—	—	—
Saint-Isidore-de-Clifton	718 837	—	—	—
Saint-Ludger	803 609	—	—	—
Saint-Malo	675 976	—	—	—
Saint-Robert-Bellarmin	673 372	—	—	—
Saint-Romain	715 521	—	—	—
Saint-Sébastien	713 390	—	—	—
Saint-Venant-de-Paquette	566 812	—	—	—
Scotstown	662 952	—	—	—
Sherbrooke	58 119 170	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Stanstead (C)	819 238	—	—	—
Stanstead (V)	1 238 842	—	—	—
Stanstead-Est	642 293	—	—	—
Stoke	1 333 798	—	—	—
Stornoway	677 634	—	—	—
Stratford	802 899	—	—	—
Stukely-Sud	837 472	—	—	—
Ulverton	601 177	—	—	—
Valcourt (CT)	801 479	—	—	—
Valcourt (V)	1 086 582	—	—	—
Val-des-Sources	2 334 573	—	—	—
Val-Joli	958 001	—	—	—
Val-Racine	539 179	539 179	—	539 179
Waterville	1 120 207	—	—	—
Weedon	1 213 032	—	—	—
Westbury	743 040	—	—	—
Windsor	1 823 968	—	—	—
Wotton	892 882	—	—	—
Sous-total	147 092 530	1 777 752	53 662	1 724 090
Région 06				
Montréal				
Baie-D'Urfé	1 428 517	1 038 920	259 730	779 190
Beaconsfield	6 181 732	—	—	—
Côte-Saint-Luc	12 124 077	—	—	—
Dollard-Des Ormeaux	16 077 949	—	—	—
Dorval	6 531 677	—	—	—
Hampstead	2 393 538	—	—	—
Kirkland	6 269 538	—	—	—
Montréal	607 345 003	230 350 018	111 038 998	119 311 020
Montréal-Est	1 688 520	—	—	—
Montréal-Ouest	1 793 185	—	—	—
Mont-Royal	6 978 082	—	—	—
Pointe-Claire	11 353 684	—	—	—
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 823 968	—	—	—
Senneville	790 585	—	—	—
Westmount	6 439 063	—	—	—
Sous-total	689 219 118	231 388 938	111 298 728	120 090 210

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Région 07 Outaouais				
Alleyn-et-Cawood	548 866	—	—	—
Aumond	668 556	—	—	—
Blue Sea	652 842	—	—	—
Boileau	585 247	—	—	—
Bois-Franc	588 261	—	—	—
Bouchette	728 782	—	—	—
Bowman	647 245	—	—	—
Bristol	743 901	—	—	—
Bryson	704 392	—	—	—
Campbell's Bay	717 179	—	—	—
Cantley	3 845 876	—	—	—
Cayamant	703 215	—	—	—
Chelsea	2 828 086	—	—	—
Chénéville	763 591	—	—	—
Chichester	576 636	—	—	—
Clarendon	889 094	—	—	—
Déléage	1 012 938	—	—	—
Denholm	620 336	—	—	—
Duhamel	676 924	—	—	—
Egan-Sud	611 940	—	—	—
Fassett	661 531	—	—	—
Fort-Coulonge	846 233	—	—	—
Gatineau	95 538 353	—	—	—
Gracefield	1 131 100	—	—	—
Grand-Remous	752 081	—	—	—
Kazabazua	736 797	—	—	—
Lac-des-Plages	612 371	—	—	—
Lac-Sainte-Marie	719 546	—	—	—
Lac-Simon	738 304	—	—	—
L'Ange-Gardien	1 940 549	—	—	—
La Pêche	2 916 213	—	—	—
L'Île-du-Grand-Calumet	706 996	—	—	—
L'Isle-aux-Allumettes	881 042	—	—	—
Litchfield	607 635	—	—	—
Lochaber	604 406	—	—	—
Lochaber-Partie-Ouest	714 839	—	—	—
Low	799 821	—	—	—
Maniwaki	1 446 040	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Mansfield-et-Pontefract	1 098 659	—	—	—
Mayo	649 182	649 182	—	649 182
Messines	852 612	—	—	—
Montcerf-Lytton	705 102	—	—	—
Montebello	778 510	—	—	—
Montpellier	831 315	—	—	—
Mulgrave-et-Derry	607 635	—	—	—
Namur	631 745	—	—	—
Notre-Dame-de-Bonsecours	618 198	—	—	—
Notre-Dame-de-la-Paix	715 994	—	—	—
Notre-Dame-de-la-Salette	752 935	—	—	—
Otter Lake	778 272	—	—	—
Papineauville	1 084 450	—	—	—
Plaisance	830 368	—	—	—
Pontiac	2 048 452	—	—	—
Portage-du-Fort	604 700	—	—	—
Rapides-des-Joachims	531 645	—	—	—
Ripon	968 420	—	—	—
Saint-André-Avellin	1 452 433	—	—	—
Saint-Émile-de-Suffolk	618 399	—	—	—
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	622 058	—	—	—
Saint-Sixte	673 845	—	—	—
Shawville	954 213	—	—	—
Sheenboro	527 985	—	—	—
Thorne	616 676	—	—	—
Thurso	1 341 375	—	—	—
Val-des-Bois	772 826	—	—	—
Val-des-Monts	4 498 339	—	—	—
Waltham	586 108	—	—	—
Sous-total	159 220 215	649 182	—	649 182
Région 08				
Abitibi-Témiscamingue				
Abitibi	541 332	—	—	—
Abitibi-Ouest	513 347	—	—	—
Amos	4 088 147	—	—	—
Authier	619 381	—	—	—
Authier-Nord	563 505	—	—	—
Barraute	1 008 439	—	—	—
Béarn	733 992	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Belcourt	600 675	—	—	—
Belleterre	620 329	—	—	—
Berry	616 461	350 000	—	350 000
Champneuf	570 838	—	—	—
Chazel	617 724	—	—	—
Clermont	603 114	—	—	—
Clerval	577 497	—	—	—
Duhamel-Ouest	702 569	702 569	—	702 569
Duparquet	724 045	—	—	—
Dupuy	777 799	—	—	—
Fugèreville	629 564	—	—	—
Gallichan	663 663	—	—	—
Guérin	629 327	—	—	—
Kipawa	651 586	—	—	—
La Corne	678 028	—	—	—
Laforce	618 829	—	—	—
La Morandière-Rochebaucourt	1 183 589	—	—	—
La Motte	608 496	—	—	—
Landrienne	766 669	—	—	—
La Reine	621 276	—	—	—
La Sarre	2 303 488	—	—	—
Latulipe-et-Gaboury	626 249	—	—	—
Launay	600 438	—	—	—
Laverlochère-Angliers	781 351	—	—	—
Lorrainville	852 154	—	—	—
Macamic	1 185 564	—	—	—
Malartic	1 371 686	—	—	—
Moffet	545 207	—	—	—
Nédélec	638 326	—	—	—
Normétal	733 281	—	—	—
Notre-Dame-du-Nord	811 660	—	—	—
Palmarolle	888 620	—	—	—
Poularies	706 522	—	—	—
Preissac	704 507	—	—	—
Rapide-Danseur	585 462	—	—	—
Rémigny	563 289	—	—	—
Rivière-Héva	913 957	—	—	—
Roquemaure	641 167	—	—	—
Rouyn-Noranda	13 724 469	12 476 790	570 000	11 906 790

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Bruno-de-Guigues	836 761	—	—	—
Saint-Dominique-du-Rosaire	659 163	—	—	—
Saint-Édouard-de-Fabre	711 259	—	—	—
Sainte-Germaine-Boulé	772 826	—	—	—
Sainte-Gertrude-Manneville	668 341	—	—	—
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	644 245	—	—	—
Saint-Eugène-de-Guigues	659 637	—	—	—
Saint-Félix-de-Dalquier	789 402	—	—	—
Saint-Lambert	595 938	—	—	—
Saint-Marc-de-Figuery	761 934	—	—	—
Saint-Mathieu-d'Harricana	743 700	—	—	—
Senneterre (P)	756 602	756 602	—	756 602
Senneterre (V)	1 210 427	—	—	—
Taschereau	761 460	—	—	—
Témiscaming	1 106 236	—	—	—
Trécesson	848 601	—	—	—
Val-d'Or	10 568 229	9 607 481	7 544 637	2 062 844
Val-Saint-Gilles	539 179	—	—	—
Ville-Marie	1 120 444	—	—	—
Sous-total	75 462 002	23 893 442	8 114 637	15 778 805

Région 09 Côte-Nord

Aguanish	602 806	—	—	—
Baie-Comeau	6 628 457	—	—	—
Baie-Johan-Beetz	568 707	—	—	—
Baie-Trinité	650 876	—	—	—
Blanc-Sablon	813 556	—	—	—
Bonne-Espérance	710 785	—	—	—
Chute-aux-Outardes	884 595	—	—	—
Colombier	696 341	—	—	—
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	737 069	—	—	—
Fermont	1 066 454	—	—	—
Forestville	1 222 977	—	—	—
Franquelin	619 618	—	—	—
Godbout	560 060	—	—	—
Gros-Mécatina	634 774	—	—	—
Havre-Saint-Pierre	1 342 560	—	—	—
Les Bergeronnes	697 998	—	—	—
Les Escoumins	976 235	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
L'Île-d'Anticosti	597 123	—	—	—
Longue-Pointe-de-Mingan	648 034	—	—	—
Longue-Rive	767 143	—	—	—
Natashquan	613 225	—	—	—
Pointe-aux-Outardes	888 383	—	—	—
Pointe-Lebel	983 575	—	—	—
Port-Cartier	2 097 431	—	—	—
Portneuf-sur-Mer	687 105	—	—	—
Ragueneau	859 257	—	—	—
Rivière-au-Tonnerre	617 960	—	—	—
Rivière-Saint-Jean	603 280	—	—	—
Sacré-Cœur	949 714	—	—	—
Saint-Augustin	711 022	—	—	—
Schefferville	611 331	—	—	—
Sept-Îles	7 880 506	—	—	—
Tadoussac	740 385	—	—	—
Sous-total	39 669 342	—	—	—
Région 10				
Nord-du-Québec				
Administration régionale Kativik	11 103 009	—	—	—
Chapais	890 041	—	—	—
Chibougamau	2 346 110	—	—	—
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	839 839	—	—	—
Lebel-sur-Quévillon	1 059 824	—	—	—
Matagami	867 308	—	—	—
Sous-total	17 106 131	—	—	—
Région 11				
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine				
Bonaventure	1 200 244	—	—	—
Cap-Chat	1 159 279	—	—	—
Caplan	1 019 806	—	—	—
Carleton-sur-Mer	1 530 340	—	—	—
Cascapédia—Saint-Jules	665 112	—	—	—
Chandler	2 377 515	—	—	—
Cloridorme	697 761	—	—	—
Escuminac	635 190	—	—	—
Gaspé	4 850 848	—	—	—
Grande-Rivière	1 337 113	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Grande-Vallée	803 136	—	—	—
Grosse-Île	609 572	—	—	—
Hope	692 315	—	—	—
Hope Town	572 115	—	—	—
La Haute-Gaspésie	537 672	—	—	—
La Martre	594 755	—	—	—
L'Ascension-de-Matapédia	534 013	—	—	—
Les Îles-de-la-Madeleine	3 982 714	—	—	—
Maria	1 195 983	—	—	—
Marsoui	614 646	—	—	—
Matapédia	682 843	—	—	—
Mont-Saint-Pierre	597 834	—	—	—
Murdochville	695 157	—	—	—
New Carlisle	873 465	—	—	—
New Richmond	1 451 250	1 319 318	—	1 319 318
Nouvelle	974 104	—	—	—
Paspébiac	1 279 098	—	—	—
Percé	1 290 227	—	—	—
Petite-Vallée	585 046	—	—	—
Pointe-à-la-Croix	861 625	—	—	—
Port-Daniel-Gascons	1 094 633	—	—	—
Ristigouche-Partie-Sud-Est	536 381	—	—	—
Rivière-à-Claude	532 506	—	—	—
Saint-Alexis-de-Matapédia	669 109	—	—	—
Saint-Alphonse	721 204	—	—	—
Saint-André-de-Restigouche	531 645	—	—	—
Sainte-Anne-des-Monts	1 992 093	—	—	—
Saint-Elzéar	659 874	599 885	599 885	—
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	618 671	—	—	—
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	789 638	—	—	—
Saint-François-d'Assise	705 102	—	—	—
Saint-Godefroi	578 789	—	—	—
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	797 689	—	—	—
Saint-Siméon	831 788	—	—	—
Shigawake	571 470	—	—	—
Sous-total	46 531 370	1 919 203	599 885	1 319 318

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Région 12				
Chaudière-Appalaches				
Adstock	1 284 545	—	—	—
Armagh	893 119	—	—	—
Beauceville	2 038 269	—	—	—
Beaulac-Garthby	774 484	—	—	—
Beaumont	1 283 124	—	—	—
Berthier-sur-Mer	972 446	—	—	—
Cap-Saint-Ignace	1 297 331	—	—	—
Courcelles-Saint-Évariste	1 416 598	—	—	—
Disraeli (P)	755 310	—	—	—
Disraeli (V)	1 109 315	—	—	—
Dosquet	775 905	—	—	—
East Broughton	1 089 660	—	—	—
Frampton	877 253	—	—	—
Honfleur	757 197	—	—	—
Irlande	693 312	—	—	—
Kinnear's Mills	590 629	—	—	—
Lac-Étchemin	1 515 185	—	—	—
Lac-Frontière	594 281	—	—	—
Lac-Poulin	537 457	—	—	—
La Durantaye	744 173	—	—	—
La Guadeloupe	987 127	—	—	—
Laurier-Station	1 185 564	—	—	—
Leclercville	670 056	—	—	—
Lévis	50 064 332	—	—	—
L'Islet	1 474 219	—	—	—
Lotbinière	754 830	—	—	—
Montmagny	3 509 711	—	—	—
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	737 543	—	—	—
Notre-Dame-des-Pins	998 493	—	—	—
Notre-Dame-du-Rosaire	643 298	—	—	—
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	763 591	—	—	—
Sacré-Cœur-de-Jésus	619 260	—	—	—
Saint-Adalbert	664 610	—	—	—
Saint-Adrien-d'Irlande	636 431	—	—	—
Saint-Agapit	1 663 657	—	—	—
Saint-Alfred	676 686	—	—	—
Saint-Anselme	1 584 329	—	—	—
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	524 110	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Antoine-de-Tilly	964 868	—	—	—
Saint-Apollinaire	2 784 503	2 531 366	—	2 531 366
Saint-Aubert	892 408	—	—	—
Saint-Benjamin	831 552	—	—	—
Saint-Benoît-Labre	946 872	—	—	—
Saint-Bernard	1 174 434	109 945	49 945	60 000
Saint-Camille-de-Lellis	726 414	—	—	—
Saint-Charles-de-Bellechasse	1 177 986	757 500	—	757 500
Saint-Côme—Linière	1 356 531	1 294 871	56 457	1 238 414
Saint-Cyprien	662 005	—	—	—
Saint-Cyrille-de-Lessard	732 334	—	—	—
Saint-Damase-de-L'Islet	684 264	—	—	—
Saint-Damien-de-Buckland	992 100	—	—	—
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	798 163	—	—	—
Sainte-Apolline-de-Patton	675 266	—	—	—
Sainte-Aurélie	752 698	—	—	—
Sainte-Claire	1 406 968	—	—	—
Sainte-Clotilde-de-Beauce	692 315	—	—	—
Sainte-Croix	1 172 303	—	—	—
Saint-Édouard-de-Lotbinière	860 441	—	—	—
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	637 852	—	—	—
Sainte-Félicité	579 004	—	—	—
Sainte-Hénédine	897 855	—	—	—
Sainte-Justine	979 076	934 573	60 000	874 573
Sainte-Louise	714 574	—	—	—
Sainte-Lucie-de-Beauregard	560 276	—	—	—
Saint-Elzéar	1 211 137	—	—	—
Sainte-Marguerite	848 838	—	—	—
Sainte-Marie	4 285 872	—	—	—
Sainte-Perpétue	948 767	—	—	—
Saint-Éphrem-de-Beauce	1 120 918	1 019 016	—	1 019 016
Sainte-Praxède	582 664	—	—	—
Sainte-Rose-de-Watford	729 018	—	—	—
Sainte-Sabine	635 721	—	—	—
Saint-Fabien-de-Panet	789 165	—	—	—
Saint-Flavien	944 504	—	—	—
Saint-Fortunat	614 408	—	—	—
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	925 560	—	—	—
Saint-Frédéric	823 737	—	—	—
Saint-Gédéon-de-Beauce	1 057 693	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Georges	10 750 252	—	—	—
Saint-Gervais	1 069 059	—	—	—
Saint-Gilles	1 304 199	—	—	—
Saint-Henri	1 972 913	—	—	—
Saint-Hilaire-de-Dorset	521 312	—	—	—
Saint-Honoré-de-Shenley	932 427	847 661	—	847 661
Saint-Isidore	1 369 792	—	—	—
Saint-Jacques-de-Leeds	722 389	—	—	—
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	542 408	542 408	90 329	452 079
Saint-Janvier-de-Joly	820 185	73 000	—	73 000
Saint-Jean-de-Brébeuf	578 574	—	—	—
Saint-Jean-Port-Joli	1 333 088	—	—	—
Saint-Joseph-de-Beauce	1 783 239	1 621 126	—	1 621 126
Saint-Joseph-de-Coleraine	998 257	—	—	—
Saint-Joseph-des-Érables	583 955	—	—	—
Saint-Jules	678 581	647 737	—	647 737
Saint-Julien	586 323	—	—	—
Saint-Just-de-Bretenières	704 392	—	—	—
Saint-Lambert-de-Lauzon	2 228 820	—	—	—
Saint-Lazare-de-Bellechasse	868 492	488 740	13 740	475 000
Saint-Léon-de-Standon	795 559	—	—	—
Saint-Louis-de-Gonzague	640 456	—	—	—
Saint-Luc-de-Bellechasse	661 295	—	—	—
Saint-Magloire	723 336	—	—	—
Saint-Malachie	958 712	—	—	—
Saint-Marcel	654 191	—	—	—
Saint-Martin	1 176 328	—	—	—
Saint-Michel-de-Bellechasse	1 000 388	—	—	—
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	835 814	—	—	—
Saint-Nazaire-de-Dorchester	629 564	—	—	—
Saint-Nérée-de-Bellechasse	727 124	—	—	—
Saint-Odilon-de-Cranbourne	890 041	—	—	—
Saint-Omer	619 856	—	—	—
Saint-Pamphile	1 103 395	184 000	—	184 000
Saint-Patrice-de-Beaurivage	808 583	—	—	—
Saint-Paul-de-Montminy	744 411	—	—	—
Saint-Philémon	716 232	—	—	—
Saint-Philibert	635 483	—	—	—
Saint-Pierre-de-Broughton	761 934	—	—	—
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	747 016	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Prosper	1 430 884	—	—	—
Saint-Raphaël	1 141 282	—	—	—
Saint-René	783 718	—	—	—
Saint-Roch-des-Aulnaies	778 510	—	—	—
Saints-Anges	861 388	—	—	—
Saint-Séverin	623 644	—	—	—
Saint-Simon-les-Mines	627 655	—	—	—
Saint-Sylvestre	798 874	—	—	—
Saint-Théophile	715 284	—	—	—
Saint-Vallier	792 954	—	—	—
Saint-Victor	1 108 368	—	—	—
Saint-Zacharie	941 663	—	—	—
Scott	1 214 689	—	—	—
Thetford Mines	8 551 235	—	—	—
Tourville	684 738	—	—	—
Tring-Jonction	917 036	—	—	—
Val-Alain	796 033	—	—	—
Vallée-Jonction	1 019 332	—	—	—
Sous-total	198 294 166	11 051 943	270 471	10 781 472
Région 13				
Laval				
Laval	144 409 922	—	—	—
Sous-total	144 409 922	—	—	—
Région 14				
Lanaudière				
Berthierville	1 610 140	—	—	—
Charlemagne	2 087 997	57 167	57 167	—
Chertsey	1 847 174	—	—	—
Crabtree	1 546 916	—	—	—
Entrelacs	724 957	—	—	—
Joliette	7 024 228	6 385 662	—	6 385 662
Lanoraie	1 825 625	—	—	—
L'Assomption	7 851 985	—	—	—
Lavaltrie	5 065 558	—	—	—
La Visitation-de-l'Île-Dupas	718 126	—	—	—
L'Épiphanie	2 913 009	—	—	—
Mandeville	1 127 074	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Mascouche	17 478 052	—	—	—
Matawinie	528 200	—	—	—
Notre-Dame-de-la-Merci	733 353	—	—	—
Notre-Dame-de-Lourdes	1 315 328	—	—	—
Notre-Dame-des-Prairies	3 053 371	—	—	—
Rawdon	3 920 544	—	—	—
Repentigny	28 194 334	—	—	—
Saint-Alexis	893 356	—	—	—
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 375 711	—	—	—
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 596 880	—	—	—
Saint-Barthélemy	1 043 248	—	—	—
Saint-Calixte	2 305 411	—	—	—
Saint-Charles-Borromée	5 184 451	—	—	—
Saint-Cléophas-de-Brandon	564 581	—	—	—
Saint-Côme	1 193 614	—	—	—
Saint-Cuthbert	1 007 729	—	—	—
Saint-Damien	1 133 468	—	—	—
Saint-Didace	727 124	—	—	—
Saint-Donat	1 670 286	—	—	—
Sainte-Béatrix	1 097 949	—	—	—
Sainte-Élisabeth	892 408	—	—	—
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	972 446	—	—	—
Sainte-Geneviève-de-Berthier	1 083 741	—	—	—
Sainte-Julienne	3 843 313	—	—	—
Sainte-Marcelline-de-Kildare	985 943	—	—	—
Sainte-Marie-Salomé	852 390	—	—	—
Sainte-Mélanie	1 352 031	—	—	—
Saint-Esprit	1 093 212	—	—	—
Saint-Félix-de-Valois	2 341 944	—	—	—
Saint-Gabriel	1 244 762	—	—	—
Saint-Gabriel-de-Brandon	1 197 877	710 000	—	710 000
Saint-Ignace-de-Loyola	1 052 483	—	—	—
Saint-Jacques	1 643 529	—	—	—
Saint-Jean-de-Matha	1 746 535	—	—	—
Saint-Liguori	1 070 717	—	—	—
Saint-Lin–Laurentides	8 302 556	—	—	—
Saint-Michel-des-Saints	1 203 560	—	—	—
Saint-Norbert	813 318	—	—	—
Saint-Paul	2 229 140	—	—	—
Saint-Pierre	564 150	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Roch-de-l'Achigan	1 883 404	—	—	—
Saint-Roch-Ouest	560 921	—	—	—
Saint-Sulpice	1 354 163	—	—	—
Saint-Thomas	1 410 520	—	—	—
Saint-Zénon	867 781	—	—	—
Terrebonne	39 475 273	6 192 149	5 532 443	659 706
Sous-total	189 397 896	13 344 978	5 589 610	7 755 368

Région 15 Laurentides

Amherst	934 085	—	—	—
Arundel	630 669	—	—	—
Barkmere	517 652	—	—	—
Blainville	19 584 776	—	—	—
Boisbriand	9 366 814	—	—	—
Bois-des-Filion	3 397 549	—	—	—
Brébeuf	788 218	—	—	—
Brownsburg-Chatham	2 488 075	—	—	—
Chute-Saint-Philippe	735 721	—	—	—
Deux-Montagnes	5 879 535	—	—	—
Estérel	619 145	—	—	—
Ferme-Neuve	1 209 480	—	—	—
Gore	1 054 105	—	—	—
Grenville	994 941	—	—	—
Grenville-sur-la-Rouge	1 261 812	—	—	—
Harrington	702 139	—	—	—
Huberdeau	755 066	—	—	—
Ivry-sur-le-Lac	583 525	—	—	—
Kiamika	739 201	—	—	—
Labelle	1 223 687	—	—	—
Lac-des-Écorces	1 267 258	—	—	—
Lac-des-Seize-Îles	540 255	—	—	—
Lac-du-Cerf	606 559	—	—	—
Lachute	4 788 038	—	—	—
La Conception	931 717	—	—	—
Lac-Saguay	616 461	—	—	—
Lac-Saint-Paul	683 553	—	—	—
Lac-Supérieur	1 029 277	—	—	—
Lac-Tremblant-Nord	516 361	—	—	—
La Macaza	810 003	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
La Minerve	898 328	—	—	—
Lantier	699 340	—	—	—
L'Ascension	777 088	—	—	—
Lorraine	3 102 081	—	—	—
Mille-Isles	888 132	888 132	457 712	430 420
Mirabel	20 821 442	—	—	—
Mont-Blanc	1 484 875	—	—	—
Montcalm	639 495	—	—	—
Mont-Laurier	4 653 443	—	—	—
Mont-Saint-Michel	688 763	—	—	—
Mont-Tremblant	3 724 101	—	—	—
Morin-Heights	1 708 884	—	—	—
Nomingue	1 072 375	—	—	—
Notre-Dame-de-Pontmain	742 517	—	—	—
Notre-Dame-du-Laus	893 514	—	—	—
Oka	1 984 753	—	—	—
Piedmont	1 392 287	—	—	—
Pointe-Calumet	2 031 638	—	—	—
Prévost	4 472 702	—	—	—
Rivière-Rouge	1 670 997	—	—	—
Rosemère	4 530 706	—	—	—
Saint-Adolphe-d'Howard	1 454 802	—	—	—
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	753 645	—	—	—
Saint-André-d'Argenteuil	1 298 515	—	—	—
Saint-Colomban	5 911 260	—	—	—
Sainte-Adèle	4 730 996	—	—	—
Sainte-Agathe-des-Monts	3 757 750	—	—	—
Sainte-Anne-des-Lacs	1 369 045	—	—	—
Sainte-Anne-des-Plaines	5 091 196	—	—	—
Sainte-Anne-du-Lac	683 080	—	—	—
Sainte-Lucie-des-Laurentides	919 640	—	—	—
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1 414 546	—	—	—
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6 809 839	—	—	—
Sainte-Sophie	6 053 546	—	—	—
Sainte-Thérèse	8 653 462	—	—	—
Saint-Eustache	14 868 842	—	—	—
Saint-Hippolyte	3 733 395	—	—	—
Saint-Jérôme	26 365 772	—	—	—
Saint-Joseph-du-Lac	2 331 689	—	—	—
Saint-Placide	970 552	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Sauveur	3 826 008	—	—	—
Val-David	1 907 557	—	—	—
Val-des-Lacs	658 223	—	—	—
Val-Morin	1 310 119	—	—	—
Wentworth	638 419	—	—	—
Wentworth-Nord	868 327	—	—	—
Sous-total	230 513 363	888 132	457 712	430 420
Région 16				
Montérégie				
Abercorn	631 695	—	—	—
Acton Vale	2 506 983	—	—	—
Ange-Gardien	1 265 364	—	—	—
Beauharnois	4 725 227	—	—	—
Bedford (C)	1 179 643	—	—	—
Bedford (V)	646 599	—	—	—
Belœil	7 939 471	—	—	—
Béthanie	574 914	—	—	—
Bolton-Ouest	657 578	—	—	—
Boucherville	13 371 640	—	—	—
Brigham	1 101 973	—	—	—
Brome	576 421	—	—	—
Bromont	3 792 359	3 619 979	—	3 619 979
Brossard	30 465 136	—	—	—
Calixa-Lavallée	670 056	—	—	—
Candiac	7 722 197	—	—	—
Carignan	3 928 877	—	—	—
Chambly	10 156 113	—	—	—
Châteauguay	16 766 625	—	—	—
Clarenceville	829 657	—	—	—
Contrecoeur	3 266 800	—	—	—
Coteau-du-Lac	2 461 477	—	—	—
Cowansville	5 266 489	—	—	—
Delson	2 742 202	—	—	—
Dundee	582 664	—	—	—
Dunham	1 405 311	—	—	—
East Farnham	711 495	—	—	—
Elgin	582 448	582 448	116 490	465 958
Farnham	3 476 383	—	—	—
Franklin	954 213	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Frelighsburg	849 785	—	—	—
Godmanchester	900 460	—	—	—
Granby	22 537 843	—	—	—
Havelock	660 376	—	—	—
Hemmingford (C)	761 934	—	—	—
Hemmingford (V)	963 261	963 261	192 653	770 608
Henryville	918 930	—	—	—
Hinchinbrooke	1 094 159	—	—	—
Howick	759 329	—	—	—
Hudson	1 862 329	—	—	—
Huntingdon	1 207 822	—	—	—
Lac-Brome	2 030 455	—	—	—
Lacolle	1 189 588	—	—	—
La Prairie	8 657 308	—	—	—
La Présentation	1 185 564	—	—	—
Léry	1 145 544	—	—	—
Les Cèdres	2 315 666	—	—	—
Les Coteaux	1 956 100	—	—	—
L'Île-Cadieux	579 600	—	—	—
L'Île-Perrot	3 742 367	—	—	—
Longueuil	83 806 202	—	—	—
Marieville	3 774 414	—	—	—
Massueville	678 581	—	—	—
McMasterville	1 993 751	—	—	—
Mercier	4 925 836	—	—	—
Mont-Saint-Grégoire	1 291 885	—	—	—
Mont-Saint-Hilaire	6 185 577	—	—	—
Napierville	1 539 574	—	—	—
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	3 749 097	—	—	—
Notre-Dame-de-Stanbridge	709 127	—	—	—
Noyan	894 066	—	—	—
Ormstown	1 525 841	—	—	—
Otterburn Park	2 929 353	—	—	—
Pike River	601 177	—	—	—
Pincourt	4 837 389	—	—	—
Pointe-des-Cascades	984 286	—	—	—
Pointe-Fortune	627 655	—	—	—
Richelieu	1 940 472	—	—	—
Rigaud	2 548 002	—	—	—
Rivière-Beaudette	1 177 749	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Rougemont	1 195 509	—	—	—
Roxton	823 264	—	—	—
Roxton Falls	876 306	—	—	—
Roxton Pond	1 638 556	—	—	—
Saint-Aimé	657 743	15 000	—	15 000
Saint-Alexandre	1 187 694	—	—	—
Saint-Alphonse-de-Granby	1 382 816	—	—	—
Saint-Amable	4 421 108	—	—	—
Saint-Anicet	1 202 849	—	—	—
Saint-Antoine-sur-Richelieu	976 235	—	—	—
Saint-Armand	839 366	—	—	—
Saint-Barnabé-Sud	792 717	—	—	—
Saint-Basile-le-Grand	5 544 651	5 040 592	5 040 592	—
Saint-Bernard-de-Lacolle	852 397	—	—	—
Saint-Bernard-de-Michaudville	702 023	—	—	—
Saint-Blaise-sur-Richelieu	1 054 141	—	—	—
Saint-Bruno-de-Montarville	8 538 096	—	—	—
Saint-Césaire	2 001 329	—	—	—
Saint-Charles-sur-Richelieu	971 736	—	—	—
Saint-Chrysostome	1 173 013	—	—	—
Saint-Clet	960 606	—	—	—
Saint-Constant	10 034 017	—	—	—
Saint-Cyprien-de-Napierville	994 705	—	—	—
Saint-Damase	1 126 364	1 023 967	—	1 023 967
Saint-David	759 565	—	—	—
Saint-Denis-sur-Richelieu	1 102 448	—	—	—
Saint-Dominique	1 240 500	—	—	—
Sainte-Angèle-de-Monnoir	983 813	939 094	11 440	927 654
Sainte-Anne-de-Sabrevois	1 074 269	—	—	—
Sainte-Anne-de-Sorel	1 193 140	—	—	—
Sainte-Barbe	998 257	—	—	—
Sainte-Brigide-d'Iberville	905 670	—	—	—
Sainte-Catherine	5 633 419	—	—	—
Sainte-Cécile-de-Milton	993 399	—	—	—
Sainte-Christine	676 737	—	—	—
Sainte-Clotilde	1 330 483	—	—	—
Saint-Édouard	895 250	—	—	—
Sainte-Hélène-de-Bagot	975 761	—	—	—
Sainte-Julie	9 746 241	—	—	—
Sainte-Justine-de-Newton	710 534	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Sainte-Madeleine	1 088 476	—	—	—
Sainte-Marie-Madeleine	1 230 318	—	—	—
Sainte-Marthe	792 243	—	—	—
Sainte-Martine	1 907 794	—	—	—
Sainte-Sabine	741 748	—	—	—
Saint-Étienne-de-Beauharnois	814 503	—	—	—
Sainte-Victoire-de-Sorel	1 147 913	—	—	—
Saint-Gérard-Majella	605 884	—	—	—
Saint-Hugues	873 701	—	—	—
Saint-Hyacinthe	19 050 885	—	—	—
Saint-Ignace-de-Stanbridge	650 689	—	—	—
Saint-Isidore	1 233 870	—	—	—
Saint-Jacques-le-Mineur	1 006 782	—	—	—
Saint-Jean-Baptiste	1 319 827	—	—	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	31 884 146	—	—	—
Saint-Joachim-de-Shefford	833 238	—	—	—
Saint-Joseph-de-Sorel	923 429	—	—	—
Saint-Jude	870 624	—	—	—
Saint-Lambert	7 457 174	—	—	—
Saint-Lazare	7 294 058	—	—	—
Saint-Liboire	1 273 652	—	—	—
Saint-Louis	722 151	—	—	—
Saint-Louis-de-Gonzague	1 113 577	1 012 343	—	1 012 343
Saint-Marcel-de-Richelieu	670 056	—	—	—
Saint-Marc-sur-Richelieu	1 081 373	—	—	—
Saint-Mathias-sur-Richelieu	1 642 345	—	—	—
Saint-Mathieu	1 128 496	—	—	—
Saint-Mathieu-de-Belœil	1 277 914	—	—	—
Saint-Michel	1 454 802	—	—	—
Saint-Nazaire-d'Acton	756 014	—	—	—
Saint-Ours	962 974	—	—	—
Saint-Patrice-de-Sherrington	1 096 527	—	—	—
Saint-Paul-d'Abbotsford	1 252 813	—	—	—
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	1 069 532	—	—	—
Saint-Philippe	2 656 639	2 415 126	507 013	1 908 113
Saint-Pie	1 962 495	—	—	—
Saint-Polycarpe	1 144 123	—	—	—
Saint-Rémi	3 103 364	—	—	—
Saint-Robert	991 153	—	—	—
Saint-Roch-de-Richelieu	1 212 558	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Saint-Sébastien	721 915	—	—	—
Saint-Simon	880 332	—	—	—
Saint-Stanislas-de-Kostka	1 045 143	—	—	—
Saint-Télesphore	732 570	—	—	—
Saint-Théodore-d'Acton	934 558	—	—	—
Saint-Urbain-Premier	863 756	—	—	—
Saint-Valentin	652 297	—	—	—
Saint-Valérien-de-Milton	971 972	—	—	—
Saint-Zotique	3 283 144	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	14 280 152	—	—	—
Shefford	2 431 353	—	—	—
Sorel-Tracy	11 488 278	—	—	—
Stanbridge East	754 119	—	—	—
Stanbridge Station	618 198	—	—	—
Sutton	1 662 709	—	—	—
Terrasse-Vaudreuil	1 006 782	—	—	—
Très-Saint-Rédempteur	732 492	—	—	—
Très-Saint-Sacrement	764 997	—	—	—
Upton	1 063 613	—	—	—
Varennnes	6 868 484	—	—	—
Vaudreuil-Dorion	14 562 480	—	—	—
Vaudreuil-sur-le-Lac	872 754	—	—	—
Venise-en-Québec	1 069 770	—	—	—
Verchères	1 917 740	—	—	—
Warden	642 351	—	—	—
Waterloo	1 812 839	—	—	—
Yamaska	963 685	554 313	81 439	472 874
Sous-total	574 061 534	16 166 123	5 949 627	10 216 496
Région 17				
Centre-du-Québec				
Aston-Jonction	598 163	—	—	—
Baie-du-Febvre	781 824	—	—	—
Bécancour	4 626 845	—	—	—
Chesterville	763 354	—	—	—
Daveluyville	1 123 522	—	—	—
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	772 115	—	—	—
Drummondville	26 531 132	—	—	—
Durham-Sud	799 821	—	—	—
Fortierville	710 312	678 025	51 724	626 301

Bénéficiaire	Enveloppe⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Grand-Saint-Esprit	663 900	—	—	—
Ham-Nord	763 828	—	—	—
Inverness	775 194	—	—	—
Kingsey Falls	1 035 434	—	—	—
Laurierville	872 991	833 310	30 412	802 898
L'Avenir	882 699	—	—	—
La Visitation-de-Yamaska	621 276	—	—	—
Lefebvre	699 771	—	—	—
Lemieux	616 540	—	—	—
Lyster	946 872	—	—	—
Maddington Falls	593 858	—	—	—
Manseau	756 724	—	—	—
Nicolet	2 796 361	—	—	—
Notre-Dame-de-Ham	648 981	—	—	—
Notre-Dame-de-Lourdes	680 396	—	—	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	764 539	693 514	—	693 514
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	969 367	—	—	—
Parisville	671 477	640 956	—	640 956
Pierreville	1 069 059	—	—	—
Plessisville (P)	3 363 356	—	—	—
Princeville	2 049 872	—	—	—
Saint-Albert	956 817	—	—	—
Saint-Bonaventure	801 241	—	—	—
Saint-Célestin (M)	631 099	—	—	—
Saint-Célestin (V)	769 985	18 981	18 981	—
Saint-Christophe-d'Arthabaska	1 325 273	—	—	—
Saint-Cyrille-de-Wendover	1 743 930	—	—	—
Sainte-Brigitte-des-Saults	742 990	—	—	—
Sainte-Cécile-de-Lévrard	635 957	—	—	—
Sainte-Clotilde-de-Horton	935 032	—	—	—
Saint-Edmond-de-Grantham	676 091	—	—	—
Sainte-Élisabeth-de-Warwick	584 601	—	—	—
Sainte-Eulalie	791 533	—	—	—
Sainte-Françoise	603 760	—	—	—
Sainte-Hélène-de-Chester	586 108	175 000	160 000	15 000
Saint-Elphège	610 383	—	—	—
Sainte-Marie-de-Blandford	662 242	—	—	—
Sainte-Monique	675 739	—	—	—
Sainte-Perpétue	774 958	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe ⁽¹⁾	Subvention approuvée (engagement)	Investissements réalisés	Solde d'engagement
Sainte-Séraphine	596 656	—	—	—
Sainte-Sophie-de-Lévrard	727 598	—	—	—
Sainte-Sophie-d'Halifax	692 789	—	—	—
Saint-Eugène	756 387	—	—	—
Saint-Félix-de-Kingsey	911 116	—	—	—
Saint-Ferdinand	1 035 197	—	—	—
Saint-François-du-Lac	1 004 887	—	—	—
Saint-Germain-de-Grantham	1 734 932	946 326	315 442	630 884
Saint-Guillaume	906 143	—	—	—
Saint-Léonard-d'Aston	1 170 645	—	—	—
Saint-Louis-de-Blandford	735 721	—	—	—
Saint-Lucien	913 964	—	—	—
Saint-Majorique-de-Grantham	877 253	—	—	—
Saint-Norbert-d'Arthabaska	859 020	—	—	—
Saint-Pie-de-Guire	659 401	—	—	—
Saint-Pierre-Baptiste	689 237	—	—	—
Saint-Pierre-les-Becquets	831 078	—	—	—
Saint-Rémi-de-Tingwick	662 716	—	—	—
Saint-Rosaire	783 482	—	—	—
Saint-Samuel	668 126	—	—	—
Saints-Martyrs-Canadiens	619 381	—	—	—
Saint-Sylvere	737 307	—	—	—
Saint-Valère	755 095	—	—	—
Saint-Wenceslas	840 550	—	—	—
Saint-Zéphirin-de-Courval	721 678	—	—	—
Tingwick	912 299	—	—	—
Victoriaville	15 635 390	14 213 991	156 837	14 057 154
Villeroy	675 502	—	—	—
Warwick	1 692 546	—	—	—
Wickham	1 208 533	—	—	—
Sous-total	114 471 951	18 200 103	733 396	17 466 707
TOTAL	3 224 589 605	494 966 527	214 575 897	280 390 630
Ajustements non répartis	—	—	1 805 610	-1 805 610
TOTAL	3 224 589 605	494 966 527	216 381 507	278 585 020

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Une provision de 1 M\$ de la contribution du Québec a été conservée, conformément aux modalités en vigueur, dans l'éventualité qu'une bonification de la contribution gouvernementale doive être accordée à quelques municipalités.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



*Société de financement
des infrastructures
locales*

